



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales des Alpes-Maritimes représentée par le président de son conseil d'administration, M Thierry Duphil et par son Directeur, M Frédéric Ollivier, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > Le SIVoM Val de Banquière représenté par son Président, M Jean-Jacques Carlin, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « le SIVoM Val de Banquière »

- > La commune de La Trinité représentée par son maire M Ladislav Polski, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « la commune de La Trinité »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Alpes-Maritimes en date du 29 juin 2020 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire du SiVoM Val de Banquière en date du 8 octobre 2026 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Trinité en date du 02 juillet 2026 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.
- > Rendre attractives les collectivités territoriales pour le personnel des champs éducatifs et sociaux
- > Adopter une démarche collective tournée vers la transition écologique et de développement durable

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (Caf) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la Ctg pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la Ctg répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la Ctg de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La Ctg s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Le territoire de la Convention territoriale globale regroupe les quatorze communes du SIVoM Val-de-Banquière et la commune de La Trinité, soit près de 49 300 habitants. Intégré à la Métropole Nice Côte d'Azur, il connaît une dynamique démographique favorable, avec une progression de la

Cette évolution témoigne de l'attractivité du territoire, mais s'accompagne de fortes disparités entre les communes.

Le territoire présente une organisation autour de plusieurs pôles, notamment La Trinité, Drap, Saint-André-de-la-Roche et Levens, qui concentrent une part importante de la population, des familles et des enfants, mais également des situations de fragilité sociale. À l'inverse, les communes moins peuplées, notamment rurales, sont davantage confrontées aux enjeux d'accessibilité aux services, de mobilité, d'isolement et de risque de non-recours.

Le profil du territoire est marqué par une forte présence de familles avec enfants et par des besoins importants en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Les familles monoparentales, les ménages à faibles ressources et les personnes en situation de handicap constituent également des publics nécessitant une attention particulière. Les situations de précarité sont particulièrement concentrées dans les pôles urbains et certains quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au regard de ces caractéristiques, les partenaires identifient comme priorités communes :

- L'accès aux droits et aux services et la lutte contre le non-recours ;
- L'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité ;
- L'enfance, les accueils périscolaires et extrascolaires ;
- La jeunesse, la prévention et l'accompagnement vers l'autonomie ;
- L'accompagnement des familles monoparentales et des familles en difficulté ;
- L'accès et le maintien dans le logement et la prévention des ruptures ;
- La lutte contre la précarité et l'exclusion ;
- L'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Le maintien d'une offre de proximité adaptée aux spécificités des communes rurales et périurbaines.
- L'attractivité des collectivités territoriales
- La démarche collective de transition écologique et de développement durable

La mise en œuvre de la Ctg reposera sur une approche territorialisée, visant à adapter les réponses aux besoins de chaque commune et à renforcer la complémentarité des interventions. Une attention particulière sera portée aux territoires concentrant les fragilités sociales ainsi qu'aux communes confrontées à des enjeux d'accessibilité et de proximité des services.

Les partenaires signataires s'engagent à coordonner leurs interventions dans le respect de leurs compétences respectives. Le SIVoM Val de Banquière intervient notamment dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation, des loisirs et des sports. La commune de La Trinité exerce directement ses compétences et assure la gestion de ses structures. La Caf contribue aux politiques de soutien aux familles, d'accès aux droits, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de logement et d'accompagnement des publics fragiles. Les communes et la Métropole Nice Côte d'Azur contribuent, dans le cadre de leurs compétences, à la mise en œuvre des politiques publiques et à l'accès aux services de proximité.

La Ctg vise ainsi à renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre, à améliorer la coordination entre les acteurs et à favoriser une réponse cohérente et équitable aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Alpes-Maritimes, le SIVoM Val de Banquière et la commune de La Trinité souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du **diagnostic partagé**, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (**Annexe 1**) ;
- De définir un **plan d'actions** et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (**Annexe 2 et 3**) ;
- De **suivre la mise en œuvre** du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (**Annexes 4**).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire du SIVoM Val de Banquière et de la commune de La Trinité concernent les champs suivants :

➤ **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**

- un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (Sppe) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

➤ **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des Acm, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
- L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :

- ~~Le développement d'une information~~ adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
- Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
- L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
- Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
- L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - L'animation de la vie sociale des territoires ;
 - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.
- > **Rendre attractives nos collectivités territoriales en :**
- Renforçant la visibilité des offres de métier,
 - Sécurisant et valorisant les parcours, en fidélisant les agents et en améliorant leurs conditions de travail

- > **Proposer une démarche collective de transition écologique et développement durable en :**
 - Sur la gestion des bâtiments mais aussi des intentions éducatives
 - Accompagnant les équipes de terrain par une démarche systémique de projet

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DU SIVOM VAL DE BANQUIERE ET DE LA COMMUNE DE LA TRINITE

Le SIVoM Val de Banquière et la commune de La Trinité mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (Ao) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou Epci** exerçant la compétence d'Ao :
 - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
 - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
 - **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'Ao planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (Ctg), qui correspond aux attendus du**

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La Ctg constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'Epci signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'Ao. La Ctg assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'Ao dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- Le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- La liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'Ao (Annexe 2) ;
- Le plan d'actions de la Ctg (Annexe 3) ;
- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4) ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont dans l'annexe 1.

Les objectifs conjoints sont :

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- > En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- > En matière de coopération avec les partenaires locaux ;
- > En matière d'animation de la vie sociale ;
- > En matière de transversalité des politiques publiques conduites sur le territoire ;
- > En matière d'attractivité des collectivités territoriales ;
- > En matière de développement durable.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf des Alpes-Maritimes, le SIVoM Val de Banquière et la commune de La Trinité s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier des collectivités territoriales doivent permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf des Alpes-Maritimes du SIVoM Val de Banquière et de la commune de La Trinité.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;

- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf des Alpes-Maritimes, par le SIVoM Val de Banquière et par la commune de La Trinité.

Les **modalités de pilotage opérationnel** et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **annexe 4** de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la Ctg, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (Cdsf). La Caf apporte son soutien aux collectivités locales dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de leur schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au Cdsf les éléments de la Ctg correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la Ctg dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre) ;
- Suivre l'état d'avancement des actions ;
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire ;
- Un échange plus approfondi avec les collectivités territoriales à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la Ctg. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire ;
- Un échange associant les partenaires des collectivités territoriales en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche Ctg et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la Ctg, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la Ctg. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du Copil Ctg et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la Ctg au sein des collectivités, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information ;
- Concevant les indicateurs de suivi ;
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation ;
- Exploitant et communiquant les résultats [en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la Ctg tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du Casf. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au Cdsf. Ces bilans sont soit transmis par courrier

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS**- Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Nice, le 9 octobre 2026

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

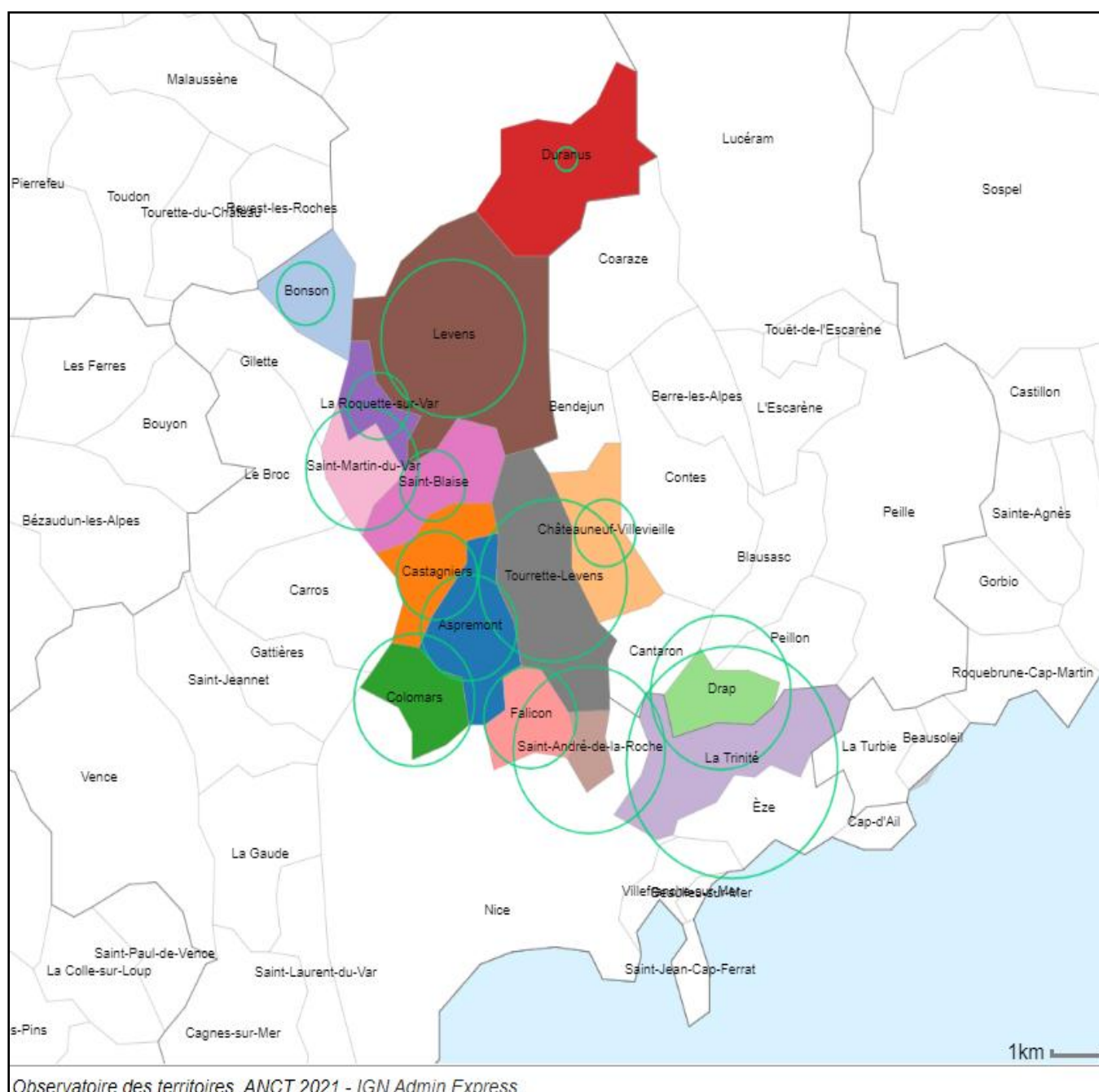
La Caf	
Le Président	Le Directeur
La commune de La Trinité	Le SIVoM Val De Banquière
Le Maire	Le Président

CONTEXTE TERRITORIAL

Crée en 1994 à la suite du débordement du torrent de la Banquière, le Sivom Val-de-Banquière est un établissement public de coopération intercommunal (Epci) aujourd'hui composé de 14 communes du moyen et haut pays des Alpes-Maritimes.

Jusqu'au 1er janvier 2025 la commune de La Trinité faisait partie de ce SIVoM. Elle récupère alors l'ensemble de ses compétences et gère ainsi l'ensemble de ses structures.

Les 14 communes du Sivom Val de Banquière et la commune de La Trinité :



Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

La population du SIVoM compte 38 702 habitants (Insee, 2023), réparties dans les 14 communes et la commune de la Trinité compte 10 602 habitants (Insee 2023) soit au total sur ce bassin de vie 49 304 habitants.

Communes du SIVoM Val-de-Banquière et La Trinité	Recensement 2017	Recensement 2023	Tendance
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	5 458	5896	+
LEVENS	4 738	5377	+
TOURRETTE LEVENS	4 951	4633	-
COLOMARS	3 424	3507	+
SAINT-MARTIN-DU-VAR	3 000	3403	+
ASPREMONT	2 187	2346	+
FALICON	1 992	2185	+
CASTAGNIERS	1 616	1666	+
SAINT-BLAISE	1 019	1408	+
LA ROQUETTE-SUR-VAR	940	921	+
DURANUS	140	151	+
BONSON	737	740	+
CHATEAUNEUF-VILLEVIELLE	922	985	+
DRAP	4546	5484	+
LA TRINITE	10242	10602	+
TOTAL	45912	49304	+

Sources : Insee 2023

Ces 15 communes sont elles-mêmes incluses dans la Métropole Nice Côte d'Azur (Nca) qui compte près de 540 000 habitants et regroupe à elle seule près de la moitié de la population maralpaine.

Les compétences du SIVoM concernent le champ environnemental, mais aussi la petite enfance, l'animation du territoire, l'enfance, la jeunesse, les loisirs et les sports.

La commune de La Trinité a quant à elle toutes les compétences.

Entre 2017 et 2023, les territoires du SIVoM Val-de-Banquière et de La Trinité connaissent une croissance démographique significative de + 9,3 %, traduisant une dynamique globale d'attractivité. Cette croissance est quasi généralisée, avec une majorité de communes en progression, notamment Drap, Levens, Saint-André-de-la-Roche et La Trinité, qui concentrent les hausses les plus marquées. Seule Tourrette-Levens enregistre une baisse de population, tandis que certaines petites communes restent relativement stables.

Profils des allocataires

(Attention, en raison de la faible densité de population dans certaines communes, les données sont à lire avec précaution).

NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET TAUX DE COUVERTURE

Les territoires du Sivom Val-de-Banquière et de La Trinité se caractérisent par un niveau de couverture Caf relativement modéré (38,81 %), inférieur à celui du département (44,01 %), traduisant une moindre dépendance globale aux prestations sociales.

Le nombre d'allocataires est stable dans le temps, ce qui indique une situation socio-économique globalement équilibrée.

La population allocataire est majoritairement concentrée dans les communes les plus peuplées (La Trinité, Drap, Saint-André-de-la-Roche), confirmant des besoins plus marqués sur ces pôles urbains.

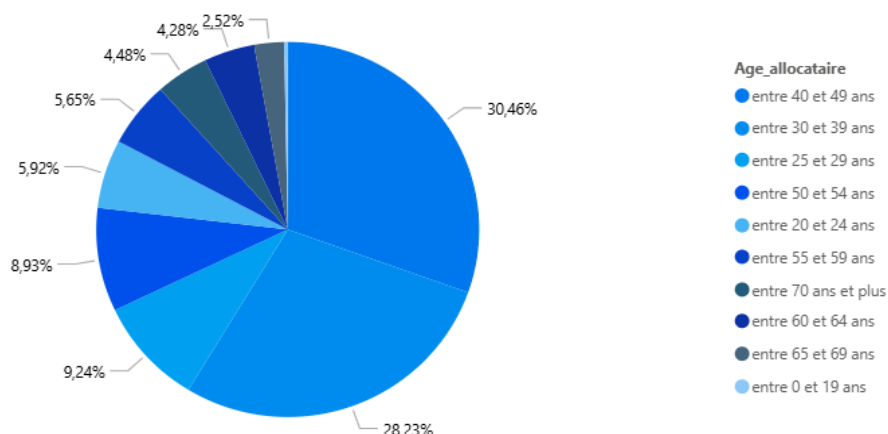
Comparaison avec le département et la France métropolitaine - Source : Caf 2024 ; Insee 2021

	SIVoM Vdb et La Trinité	Département des Alpes-Maritimes
Nombre d'allocataires (ménages)	7 686	115 992
Nombre de personnes couvertes	20 057	482 999
Population totale	48 337	1 097 410
Taux de couverture caf	38,81 %	44,01 %

Nombre et part d'allocataires par commune - Source : Caf 2025

commune	Nombre_d'allocataires
DURANUS	7
BONSON	98
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	131
LA ROQUETTE SUR VAR	140
FALICON	187
SAINT BLAISE	194
CASTAGNIERS	206
ASPREMONT	272
COLOMARS	347
SAINT MARTIN DU VAR	564
TOURRETTE LEVENS	708
LEVENS	901
DRAP	1068
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	1068
LA TRINITE	1795
Total	7686

Répartition des allocataires par tranche d'âge (en %)



Age_allocataire	Nombre d'allocataires	%
entre 0 et 19 ans	23	0,30%
entre 20 et 24 ans	455	5,92%
entre 25 et 29 ans	710	9,24%
entre 30 et 39 ans	2170	28,23%
entre 40 et 49 ans	2341	30,46%
entre 50 et 54 ans	686	8,93%
entre 55 et 59 ans	434	5,65%
entre 60 et 64 ans	329	4,28%
entre 65 et 69 ans	194	2,52%
entre 70 ans et plus	344	4,48%
Total	7686	100,00%



La structure par âge des allocataires traduit généralement une présence majoritaire de ménages en âge actif, accompagnés d'enfants, en lien avec les prestations familiales.

Sur le territoire du Sivom Val-de-Banquière et de La Trinité, cela se traduit par :

Une prédominance des adultes de 25 à 59 ans, correspondant aux publics actifs et aux familles avec enfants

Une présence significative de familles avec enfants, en cohérence avec le poids des prestations familiales

Une part plus limitée de jeunes allocataires isolés (moins de 25 ans) et de publics âgés

Profil typique d'un territoire familial et résidentiel.

➤ Enjeu principal :

Adapter les politiques publiques vers :

Le soutien à la parentalité

Les modes d'accueil petite enfance

Les services enfance / jeunesse

La composition familiale des foyers allocataires du SIVoM Vdb et de La Trinité se caractérise par une proportion importante de couples avec enfants (41.17 %) qui s'accompagne d'une faible proportion de couples sans enfants (3.30 %). Les personnes isolées représentent 35.69 %.

STRUCTURE FAMILIALE PAR COMMUNE

Structure familiale commune	couples avec enfant		couples sans enfant		isolés		monoparents	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ASPREMONT	147	54,04%	3	1,10%	68	25,00%	54	19,85%
BONSON	47	47,96%	3	3,06%	31	31,63%	17	17,35%
CASTAGNIERS	102	49,51%	4	1,94%	62	30,10%	38	18,45%
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	72	54,96%	7	5,34%	28	21,37%	24	18,32%
COLOMARS	201	57,93%	8	2,31%	87	25,07%	51	14,70%
DRAP	404	37,83%	46	4,31%	340	31,84%	278	26,03%
DURANUS	4	57,14%			1	14,29%	2	28,57%
FALICON	107	57,22%	4	2,14%	46	24,60%	30	16,04%
LA ROQUETTE SUR VAR	51	36,43%	9	6,43%	54	38,57%	26	18,57%
LA TRINITE	661	36,82%	68	3,79%	708	39,44%	358	19,94%
LEVENS	378	41,95%	24	2,66%	323	35,85%	176	19,53%
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	316	29,59%	34	3,18%	521	48,78%	197	18,45%
SAINT BLAISE	112	57,73%	2	1,03%	55	28,35%	25	12,89%
SAINT MARTIN DU VAR	244	43,26%	15	2,66%	184	32,62%	121	21,45%
TOURRETTE LEVENS	318	44,92%	27	3,81%	235	33,19%	128	18,08%
Total	3164	41,17%	254	3,30%	2743	35,69%	1525	19,84%

commune	Nombre de monoparents	Taux de monoparents
ASPREMONT	54	19,85
BONSON	17	17,35
CASTAGNIERS	38	18,45
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	24	18,32
COLOMARS	51	14,70
DRAP	278	26,03
DURANUS	2	28,57
FALICON	30	16,04
LA ROQUETTE SUR VAR	26	18,57
LA TRINITE	358	19,94
LEVENS	176	19,53
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	197	18,45
SAINT BLAISE	25	12,89
SAINT MARTIN DU VAR	121	21,45
TOURRETTE LEVENS	128	18,08
Total	1525	19,21

La structure familiale des allocataires sur le territoire met en évidence une présence notable de familles monoparentales, avec 1 525 monoparents, principalement concentrés sur La Trinité et Drap.

Les familles monoparentales constituent un public significatif, souvent plus exposé aux fragilités sociales et économiques

Leur concentration dans les communes les plus peuplées confirme une logique territoriale déjà observée (densité ↔ recours aux prestations).

➤ Enjeu principal

Renforcer les actions ciblées vers les familles monoparentales, notamment en matière de :

Soutien à la parentalité

Garde d'enfants

Accompagnement social et insertion

Une population monoparentale significative et localisée, nécessitant des réponses adaptées et territorialisées.

Familles fragilisées

LES ALLOCATAIRES A BAS REVENUS ET LES BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

commune	Nombre d'allocataires bas revenu
LA TRINITE	1643
DRAP	970
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	908
LEVENS	831
TOURRETTE LEVENS	634
SAINT MARTIN DU VAR	522
COLOMARS	333
ASPREMONT	266
CASTAGNIERS	200
SAINT BLAISE	187
FALICON	173
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	128
LA ROQUETTE SUR VAR	127
BONSON	96
DURANUS	7
Total	7025

Pour aider les personnes démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'allocation pour adultes porteurs de handicap (Aah) [Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du Rsa est remplacé par la Prime d'activité et le Rsa socle est maintenu].

commune	rsa	ppa	minima sociaux	commune	%rsa	%ppa	%minimasociaux
ASPREMONT	10	74	84	ASPREMONT	3,68	27,21	30,88
BONSON	3	33	36	BONSON	3,06	33,67	36,73
CASTAGNIERS	7	70	77	CASTAGNIERS	3,40	33,98	37,38
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	2	39	41	CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	1,53	29,77	31,30
COLOMARS	13	89	102	COLOMARS	3,75	25,65	29,39
DRAP	90	371	461	DRAP	8,43	34,74	43,16
DURANUS	0	1	1	DURANUS	0,00	14,29	14,29
FALICON	2	39	41	FALICON	1,07	20,86	21,93
LA ROQUETTE SUR VAR	5	58	63	LA ROQUETTE SUR VAR	3,57	41,43	45,00
LA TRINITE	137	659	796	LA TRINITE	7,63	36,71	44,35
LEVENS	49	299	348	LEVENS	5,44	33,19	38,62
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	77	367	444	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	7,21	34,36	41,57
SAINT BLAISE	7	52	59	SAINT BLAISE	3,61	26,80	30,41
SAINT MARTIN DU VAR	27	206	233	SAINT MARTIN DU VAR	4,79	36,52	41,31
TOURRETTE LEVENS	33	217	250	TOURRETTE LEVENS	4,66	30,65	35,31
Total	462	2574	3036	Total	4,12	30,66	34,78

Sur le territoire du Sivom Val-de-Banquière et de La Trinité, le nombre d'allocataires à bas revenus est très élevé (7025), ce qui représente une part importante des allocataires.

Ces ménages vivent sous le seuil de 1 216 € par unité de consommation, traduisant une présence significative de situations de fragilité économique, malgré un taux global de couverture Caf inférieur au département.

- Une précarité réelle mais ciblée, concentrée au sein de la population allocataire
- Une forte concentration territoriale, notamment sur :
 - La Trinité (1 643 allocataires à bas revenus)
 - Drap (970 allocataires)

Typologie des publics concernés

- Ménages à faibles ressources
- Bénéficiaires de minima sociaux :
 - Rsa (socle et prime d'activité)
 - Aah

Ces publics cumulent souvent plusieurs vulnérabilités (emploi, logement, isolement, parentalité).

➤ Enjeu principal

Repérer et accompagner les publics les plus fragiles, en particulier dans les communes les plus concernées

Adapter les réponses en matière :

- D'insertion sociale et professionnelle ;
- De soutien aux familles ;
- D'accès aux droits et aux services.

Un territoire où la précarité est moins diffuse mais fortement concentrée, nécessitant des actions ciblées et territorialisées auprès des ménages à bas revenu.

commune	aeeh	aah	ajpa	ajpp	Handicap	commune	%aeeh	%aah	%ajpp	%handicap
ASPREMONT	13	18	0	0	31	ASPREMONT	4,78	6,62	0,00	11,40
BONSON	8	11	0	0	19	BONSON	8,16	11,22	0,00	19,39
CASTAGNIERS	14	18	0	0	32	CASTAGNIERS	6,80	8,74	0,00	15,53
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	6	14	0	0	20	CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	4,58	10,69	0,00	15,27
COLOMARS	13	31	0	0	44	COLOMARS	3,75	8,93	0,00	12,68
DRAP	63	149	0	0	212	DRAP	5,90	13,95	0,00	19,85
DURANUS	1	2	0	0	3	DURANUS	14,29	28,57	0,00	42,86
FALICON	5	15	0	0	20	FALICON	2,67	8,02	0,00	10,70
LA ROQUETTE SUR VAR	8	11	0	0	19	LA ROQUETTE SUR VAR	5,71	7,86	0,00	13,57
LA TRINITE	88	263	0	0	351	LA TRINITE	4,90	14,65	0,00	19,55
LEVENS	60	101	0	0	161	LEVENS	6,66	11,21	0,00	17,87
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	35	132	0	0	167	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	3,28	12,36	0,00	15,64
SAINT BLAISE	13	18	0	0	31	SAINT BLAISE	6,70	9,28	0,00	15,98
SAINT MARTIN DU VAR	33	42	0	0	75	SAINT MARTIN DU VAR	5,85	7,45	0,00	13,30
TOURRETTE LEVENS	44	59	0	1	104	TOURRETTE LEVENS	6,21	8,33	0,14	14,69
Total	404	884	0	1	1289	Total	6,02	11,19	0,01	17,22

L'analyse met en évidence une forte concentration des bénéficiaires de prestation handicap sur certaines communes du territoire. Au total, 1 289 personnes perçoivent une aide liée au handicap, dont 884 bénéficiaires de l'Aah et 404 enfants bénéficiant de l'Aeeh.

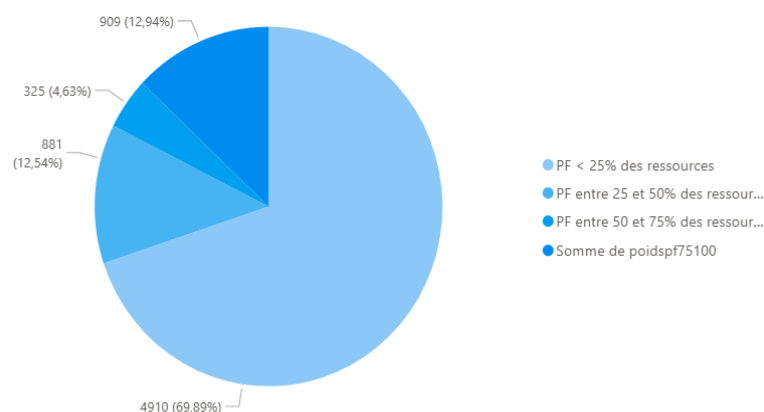
La Trinité se distingue comme la commune la plus concernée avec 351 bénéficiaires au total, dont 263 allocataires de l'Aah et 88 bénéficiaires de l'Aeeh. Drap et Levens présentent également des effectifs importants avec respectivement 212 et 161 personnes concernées.

En proportion de la population, certaines communes apparaissent particulièrement touchées. Concernant les enfants bénéficiaires de l'Aeeh, les communes de La Trinité, Drap, Levens et Tourrette-Levens concentrent les effectifs les plus importants, traduisant des besoins significatifs en accompagnement des enfants en situation de handicap sur ces secteurs.

Dépendance aux Prestations Sociales

commune	PF < 25% des ressources	PF entre 25 et 50% des ressources	PF entre 50 et 75% des ressources	PF > 75% des ressources
LA TRINITE	1046	243	86	268
DRAP	601	142	61	166
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	586	117	52	153
LEVENS	602	90	33	106
TOURRETTE LEVENS	471	80	30	53
SAINT MARTIN DU VAR	396	63	17	46
ASPREMONT	211	23	9	23
COLOMARS	264	33	14	22
SAINT BLAISE	154	15	2	16
CASTAGNIERS	158	21	6	15
BONSON	74	9	2	11
LA ROQUETTE SUR VAR	95	16	5	11
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	100	15	4	9
FALICON	146	14	4	9
DURANUS	6	0	0	1
Total	4910	881	325	909

Dépendance aux prestations



L'analyse de la dépendance aux prestations sociales montre qu'une majorité des ménages du territoire reste faiblement dépendante des aides sociales. En effet, 4 910 personnes disposent de prestations représentant moins de 25 % de leurs ressources, soit près de 70 % des situations recensées.

À l'inverse, 909 personnes vivent dans une situation de forte dépendance, les prestations sociales constituant plus de 75 % de leurs revenus. Cette catégorie représente près de 13 % de l'ensemble, traduisant une précarité importante pour une partie de la population. Les situations intermédiaires concernent 881 personnes dont les prestations représentent entre 25 et 50 % des ressources, et 325 personnes entre 50 et 75 %.

La Trinité concentre les effectifs les plus élevés dans toutes les catégories, notamment 268 personnes très dépendantes aux prestations sociales. Drap et Saint-André-de-la-Roche présentent également des volumes importants de ménages fortement dépendants.

Les communes de Levens, Tourrette-Levens et Saint-Martin-du-Var affichent une situation plus équilibrée, avec une majorité de ménages peu dépendants mais une présence non négligeable de foyers en situation de vulnérabilité économique.

Globalement, cette répartition met en évidence un territoire contrasté, où la majorité des habitants conserve une relative autonomie financière, tandis qu'une part significative de la population demeure fortement dépendante des dispositifs de solidarité.

ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITÉ

LES ENFANTS DES FOYERS ALLOCATAIRES PAR TRANCHES D'ÂGES

	Tranches d'âges	Nombre d'enfants	%
1	[0,2]	1170	13,33%
2	[3,5]	1341	15,28%
3	[6,11]	3122	35,57%
4	[12,15]	2190	24,95%
Total		8777	100,00%

Source : Caf power Bi 2025

La répartition des 8 777 enfants met en évidence une prédominance marquée de la tranche des 6-11 ans, qui représente à elle seule plus d'un tiers de la population (35,57 %). Cette donnée traduit un poids important des besoins liés à l'enfance en âge scolaire, notamment en matière de périscolaire, d'Acm et d'accompagnement éducatif.

La tranche des 12-15 ans (24,95 %) constitue également une part significative, révélant des enjeux non négligeables en direction des pré-adolescents et adolescents, en particulier sur les questions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'autonomie.

Commune	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans
Aspremont	44	46	133	96	50
Bonson	11	15	47	29	13
Castagniers	29	44	88	57	24
Châteauneuf-Villevieille	22	36	63	46	16
Colomars	56	65	164	128	50
Drap	202	221	436	317	136
Duranus	1	2	2	1	2
Falicon	26	32	98	73	22
La Roquette sur Var	16	12	49	41	20
La Trinité	283	306	650	480	210
Levens	115	146	399	281	121
Saint-André-de-la-Roche	160	138	324	201	90
Saint Blaise	33	45	120	61	23
Saint-Martin-du-Var	86	113	234	171	69
Tourrette Levens	86	120	315	208	108
Total	1170	1341	3122	2190	954

À l'inverse, les enfants de moins de 6 ans (0-5 ans) représentent un peu moins de 30 % de l'effectif total. Bien que moins nombreux, ils impliquent des besoins spécifiques en matière de petite enfance (accueil collectif, modes de garde, soutien à la parentalité).

Une population majoritairement concentrée sur les 6–11 ans → enjeu central pour les actions éducatives et périscolaires.

- Une présence importante d'adolescents → nécessité de structurer une offre adaptée.
- Une part plus restreinte de jeunes enfants, mais avec des besoins spécifiques à anticiper.

La lecture de la répartition par commune confirme une forte concentration de la population infantine sur certaines communes structurantes du territoire, en particulier La Trinité, Drap et Levens, qui cumulent les effectifs les plus élevés sur l'ensemble des tranches d'âge.

La commune de La Trinité se distingue nettement, avec des volumes très élevés dans chaque tranche (notamment 650 enfants de 6–11 ans et 480 de 12–15 ans), ce qui en fait un pôle majeur de besoins éducatifs et sociaux. De même, Drap (436 enfants de 6–11 ans) et Levens (399 enfants de 6–11 ans) présentent des effectifs significatifs, traduisant une pression importante sur les dispositifs d'accueil et d'animation.

À l'inverse, certaines communes comme Duranus, Bonson ou La Roquette-sur-Var présentent des effectifs beaucoup plus faibles, ce qui pose des enjeux différents en termes d'accessibilité à l'offre, de mutualisation des services et de mobilité des publics.

- 0–5 ans : les volumes sont globalement concentrés sur les communes les plus peuplées (La Trinité, Drap, Saint-André-de-la-Roche) : un enjeu de déploiement équilibré de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
- 6–11 ans : tranche la plus représentée dans toutes les communes, avec des volumes particulièrement élevés à La Trinité, Drap, Levens et Tourrette-Levens : un enjeu central de dimensionnement des accueils périscolaires et extrascolaires (Acm) et de qualité éducative.
- 12–15 ans : poids important, notamment à La Trinité, Drap et Tourrette-Levens : nécessité de structurer une offre spécifique pour les préadolescents (espaces jeunes, projets éducatifs adaptés).
- 16–17 ans : effectifs plus réduits mais présents sur l'ensemble du territoire, avec une concentration sur les grandes communes. Un enjeu d'accompagnement vers l'autonomie, d'insertion et de maintien du lien avec les jeunes.
- Un territoire marqué par un déséquilibre entre communes "pôles" et communes plus rurales ou faiblement peuplées
- Une logique de centralité forte autour de La Trinité et de quelques communes relais (Drap, Levens)

AIDER LES FAMILLES A CONCILIER VIE FAMILIALE, VIE PROFESSIONNELLE
ET VIE SOCIALE*Les grossesses en cours*

commune	Nombre de Grossesses
ASPREMONT	5
BONSON	0
CASTAGNIERS	2
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	2
COLOMARS	4
DRAP	30
DURANUS	0
FALICON	0
LA ROQUETTE SUR VAR	1
LA TRINITE	29
LEVENS	9
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	19
SAINT BLAISE	1
SAINT MARTIN DU VAR	11
TOURRETTE LEVENS	6
Total	119

L'analyse des 119 grossesses en cours met en évidence une concentration marquée sur les communes les plus peuplées du territoire, en cohérence avec la répartition globale des familles et des enfants. Les communes de Drap (30 grossesses) et de La Trinité (29) se distinguent très nettement, confirmant leur rôle de pôles majeurs de dynamisme démographique. Elles concentrent à elles seules près de la moitié des grossesses du territoire, traduisant une pression future importante sur les dispositifs de petite enfance et d'accompagnement à la parentalité.

D'autres communes présentent également des volumes significatifs, notamment Saint-André-de-la-Roche (19) et Saint-Martin-du-Var (11), qui participent à cette dynamique de renouvellement de la population.

À l'inverse, plusieurs communes comme Bonson, Duranus ou Falicon ne comptabilisent aucune grossesse à ce stade, tandis que d'autres affichent des volumes très faibles. Cela souligne des réalités territoriales contrastées, avec des enjeux spécifiques d'équilibre et d'accessibilité des services.

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Les naissances sur l'année en cours

Commune	Nombre de naissances
ASPREMONT	7
BONSON	3
CASTAGNIERS	2
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	4
COLOMARS	8
DRAP	36
DURANUS	0
FALICON	2
LA ROQUETTE SUR VAR	3
LA TRINITE	43
LEVENS	23
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	31
SAINT BLAISE	4
SAINT MARTIN DU VAR	14
TOURRETTE LEVENS	20
Total	200

Nombre de naissances par commune

Zones blanches : pas de données



200

Nombre de naissances

Communes à forte natalité :

- La Trinité : 43 naissances (21,5 %)
- Drap : 36 (18 %)
- Saint-André-de-la-Roche : 31 (15,5 %)
- Levens : 23 (11,5 %)
- Tourrette-Levens : 20 (10 %)

À elles seules, ces 5 communes représentent 153 naissances, soit 76,5 % du total.

- Existence d'un cœur de bassin très attractif
- Concentration probable de :
 - Population jeune ;
 - Logements récents ou accessibles ;
 - Équipements et services.

Communes intermédiaires

- Colomars : 8
- Saint-Martin-du-Var : 14

Niveau modéré → territoires à surveiller

Communes à faible natalité

- Entre 0 et 4 naissances :
 - Bonson (3), Castagniers (2), Falicon (2), etc.
- Duranus : 0 naissance

Profil typique de :

- Petites communes rurales
- Population vieillissante
- Faible renouvellement démographique

Forte polarisation territoriale

- Les naissances sont très concentrées géographiquement
- Déséquilibre marqué entre zones urbaines et rurales

Logique de bassin de vie

- Les communes les plus dynamiques correspondent à :
 - Des axes de mobilité
 - Des pôles de services

Croissance sur certaines communes (pression sur les services)
Stagnation / vieillissement ailleurs

L'analyse des naissances montre une forte concentration démographique sur quelques communes du territoire, en particulier La Trinité, Drap et Saint-André-de-la-Roche, qui totalisent à elles seules plus de la moitié des naissances. Cette dynamique confirme l'existence de pôles de vie structurants et génère des besoins accrus en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité. À l'inverse, plusieurs communes présentent un niveau de natalité très faible, traduisant des enjeux de vieillissement et d'accès aux services, appelant des réponses adaptées à l'échelle intercommunale.

commune	pajeprime	ppajebase	gardalloc	apepaje	prepar	petitenfance
LA TRINITE	4	235	9	0	34	282
DRAP	9	155	12	0	9	185
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	5	126	2	0	20	153
LEVENS	2	88	3	0	10	103
SAINT MARTIN DU VAR	2	65	0	0	8	75
TOURRETTE LEVENS	1	58	0	0	9	68
COLOMARS	1	37	1	0	3	42
ASPREMONT	0	25	3	0	7	35
CASTAGNIERS	0	21	5	0	1	27
SAINT BLAISE	0	20	1	0	3	24
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	0	16	0	0	4	20
FALICON	0	14	2	0	1	17
LA ROQUETTE SUR VAR	0	13	0	0	3	16
BONSON	1	7	1	0	2	11
DURANUS	0	0	0	0	0	0
Total	25	880	39	0	114	1058

Mise en place en janvier 2004, la Paje s'adresse aux parents d'enfants de moins de six ans et comprend quatre composantes :

- la prime à la naissance et/ou à l'adoption
- l'allocation de base pour les enfants de moins de 3 ans
- la prestation partagée d'accueil d'éducation de l'enfant (PreParE) pour les parents ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle pour élever leurs enfants
- le complément de libre choix de mode de garde (Cmg), lorsque le(s) enfant(s) de moins de 6 ans est/sont gardé(s) par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche.

Nb : pour toute naissance ou adoption, l'allocataire peut bénéficier de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant). La Paje comprend 4 aides : la prime à la naissance ou la prime à l'adoption, l'allocation de base, la prestation partagée d'éducation de l'enfant et le complément de libre choix du mode de garde.

L'analyse des données relatives aux prestations Caf (total 1 058 bénéficiaires) met en évidence une forte concentration des aides sur certaines communes, en cohérence avec la démographie du territoire. Les communes de La Trinité (282 bénéficiaires), Drap (185), Saint-André-de-la-Roche (153) et Levens (103) représentent à elles seules une part très importante des allocataires. Cette concentration confirme leur rôle de pôles majeurs en matière de besoins liés à la petite enfance et à la parentalité. La prestation la plus représentée est nettement la Paje de base (880 bénéficiaires), suivie de la PréParE (114). Les dispositifs tels que garde d'enfant à domicile (39) apparaissent plus marginalement mobilisés, et aucune donnée n'est recensée pour l'Ape/Paje (0) dans ce tableau.

- Paje de base (880 bénéficiaires) : dispositif central, traduit la proportion de familles avec de jeunes enfants).
- PréParE (114 bénéficiaires) : indicateur du nombre de parents en congé ou réduisant leur activité avec un enjeu d'accompagnement du retour à l'emploi et d'articulation vie familiale / vie professionnelle.
- Garde d'enfants à domicile (39 bénéficiaires) : Recours limité, pouvant traduire soit une offre alternative suffisante (Eaje, Am), soit un frein financier ou d'accessibilité.

commune	af	cf	aeeh	asf	enfance jeunesse
LA TRINITE	690	158	88	130	1041
DRAP	462	101	63	115	756
LEVENS	416	55	60	59	597
TOURRETTE LEVENS	348	34	44	40	474
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	326	60	35	75	511
SAINT MARTIN DU VAR	268	33	33	39	381
CASTAGNIERS	96	10	14	8	126
ASPREMONT	168	13	13	13	208
COLOMARS	206	10	13	17	254
SAINT BLAISE	127	7	13	9	158
BONSON	51	6	8	3	65
LA ROQUETTE SUR VAR	52	10	8	12	84
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	74	7	6	6	92
FALICON	110	7	5	5	126
DURANUS	4	0	1	1	7
Total	3398	511	404	532	4880

L'analyse des prestations Caf liées à l'enfance et à la jeunesse (total 4 880 bénéficiaires) confirme une forte concentration des publics sur les communes les plus peuplées, en cohérence avec l'ensemble des données démographiques précédentes.

Les communes de La Trinité (1 041 bénéficiaires), Drap (756), Levens (597) et Saint-André-de-la-Roche (511) apparaissent comme les principaux pôles du territoire. À elles seules, elles regroupent une part très significative des allocataires, traduisant des besoins élevés en matière de soutien aux familles, d'accompagnement éducatif et d'actions enfance-jeunesse.

- Allocations familiales (3 398 bénéficiaires) : cette allocation domine largement, révélant une forte proportion de familles avec enfants sur le territoire et confirme le poids global de la population familiale.
- Allocation de soutien familiale - Asf (532 bénéficiaires) : un volume significatif, traduisant la présence de familles monoparentales ou de situations familiales spécifiques avec un enjeu important de soutien social et d'accompagnement renforcé.
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé – Aeéh (404 bénéficiaires) : une part non négligeable, soulignant des besoins en matière de prise en compte du handicap, d'inclusion et d'accompagnement spécialisé.
- Complément familial (511 bénéficiaires) : c'est un indicateur de familles nombreuses avec un enjeu d'équité sociale et de soutien aux conditions de vie des familles.

commune	alf	als	apl	logement
LA TRINITE	126	112	280	518
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	73	82	260	415
DRAP	93	78	228	399
LEVENS	67	73	77	217
TOURRETTE LEVENS	58	73	22	153
SAINT MARTIN DU VAR	44	38	48	130
LA ROQUETTE SUR VAR	14	14	6	34
COLOMARS	8	15	9	32
CASTAGNIERS	15	15	0	30
ASPREMONT	13	8	5	26
SAINT BLAISE	10	4	10	24
BONSON	9	5	3	17
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	11	6	0	17
FALICON	4	11	1	16
DURANUS	1	0	0	1
Total	546	534	949	2029

- 2 029 logements au total sur lesquels une allocation logement est versée

Communes principales :

- La Trinité : 518 bénéficiaires d'allocations logement
- Saint-André-de-la-Roche : 415 bénéficiaires d'allocations logement
- Drap : 399 bénéficiaires d'allocations logement

Le croisement des données de logements avec les aides Caf met en évidence une structuration territoriale contrastée :

- Les communes les plus peuplées concentrent le parc conventionné et relèvent majoritairement de l'Apl, traduisant des enjeux de densité et d'accompagnement social.
- Les communes intermédiaires présentent un profil familial marqué, avec une présence significative d'allocataires relevant de l'Alf.
- Les petites communes se caractérisent par un habitat diffus et un recours plus fréquent à l'Als, révélant des situations d'isolement et une précarité moins visible.

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE

Reçu le 07/10/2026

commune	Nombre d'impayés de loyer	Nombre de suspensions aides aux logement
ASPREMONT	0	6
BONSON	1	4
CASTAGNIERS	1	9
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	0	12
COLOMARS	3	13
DRAP	27	85
DURANUS	0	0
FALICON	0	2
LA ROQUETTE SUR VAR	1	16
LA TRINITE	34	119
LEVENS	3	51
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	29	91
SAINT BLAISE	0	4
SAINT MARTIN DU VAR	5	47
TOURRETTE LEVENS	4	36
Total	108	495

- 108 impayés de loyers
- Les suspensions Caf sont beaucoup plus nombreuses que les impayés

Communes à forte tension sociale

- La Trinité : 34 impayés / 119 suspensions
- St André : 29 / 91
- Drap : 27 / 85

➤ Enjeux :

Accompagnement budgétaire

Accès aux droits Caf

Prévention des ruptures (expulsions)

Communes intermédiaires (Levens, Tourrette, St Martin)

- Levens : 3 / 51
- Tourrette-Levens : 4 / 36
- St Martin : 5 / 47
 - ⇒ Faible niveau d'impayés
 - ⇒ Mais suspensions élevées malgré tout

➤ Enjeux :

Accès aux services (Caf, numérique)

Accompagnement administratif de proximité

Isolement territorial

Petites communes (Colomars, Castagniers, etc.)

- Volumes faibles mais :
 - Colomars : 3 / 13
 - Castagniers : 1 / 9
 - La Roquette : 1 / 16
 - ⇒ Peu d'impayés
 - ⇒ Mais suspensions proportionnellement élevées

Repérage des publics fragiles
Lutte contre le non-recours
Maintien dans le logement

Le croisement des données relatives aux impayés et aux suspensions d'aides logement met en évidence une dissociation entre précarité financière et difficulté d'accès aux droits.

Si les communes les plus urbanisées concentrent les situations d'impayés, en lien avec un parc social important et un recours majoritaire à l'Apl, les suspensions d'aides apparaissent quant à elles plus diffuses sur l'ensemble du territoire, y compris dans les communes de plus petite taille.

Cette situation traduit :

- D'une part, une précarité économique concentrée dans les pôles urbains,
- D'autre part, une fragilité administrative et un risque de non-recours dans les zones périurbaines et rurales.

Ce diagnostic invite à renforcer :

- les actions d'accès aux droits
- la prévention des ruptures de paiement du loyer
- et l'accompagnement de proximité, notamment dans les communes les moins dotées en services

Quartier prioritaire (Qpv)

Le SIVoM val de banquière comprend sur son territoire plusieurs quartiers prioritaires classés en politique de la ville :

- Le quartier « le Château » sur la commune de Saint-André-de-la-Roche
- Le quartier de la condamine sur la commune de Drap
- Le quartier Ariane/Manoir/Gares. Ce quartier politique de la ville est particulier puisqu'il touche trois communes, la ville De Nice avec le quartier de l'Ariane, le quartier du Manoir situé sur la commune de Saint André et le quartier de la gare situé sur la commune de La Trinité.

Le quartier Ariane/Manoir/Gare est le quartier le plus important avec 3897 allocataires et le volume d'allocataires sur les 2 autres quartiers est sensiblement identique.



QPV	Nombre d'allocataires
Nice; Saint-André-de-la-Roche; La Trinité (Ariane - Le Manoir - Gares)	3897
Drap (La Condamine)	378
Saint-André-de-la-Roche (Le Château)	362
Total	4637

Le profil des familles sur les différents quartiers est le suivant :

Structure Familiale	couples avec enfant		couples sans enfant		isolés		monoparents	
QPV	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Saint-André-de-la-Roche (Le Château)	49	13,50%	10	2,75%	242	66,67%	62	17,08%
Nice; Saint-André-de-la-Roche; La Trinité (Ariane - Le Manoir - Gares)	1361	35,31%	270	7,01%	1405	36,46%	818	21,22%
Drap (La Condamine)	145	40,39%	13	3,62%	98	27,30%	103	28,69%
Total	1555	33,98%	293	6,40%	1745	38,13%	983	21,48%

Le Château :

- Les personnes vivant seules dominant très largement avec près de 67 % des ménages.
- La part des couples avec enfant (13,5 %) est très inférieure à la moyenne générale (34 %).
- Cela suggère un quartier marqué par une forte présence de personnes seules, possiblement âgées ou en situation de précarité résidentielle.

Drap La Condamine :

- Les couples avec enfants constituent la catégorie dominante (40,39 %).
- La part des familles monoparentales est particulièrement élevée (28,69 %), supérieure à la moyenne générale.
- Les personnes isolées sont moins nombreuses (27,30 %) que dans les autres territoires.
- Le quartier présente donc un profil davantage tourné vers les familles.

Ariane/Manoir/Gares :

- Répartition relativement équilibrée entre :
 - les personnes isolées (36,46 %),
 - les couples avec enfants (35,31 %).
- Les familles monoparentales représentent plus d'un cinquième des ménages.
- Cette structure est proche de la moyenne globale observée.

Le profil socioéconomique des familles sur les différents quartiers :

QPV	Bas Revenu	%
Drap (La Condamine)	341	90,21 %
Nice; Saint-André-de-la-Roche; La Trinité (Ariane - Le Manoir - Gares)	3284	84,27 %
Saint-André-de-la-Roche (Le Château)	252	69,61 %
Total	3877	81,36 %

Une forte précarité économique dans l'ensemble des Qpv

Avec 81,36 % de la population à bas revenu, la précarité constitue une caractéristique majeure des quartiers étudiés. Plus de quatre habitants sur cinq se situent sous le seuil retenu pour définir les bas revenus.

Drap (La Condamine) est le quartier le plus fragile

- 90,21 % de la population est à bas revenu.
- Ce taux est supérieur de près de 9 points à la moyenne de l'ensemble des Qpv (81,36 %).
- Cela signifie que pratiquement toute la population du quartier est concernée par des difficultés économiques.

Cette situation rejoint l'analyse précédente de la structure familiale, où Drap se caractérisait également par une forte présence de familles avec enfants et de familles monoparentales, catégories souvent plus exposées au risque de pauvreté.

Ariane – Le Manoir – Gares concentre le plus grand nombre de personnes à bas revenu. Le quartier de l'Ariane étant le plus important ce qui fausse les données puisque nous n'avons pas celles sur le Manoir et La Trinité.

- 3 284 personnes à bas revenu.
- Taux de 84,27 %.

Saint-André-de-la-Roche (Le Château) apparaît relativement moins touché

- 69,61 % de bas revenus.
- Ce taux reste très élevé (près de 7 habitants sur 10), mais il est nettement inférieur aux deux autres quartiers.

Cette situation est intéressante à rapprocher de la structure familiale observée précédemment : Le Château comptait une très forte proportion de personnes isolées (66,67 %).

Conclusion

L'ensemble des quartiers présente des niveaux de précarité très élevés, avec plus de 80 % de la population à bas revenu. Toutefois, Drap (La Condamine) apparaît comme le territoire le plus fragilisé économiquement, tandis que Ariane – Le Manoir – Gares concentre le plus grand nombre de personnes concernées. Saint-André-de-la-Roche (Le Château) demeure moins touché relativement, même si le niveau de précarité y reste important.

INTRODUCTION

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027 a été signée le 10 juillet 2023.

Cette convention définit les priorités d'intervention des Caf pour 5 ans. Elle s'incarne autour d'ambitions majeures telles que :

- ❖ Contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance (Sppe)
- ❖ Accompagner les parents, notamment lors des situations de séparation
- ❖ Favoriser l'accès aux activités péri et extra scolaires pour les enfants et les jeunes
- ❖ Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap
- ❖ Coopérer avec les partenaires sur les territoires
- ❖ Innover pour répondre aux besoins nouveaux.

Depuis 2013, l'Etat a impulsé la mise en place des Schémas Départementaux des Services aux Familles (Sdsf), dans le cadre d'une politique nationale comportant principalement trois enjeux : lutter contre les inégalités sociales et territoriales, développer et assurer la pérennité de l'offre d'accueil et de services, accompagner et soutenir les familles.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le Sdsf des Alpes-Maritimes 2022-2026 par l'Etat, le Conseil Départemental, la Caf et la Msa. C'est avec une forte volonté que ces quatre signataires souhaitent renforcer leur collaboration, développer les partenariats et la coordination entre les différents acteurs et de faire du Sdsf la clé de voute des actions en faveur des familles du département.

Plus localement, la Ctg est par conséquent un outil à disposition des collectivités. Elle permet de partager un projet de territoire, et par conséquent un rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer à tous un accès à des services complets, innovants et de qualité.

Elle se veut une démarche souple et respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité. Elle privilégie l'échelle géographique de l'intercommunalité pour penser le projet de territoire.

Elle se présente comme une démarche partenariale forte : établir une Ctg à l'échelle intercommunale permet de travailler à une échelle pertinente pour la population à laquelle la collectivité territoriale adhère en cohérence avec ses projets.

La Ctg remplace depuis 2020 le contrat enfance jeunesse (Cej) qui se présentait comme un contrat d'objectifs et de cofinancement pour soutenir le fonctionnement des services aux familles (établissements d'accueil du jeune enfant, accueils de loisirs, lieux d'accueil enfants parents...).

La signature de la Ctg du SIVoM Vdb et de La Trinité permet désormais le maintien des financements de la Caf sous la forme de bonus territoires.

I. Analyses par thématique

a. Petite Enfance

Pour le SIVoM Val de Banquière**Pilier 1 du Sppe : Garantir à tous les parents une information et un accompagnement adapté à leur besoin**

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre et localisation des Rpe Relais petite enfance	- 2 Rpe : Le SIVoM Vdb et La Trinité
Nombre de commune de plus de 10000 habitants sans Rpe	Oui
Nombre d'assistants maternels par Etp en Relais petite enfance (Rpe)	Oui, hors la Trinité on recense 117 assistantes maternelles pour 375 places agréées, l'étendue du territoire de Bonson à Drap nécessite des moyens humains (Etp animatrices) pour assurer (comme le demandent la Caf les maires et ...les Asmats) une présence régulière, un accompagnement au plus près
Nombre de Rpe organisés en guichet unique	Oui, c'est la clef d'entrée des familles pour s'informer et s'inscrire, ensuite elles sont aiguillées sur les structures d'accueil. Reste l'information sur les structures gérées par des opérateurs privés (Falcon et Drap), le SIVoM Vdb ne peut renseigner les familles
Nombres de Rpe impliqués sur la promotion des métiers de la petite enfance	Oui -Manque d'information quant aux journées événementielles organisées à ce titre par le partenaire. - manque de communication des organismes chargés de la formation de ces métiers ? (Établir des liens avec les collèges et les lycées) Malgré cela participation à différents forum, journées portes ouvertes d'établissements scolaires, Lfmea Lenval, Collège Ludovic Brea, Collège René Cassin auprès de France Travail.
% Assistants maternels inscrites dans mon-enfant.fr	
% Eaje Psu inscrits dans mon-enfant.fr	Oui
% Rpe inscrits dans mon-enfant.fr	Oui
% Mam inscrits dans mon-enfant.fr	

- Numéro unique et réunions collectives d'information : donner les informations sur les différents modes d'accueils, les gestionnaires et les modèles économiques (gestion SIVoM, privée, communale, individuelle, mam...)
- Transversalité de la communication entre les gestionnaires et les communes (lien entre les portails familles, les sites des communes, des gestionnaires privés...)
- Traduction des supports (égalité d'accès à la langue)
- Communiquer aussi sur les compétences attachées aux accueils petite enfance (parentalité, accueil inclusif, psychologue dédiée...) selon es opérateurs (à voir quelle convergence entre eux !)
- Avoir à disposition les déclarations de grossesse pour croiser avec les familles qui participent aux réunions d'information du SIVoM (avoir un outil Statistique partagé avec la Caf et le Sajep du département)
- Informer les élus des enjeux du Sppe

Pilier 2 du Sppe : Développer et pérenniser des places en accueil collectif et individuel

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre d'enfants en liste d'attente pour un mode d'accueil	Oui
Taux de couverture des communes sur le territoire de la Ctg	47% inférieur au taux de référence de 58%
<u>Accueil collectif / Eaje Psu (depuis la dernière Ctg)</u> : - Nombre de places ouvertes par la collectivité territoriale - Nombre de places fermées par la collectivité territoriale - Nombre de places ouvertes par le secteur associatif avec bonus territoire - Nombre de places fermées par le secteur associatif avec bonus territoire - Nombre de places ouvertes par le secteur privé avec bonus territoire - Nombre de places fermées par le secteur privé avec bonus territoire - Nombre de places ouvertes par des autres gestionnaires tel que des mutuelles, chu etc. avec bonus territoire - Nombre de places fermées par des autres gestionnaires tel que des mutuelles, Chu etc. avec Bonus Territoire - Nombre de structure en difficultés accompagnées par la Caf (démarche Ida/ Dla)	- 255 places ouvertes en Eaje, 15 en jardin d'enfants gérés par le SIVoM Vdb (au 31/12/2025), pas de places fermées par le SIVoM (36 places créés sur Drap +12 saint-Martin +15 et Aspremont +9) - pas de places fermées au niveau associatif - 20 places créés sur Falicon en délégation de service public (opérateur la Maison Bleue) et 12 en micro-crèche à Drap gérée par un opérateur privé Pour le SIVoM Vdb gestionnaire pas de structures en difficulté accompagnées par la Caf

Focale sur les crèches familiales (depuis la dernière Ctg) :

Nombre de Saf
 Nombre de places en Saf
 Nombre de places en Saf ouvertes et fermées par les gestionnaires

Pas sur le territoire du SIVoM Vdb

Focale sur les micro-crèches Paje (depuis la dernière Ctg):

- Nombre de Mc Paje implantées sur le territoire
 - Nombre de places en Mc Paje ouvertes et fermées par les gestionnaires
 - Nombre Mc Paje basculées de Paje en Psu

Une micro-crèche sur Drap en Paje

- 12 places ouvertes

Accueil individuel (depuis la dernière Ctg) :

- Nombre d'Assistants Maternels à domicile (hors Saf et Mam)
 - Nombre de places chez les assistants maternels à domicile (hors Saf et Mam)
 - Nombre de Mam et nombre de places en Mam
 - Nbre Assistants Maternels exerçant en Mam

Hors la Trinité on recense 117 assistantes maternelles pour 375 places agréées, premier mode de garde en volume de places proposées sur le SIVoM Vdb
 - 1 Mam de 12 places (3 professionnelles)

Commentaires spécifiques :

- Baisse de la démographie, Assistants maternels sans enfants à accueillir, avoir un observatoire permanent pour ajuster offre et besoin selon l'environnement réglementaire (aides au complément mode de garde, allongement du congé maternité, paternité, fluidité des axes de déplacement, télétravail, horaires atypiques ...) ;
- Équilibre nécessaire entre les différents modes de garde ;
- Ajuster le territoire couvert si besoin (ouvrir aux autres communes, aux entreprises...).

Pilier 3 du Sppe : Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil

INDICATEURS	ANALYSE
- Nombre de places Avip - Nombre de places développées depuis la précédente Ctg	- 8 places proposées en Avip (1 par crèche gérée par le SIVoM Vdb et accueils des familles monoparentales (Afm) ayant un projet de réinsertion socio-professionnelle (dispositif contractuel avec le département) - 8 places créées donc sur le territoire au cours de la précédente Ctg Ces dispositifs sont gérés par le Rpe
Nombre de places Psu créées en Qpv	- zéro
Nombre de places Psu créées en Zrr	- zéro

Nombre d'Eaje implantés sur un territoire où une charte handicap a été signée	- Charte existante sur le territoire du SIVoM Vdb -Maintien de l'existant Avip/Afm - maintien des Etp « compagnons » au sein des Eaje, travail transversal entre les chargés de coopération Cdc thématiques parentalité et handicap et un Cdc à 0.25 handicap et 0.25 parentalité dimensionnée sur la petite enfance (gestionnaire SIVoM Vdb) et les Cdc territoriaux
Nombre d'enfants bénéficiaires d'Aeeh ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en Eaje Psu (données saisies dans Afas)	Aeeh : 3 reconnus Mda (dont 2 obtenus en 2025 après un long accompagnement de 2 ans). Les 3 sont en accompagnement en accompagnement individualisé (17.5h /semaine) - Le nombre d'enfants accueillis en situation de détection de handicap : 3 enfants (suivi Pmi, Pco, hôpital, Camps) . Les 3 sont en accompagnements partiels -En questionnaire et donc en observation accrue (sans soin à ce jour mais investigations lancées) : 7 enfants. En janvier 2026, une nouvelle Pco a été lancée, nous recherchons actuellement un agent
Nombre d'enfants accueillis à un tarif Psu en horaires atypiques ou étendus (dispositif financé par la Caf)	Pas de Fpt sollicité
Nombre de structures Psu n'ayant pas participé à l'enquête « Filoué », enquête annuelle Cnaf permettant de mesurer la dynamique de mixité sociale et d'inclusion	Toutes les structures gérées par le SIVoM Vdb ont participé à Filoué

Commentaires spécifiques :

- Accueil inclusif et parentalité : thématique longuement abordée
Nécessaire transversalité des services internes au SIVoM Vdb pour accompagner les familles, constitution d'une équipe ressources inter-compétences (formation et accompagnement nécessaires, position du centre de formation du SIVoM à privilégier Inter'val Formation)

Avoir une équipe structurée dans chaque pôle (petite enfance, animation, activités sportives...), des chargés de coopération qui travaillent en transversalité avec les chargées thématique de la parentalité, des accueils inclusifs

A voir quelle intégration des opérateurs privés, quel accompagnement, quelles ressources et incitations à apporter aux assistantes maternelles...

Pouvoir accueillir après 3 ans dans les crèches (lien avec l'Education Nationale et les Erh, enseignants spécialisés dans les accueils inclusifs)

Salaire des assistants maternels non valorisés malgré la volonté d'accueil, effort de formation pour assurer les accueils spécifiques

Journée événement, pédagogique à l'échelon du SIVoM à organiser

Pilier 4 : Favoriser la qualité de l'accueil des enfants

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre de coordonnateurs développement durable et nbre de postes créés depuis la précédente Ctg	Projet en cours avec un opérateur qui nous accompagne vers un label reconnu et une structuration autour d'un coordonnateur développement durable qui pourra coordonner les axes de progression sur chaque Eaje du SIVoM et à voir avec les communes
Nombre des structures d'accueil de la petite enfance ayant bénéficié des aides à l'Investissement au titre de la transition écologique	- Pas d'aide de la Caf et c'est un frein car nécessité de trouver un modèle économique fiabilisé avec un investissement partagé. Nécessité d'injecter de la coordination humaine transverse pour faire vivre cet élan - Impacts positifs : Bien vivre et mieux être professionnel – accompagnement des parents à ce changement-cohésion d'équipe et cohérence dans le service Plus généralement c'est un accompagnement éducatif des futures générations et de leurs familles : la collectivité avec la Caf a un devoir d'exemplarité de modèle. Le SIVoM sollicite donc tous les moyens de la caf, accompagnement du projet, financements (Cdc, Fpt, amorce du projet, aide au diagnostic) ponctuels et ...durables ! Le financement est un frein ...même si les mécénats et autres possibilités pourront être mobilisés
Nombre d'Eaje ayant été labélisés développement durable ou engagé dans une démarche de labélisation depuis la précédente Ctg	- Pas de labellisation - Freins : les coûts – le manque de formation des professionnels - les délais de réalisation, - perspectives : mise en œuvre de la transition écologique dans tous les Eaje
Nombre de coordonnateurs qualité d'accueil du jeune enfant et qualité de vie au travail et nbre de postes créés depuis la précédente Ctg	- oui une dynamique : Réflexion collective sur le professionnalisme des pro : pédagogie et co-éducation avec les parents Accompagnement des équipes de direction : réflexion sur les dynamiques d'équipe afin d'améliorer cohésion et cohérence Freins : génération qui change de milieu professionnel, absentéisme, Manque de temps de coordination, problème de recrutement - impacts positifs : des parents rassurés, des agents sécurisés (communication interne équipes) et des enfants apaisés
	- 4 Eaje en ont profité (Castagniers /Colomars /Tourrette Levens /Aspremont) - Freins : planification des travaux // jours de fermeture des Eaje ; travaux en site occupé (bruit, poussière, sieste) Notre aiguillon pour Présenter les travaux à réaliser : respect de la charte de qualité d'accueil et le référentiel bâtimentaire

AR Prefecture006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Nombre de journées pédagogiques déclarées à la Caf sur l'ensemble des Eaje Psu implantés sur le territoire	- 2, projet de passer à trois et volonté d'associer l'animation, tous les opérateurs
Taux de personnels Petite Enfance partis en formation sur la Petite Enfance sur l'effectif total au regard du nbre total de professionnels	- 65% (en moyenne 91 pro par an sur la période) - freins : annulation faute de place ou conséquence de l'absentéisme (assurer la continuité de service ; jours de fermeture Eaje pour ce faire
Taux d'assistants maternels partis en formation au regard du nombre total d'assistants maternels	- 51 (+89% //2024) soit 41% formées - frein : défaut financement de la branche professionnelle ; moins de professionnelles entrant dans le métier
Nombre de partenariats mis en œuvre et mobilisés pour favoriser la qualité d'accueil et description de ces partenariats (modalités et impacts)	- Inter'Val Formation et le Cd 06 pour permettre des formations, accompagner les parcours de professionnalisation (Vae...) répondant au plus juste aux attentes professionnelles, création de réseaux avec les écoles les organismes de formation, accueils de stagiaires...

Commentaires spécifiques :

- Mettre en œuvre les référentiels qualité d'accueil du jeune enfant, bâtiminaire de la petite enfance, aiguillon pour les équipes, leurs cohésions,
- Quid du travail collégial avec les opérateurs privés, enjeu du Sppe et donc des communes, du SIVoM
- Journée pédagogique commune, favoriser les échanges entre les équipes (du temps de la disponibilité du souffle ...)
- Faire' sortir les équipes de leur quotidien, les ouvrir aux autres fonctionnements, la mutualisation, les échanges comme une ressource (bien être psychique, social, ouverture...)
- Rendre la formation accessible par Inter'Val et ajustée sur les besoins réglementaires et de terrain observés
- Valoriser le développement durable, la transition écologique dans les structures, chez les assistantes maternelles, les services du SIVoM (structuration de ressources en internes (chargés de coopération ?), les parents (politique incitative) accompagnés par un tiers du métier en charge de l'ingénierie de projet, aboutir à des labels gages de durabilité
- Favoriser l'ouverture sur l'extérieur (bien-être psychique)
- Faire entrer les parents dans les structures
- Organiser le travail en transversalité avec l'enfance la jeunesse pour accompagner les parcours des familles et de leurs enfants, notion de communauté éducative

Pilier 1 du Sppe : Garantir à tous les parents une information et un accompagnement adapté à leur besoin

INDICATEURS	ANALYSE
Nbre et localisation des Rpe : 1	Au cours de la précédente Ctg, la commune de La Trinité à engager la reprise des compétences petite enfance avec effectivité au 1 ^{er} septembre 2023. Dans ce cadre, la commune a souhaité ouvrir un Rpe dans un site dédié et aménagé pour accueillir les assistantes maternelles tous les matins. Ce Rpe porte également la mission guichet unique petite enfance. Situé en centre-ville, ce site est aujourd'hui bien identifié par la population, facilement accessible et adapté à l'accueil des tout petits
Nbre de commune de plus de 10000 habitants sans Rpe : 0	L'objectif de 1 Rpe pour la commune qui compte 10 602 habitants (source Insee 2023)
Nbre d'assistants maternels par Etp en Relais petite enfance (RPE) : 30 Etp	L'objectif de 1 Etp pour 56 Assistantes maternelles est atteint sur la commune. Au demeurant, le cumul Rpe et guichet unique Petite enfance avec 1 seul Etp d'animation Rpe n'est plus suffisant et la commune mobilise des moyens supplémentaires à hauteur de 0.8 Etp pour assurer l'ensemble des missions en conformité avec les attendus du Sppe
Nbres de Rpe organisés en guichet unique :1	Lors de la précédente Ctg nous avons atteint l'objectif d'assurer la mission guichet unique sur le Rpe. L'enjeu pour cette nouvelle Ctg est de maintenir et de développer la qualité d'accueil
Nbres de RPE impliqués sur la promotion des métiers de la petite enfance : 1	Le Rpe organise chaque année avec le département des Alpes Maritimes et la Caf 3 réunions d'informations pour les personnes intéressé par le métier d'assistante maternelle. Les outils de communication de la ville sont utilisés pour promouvoir les métiers de la Petite enfance
% Assistants maternels inscrites dans mon-enfant.fr : 100%	Toutes les assistantes maternelles du territoire son bien inscrites sur monenfant.fr
% Eaje Psu inscrits dans mon-enfant.fr : 100%	Nous avons travaillé durant la précédente Ctg et dans la continuité de la reprise de compétence à fusionner les 2 crèches communales en un seul établissement avec un projet et un fonctionnement commun. Effectivité de cette fusion avec un nouvel agrément crèche de 73 places au 1 ^{er} septembre 2025. Notre crèche ets bien inscrite sur monenfant.fr
% Rpe inscrits dans mon-enfant.fr : 100%	Notre Rpe est bien renseigné sur monenfant.fr
% Mam inscrits dans mon-enfant.fr :0	Nous n'avons pas de Mam sur la commune de La Trinité et les assistantes maternelles du territoire ne sont pas dans la dynamique d'envisager la création d'un établissement de ce type

Pilier 2 du Sspe : Développer et pérenniser des places en accueil collectif et individuel

INDICATEURS	ANALYSE
Nb d'enfants en liste d'attente pour un mode d'accueil : 18 au 01-08-2026	Au cours de la précédente Ctg, nous avons développé le nombre de place en crèche qui est passé de 56 places à 73 places sur la commune. Le nombre de places chez les assistantes maternelles à faiblement progressé avec 5 places supplémentaires. Le taux de couverture actuel sur la commune en comparaison avec la demande est en cohérence. L'enjeux de cette nouvelle Ctg est davantage de renforcer la qualité de l'accueil et de maintenir le taux de couverture.
Taux de couverture des communes sur le territoire de la Ctg	Le taux de couverture de la commune de la Trinité pour l'accueil des enfants de 0-3 ans est de 46%. Ce taux de couverture était de 31% lors de la précédente Ctg.
<u>Accueil collectif / Eaje Psu (depuis la dernière Ctg) :</u> Nb de places ouvertes par la collectivité territoriale : 17 Nb de places fermées par la collectivité territoriale : 0 Nb de places ouvertes par le secteur associatif avec bonus territoire : 0 Nb de places fermées par le secteur associatif avec bonus territoire : 0 Nb de places ouvertes par le secteur privé avec bonus territoire : 0 Nb de places fermées par le secteur privé avec bonus territoire : 0 Nb de places ouvertes par des autres gestionnaires tel que des mutuelles, chu etc. avec bonus territoire : 0 Nb de places fermées par des autres gestionnaires tel que des mutuelles, chu etc. avec bonus territoire : 0 Nb de structure en difficultés accompagnées par la Caf (démarche Ida/ DLa) : 0 <u>Focale sur les crèches familiales (depuis la dernière Ctg) :</u> Nb de Saf : 0 Nb de places en Saf : 0 Nb de places en Saf ouvertes : 0 et fermées par les gestionnaires : 0	17 places créent en Eaje lors de la précédente Ctg avec 73 places existantes à ce jour alors qu'il n'y avait que 56 places existantes lors de la signature de la précédente Ctg. En dehors de la crèche communal et l'offre en accueil individuel chez les assistantes maternelles nous n'avons aucun autre type de mode de garde du jeune enfant sur notre commune. A ce jour, au vu des évolutions démographiques et la baisse de la natalité même si la Ville de La Trinité connaît un taux de naissance plus élevé que la moyenne nationale avec un taux démographique positif car nous enregistrons plus de naissance que de décès sur la commune, la dynamique n'est plus d'envisager des créations de places mais bien de consolider l'offre existante, la maintenir et travailler sur la qualité d'accueil.

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE

Reçu le 07/10/2026

Focale sur les micro crèches Paje (depuis la dernière Ctg).

Nbre de MC Paje implantées sur le territoire : 0
Nbre de places en Mc Paje ouvertes et fermées par les gestionnaires : 0

Nbre MC Paje basculées de Paje en Psu : 0

Accueil individuel (depuis la dernière Ctg) :

Nbre Assistants Maternels à domicile (hors SAF et MAM) : 30

Nbre de places chez les assistants maternels à domicile (hors SAF et MAM) : 72

Nbre de MAM et nbre de places en Mam : 0

Nbre Assistants Maternels exerçant en MAM : 0

Pilier 3 du Sppe : Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil

INDICATEURS	ANALYSE
Nbre de places Avip et nbre de places développées depuis la précédente Ctg : 0	La Ville de La Trinité reste une commune où la population est modeste et principalement constituée de travailleur des Csp ouvrier/employé. La mixité est présente au sein de l'établissement même si nous n'avons pas engagé de démarche de labélisation Avip mais avons au sein de notre établissement des publics en ayant tous les critères. Depuis janvier 2024, l'Etat à intégrer le quartier Gare situé au centre-ville en quartier prioritaire de la politique de la ville. Concernant l'axe handicap, nous l'avons inclus à notre plan d'action et à notre logique de professionnalisation de nos agents petite enfance. L'accompagnement des familles sur cet axe afin de leur permettre d'accepter les constats de l'équipe d'encadrement doit pouvoir se mettre en place au plus tôt pour permettre la mise en place du parcours médical nécessaire au diagnostic précoce du handicap de l'enfant
Nbre de places Psu créées en Qpv : 0	
Nbre de places Psu créées en Zrr : 0	
Nbre d'Eaje implantés sur un territoire où une charte handicap a été signée : 0	
Nbre d'enfants bénéficiaires d'Aeeh ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en Eaje Psu (données saisies dans AFAS) : 0	
Nbre d'enfants accueillis à un tarif Psu en horaires atypiques ou étendus (dispositif financé par la Caf) : 0	
Nbre de structures Psu n'ayant pas participé à l'enquête « Filoué », enquête annuelle Cnaf permettant de mesurer la dynamique de mixité sociale et d'inclusion : 0	L'ensemble de nos documents d'inscription ont été travaillé pour informer les familles sur cette enquête et leur demander leur autorisation dans le cadre de la protection des données personnelles. Nous renseignons cette enquête chaque année.

INDICATEURS	ANALYSE
Nbre de coordonnateurs développement durable et nbre de postes créés depuis la précédente Ctg : 0	La commune de La Trinité a engagé depuis 2022 un travail de diagnostic des performances énergétique de ses bâtiment publics pour mieux maîtriser la consommation des fluides et engager des travaux cohérents visant à limiter sa consommation fluide mais aussi sa production de gaz a effet de serre pour répondre aux objectifs du décret tertiaire. Dans cette logique, et grâce au soutien financier de la Caf une rénovation énergétique de la crèche a débuté à l'été 2025 et se poursuit. Installation d'une pompe à chaleur, climatisation de l'établissement pour ne plus prendre le risque d'une rupture de service public en raison des fortes températures de l'établissement. Amélioration des conditions d'accueil... Ces travaux vont se poursuivre en 2026-2027 avec la création d'un préau photovoltaïque permettant l'autonomie complète de l'établissement en matière de consommation électrique. Une démarche de mutualisation des consommable et des équipements de la crèche est également engagée depuis 2024 afin d'éviter les surconsommations de matériel pédagogique et d'équipement sur le site en ayant des malles d'activités partagées et non plus des équipements spécifiques à chaque unité de vie.
Nbre des structures d'accueil de la petite enfance ayant bénéficié des aides à l'Investissement au titre de la transition écologique : 1	
Nbre d'Eaje ayant été labélisés développement durable ou engagé dans une démarche de labélisation depuis la précédente Ctg : 0	
Nbre de coordonnateurs qualité d'accueil du jeune enfant et qualité de vie au travail et nbre de postes créés depuis la précédente Ctg : 0	Comme indiqué, la climatisation de l'établissement, effective dès septembre 2025 permet une qualité d'accueil des enfants et une qualité de vie au travail pour les équipes bien plus qualitative lors des périodes de fortes chaleurs. Auparavant, nous avons du lors des épisodes canicules et au vu des températures enregistrées dans l'établissement, proposé aux parents qui le pouvaient ou le souhaitaient de garder leurs enfants pour ne pas les exposer. Cet été 2026, la climatisation nous a permis de vivre sans difficultés les différents épisodes caniculaires débutés au mois de mai et d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.
Nbre structures vieillissantes n'ayant pas bénéficié d'un Fme depuis la précédente Ctg :	0
Nbre de journées pédagogiques déclarées à la Caf sur l'ensemble des Eaje Psu implantés sur le territoire : 3 par an	Chaque année, les équipes crèches bénéficient de 3 journées pédagogiques dont le contenu est travaillé spécifiquement sur la base des besoins exprimés par l'équipe de la crèche. Pour les assistantes maternelles, nous organisons des demi-journées thématiques sur le sommeil ou l'alimentation par exemple. Concernant la formation, il est difficile de pouvoir libérer les agents ou pour les assistantes maternelles de libérer du temps sur le temps de travail classique en raison de la continuité de service public et le maintien des taux d'encadrement. En accord avec chaque partie, les formation et journée pédagogiques proposées le sont sur des samedi ou sur des soirées hors temps de travail.

b. Parentalité.

Pour le SIVoM Val de Banquière

INDICATEURS					ANALYSE				
Nombre, taux et localisation des monoparents					Les familles monoparentales représentent 19% des familles sur tout le département. 4% sont sur notre territoire. Sur l'ensemble de nos familles de notre territoire 14% sont monoparentales, ce qui est très proche du taux départemental. Celles-ci ne sont pas pour autant les familles que nous touchons le plus. Peu d'entre elles se saisissent des actions parentalité et cela malgré le fait des difficultés reconnues. Pour les quelques parents monoparentaux qui commencent à venir, le fait est que le manque d'information détaillée sur le contenu des ateliers et la crainte du jugement sont le plus souvent des freins. Le développement et la communication des actions en direction de ces parents avec un référent qu'ils identifieront sont vraiment nécessaires.				
Nombre, taux et localisation des couples avec enfants					Sur le département il y a 115 268 couples avec des enfants de moins de 18 ans. Notre territoire en comptait en 2022, 7650 soit 7% des couples du département.				

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE

Reçu le 07/10/2026

Nombre et localisation des enfants de 0 à 5 ans

	ASPREMONT	BONSON	CASTAGNIERS	CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	COLOMARS	DRAP	DURANIUS	
Nombre et localisation des enfants de 0 à 5 ans	95	23	80	57	121	425	4	
	FALICON	LA ROQUETTE SUR VAR	LA TRINITE	LEVENS	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	SAINT BLAISE	SAINT MARTIN DU VAR	TOURRETTE LEVENS
	60	27	582	260	298	79	206	207

Nbre d'enfants de 6 ans à 11 ans et localisation

	ASPREMONT	BONSON	CASTAGNIERS	CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	COLOMARS	DRAP	DURANIUS	
Nbre d'enfants de 6 ans à 11 ans	127	47	83	62	181	452	4	
	FALICON	LA ROQUETTE SUR VAR	LA TRINITE	LEVENS	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	SAINT BLAISE	SAINT MARTIN DU VAR	TOURRETTE LEVENS
	96	61	673	394	297	84	242	320

Nbre d'enfants 12 – 18 ans et localisation

	ASPREMONT	BONSON	CASTAGNIERS	CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	COLOMARS	DRAP	DURANIUS	
Nbre d'enfants 12 – 18 ans et localisation	150	45	94	65	169	419	1	
	FALICON	LA ROQUETTE SUR VAR	LA TRINITE	LEVENS	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	SAINT BLAISE	SAINT MARTIN DU VAR	TOURRETTE LEVENS
	99	51	644	395	314	116	232	

Nombre de séparation et localisation

	ASPREMONT	BONSON	CASTAGNIERS	CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	COLOMARS	DRAP	DURANIUS	
Nombre de divorcés	40	13	22	14	42	95	2	
Taux de pers divorcées sur la commune	5,3	6,1	4,4	4,4	3,8	6,4	5,4	

	FALICON	LA ROQUETTE	LA TRINITE	LEVENS	SAINT ANDRE DE LA	SAINT BLAISE	SAINT MARTIN DU	TOURRETTE LEVENS
Nombre de divorcés	27	11	214	89	139	22	70	235
Taux de pers divorcées sur la commune	4	4	7	5,6	8,5	5	6,9	16,61

Les Alpes-Maritimes est le 4^{ème} département où il y a le plus de divorces prononcés. Sur notre territoire nous avons 1035 divorcés, à cela se rajoute les parents qui sont en cours de séparation ou en réflexion. Nous avons déjà travaillé sur cette thématique lors de la dernière Ctg, en lien avec « l'offre séparation de la Caf », pour accompagner les familles et leur faire connaître les partenaires pouvant les aider. Lors de la prochaine Ctg nous orientons aussi les actions menées sur le territoire sur des accompagnements permettant une communication au sein du couple, en prenant en compte les besoins futurs des enfants et les changements qu'ils vont devoir accepter. Partenaire UdaF

Communes	2022	2025	Ecart	Nombre de mineurs en 2025	Pourcentage de mineurs en situation de handicap
Aspremont	13	12	-1	372	3,23
Bonson	5	8	3	115	6,96
Castagniers	17	13	-4	257	5,06
Chateauneuf Villevieille	5	4	-1	184	2,17
Duranus	2	1	-1	Pas de chiffre	
Colomars	11	12	1	471	2,55
Drap	41	59	18	1296	4,55

Communes	2022	2025	Ecart	Nombre de mineurs en 2025	Pourcentage de mineurs en situation de handicap
Falicon	6	4	-2	255	1,57
La Trinité	89	81	-8	1555	5,21
La Roquette sur Var	7	8	1	Pas de chiffre	
Saint-André de la Roche	28	32	4	909	3,52
Saint-Blaise	7	13	6	Pas de chiffre	
Levens	43	55	12	1049	5,24
Saint-Martin du Var	38	30	-8	Pas de chiffre	
Tourrette Levens	34	44	10	Pas de chiffre	
Total	346	376	30	6463	5,82

Synthèse de l'analyse et besoins repérés : Sur notre territoire, **14 % des familles sont monoparentales**, un taux proche de la moyenne départementale. Malgré des besoins identifiés, ces familles restent **peu présentes dans les actions de soutien à la parentalité**, notamment en raison d'un **manque d'information sur les ateliers et de la crainte du jugement**. Il apparaît donc nécessaire de renforcer la communication et de proposer un **référént clairement identifié**.

Notre territoire compte également **7 650 couples avec enfants de moins de 18 ans**, soit **7 % des couples du département**.

Dans un contexte où les Alpes-Maritimes connaissent un nombre important de divorces, le territoire compte **1 035 personnes divorcées**, auxquelles s'ajoutent les familles en cours de séparation.

La prochaine Ctg poursuivra l'accompagnement des familles, en développant notamment des actions autour de **la communication dans le couple, de la séparation et de ses impacts sur les enfants**, en lien avec les partenaires tels que la Caf et l'Udaf.

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre et localisation des projets et actions financés dans le cadre du Fnp : axes 1, 3 et 4 Identifier les typologies d'actions : nbre d'actions parents-enfants, et nbre d'actions groupe de parents	Les actions parentalité étaient auparavant beaucoup axées sur la petite enfance et sur le faire ensemble. Durant la dernière Ctg, un constat a été fait par le biais de questionnaires et de remontées d'informations des acteurs de terrain. Ce constat étant

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

AXE 1

2025

nombre de PROJET	4
ACTIONS	11
ENFANTS-PARENTS	7
GROUPE DE PARENTS	4
nbre de familles total pour les actions parents-enfants	726
nbre de familles totale pour les actions groupes de parents	160
Ratio du nombre de familles du territoire / nombre d'actions FNP 1	6,11

AXE 3 : 1 action « Coordination d'un Lieu ressource »

AXE 4 : 1 action « Animation du réseau Parentalité du SIVoM Val de Banquière »

que l'accompagnement à la parentalité est dans l'intérêt des parents ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans et non que jusqu'à 3 ans, futurs parents et grands-parents. Il ne faut pas se limiter à la petite enfance. C'est pour cela que nous avons commencé à déployer des actions en nous projetant sur un public plus large et en mixant les ateliers avec du temps de partage enfants-parents et du temps pour les parents uniquement. Il y avait seulement 2 actions auparavant permettant le regroupement des parents pour échanger, aujourd'hui il y en a 4 dont l'une est dédiée aux parents d'adolescents.

Nombre et localisation des permanences de médiation familiale

Jusqu'à ce jour sur la Msd de Saint-André de la Roche
Durant la dernière Ctg sur la commune de Tourrette-Levens

Sur la Msd il y avait des permanences de l'Udaf avec prise de Rdv. S'il n'y avait pas de Rdv pris, l'intervenant de l'Udaf ne venait pas. Depuis 2026, à la maison de la parentalité, des ateliers d'échanges et de discussion entre parents avec un intervenant de l'Udaf sont mis en place.

Nombre et localisation des actions Clas

Sur la dernière Ctg il existait des actions Clas sur les communes de Saint-André de la Roche, La Trinité, et Drap.

Sont cependant mis en place sur la commune de Saint-André de la Roche 4 groupes Clas, 2 sur chaque quartier prioritaire (Château et Manoir).

3 groupes Clas sur la commune de Drap, 2 pour les élémentaires (1 au village et 1 à la condamine) + un pour les adolescents (à la condamine).

Les besoins de ce dispositif restent actuels, même si leurs mises en place est difficile de par la difficulté de recrutement de qualité et adapté et le manque d'orientation des enseignants. Un travail avec l'Éducation nationale a été relancé avec la nouvelle inspectrice. Par ailleurs, les collègues restent peu accessibles, et le dispositif mis en place à Saint-André-de-la-Roche pour les adolescents est encore peu mobilisé par les établissements accueillant les jeunes Saint-Andréens, malgré les nombreuses actions de communication menées tout au long de l'année scolaire.

Nombre d'heures d'ouverture et localisation des Laep

LAEP	2022	2023	2024	2025
	NB D'HEURES D'ouverture	NB D'HEURES D'ouverture	NB D'HEURES D'ouverture	NB D'HEURES D'ouverture
CASTAGNIERS	57,5	57,5	57,5	57,5
DRAP	pas d'éléments	pas d'éléments	pas	20
LA TRINITE	70	pas d'éléments	pas	pas
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	95	102,5	100	95
SAINT MARTIN DU VAR	57,5	55	52,5	52,5
TOURRETTE LEVENS	91,5	107,5	100	105
TOTAUX	371,5	322,5	310	330

Synthèse de l'analyse et besoins repérés : Les actions parentalité ont progressivement évolué d'une approche centrée sur la petite enfance vers un accompagnement des familles avec des enfants de 0 à 18 ans, incluant également les futurs parents et les grands-parents. Les actions favorisent désormais davantage les échanges entre parents, avec des temps partagés parents-enfants et des temps dédiés aux parents, dont une action spécifique pour les parents d'adolescents.

Depuis 2026, la Maison de la parentalité propose également des temps d'échanges animés par l'Udaf, permettant aux parents de bénéficier d'un accompagnement plus accessible et régulier.

La mobilisation des adolescents et des établissements scolaires reste toutefois un enjeu, notamment en raison de difficultés de recrutement des intervenants et d'un manque d'orientation par les établissements. Le partenariat avec l'Éducation nationale est aujourd'hui relancé.

La prochaine Ctg visera à **poursuivre et diversifier les actions pour les parents de 0 à 18 ans, renforcer les temps d'échanges entre parents, développer les actions dédiées à l'adolescence et consolider les partenariats avec l'Udaf et l'Éducation nationale afin de mieux faire connaître et mobiliser les dispositifs existants.**

INDICATEURS		ANALYSE							
Fréquentation des dispositifs : nombre de familles différentes touchées (Laep, Fnp 1) par rapport au nbre de familles présentes sur le territoire									
LAEP	2022		2023		2024		2025		
	nb de familles différentes accueillis	nb d'enfants accueillis	nb de familles différentes accueillis	nb d'enfants accueillis	nb de familles différentes accueillis	nb d'enfants accueillis	nb de familles différentes accueillis	nb d'enfants accueillis	
	CASTAGNIERS	17	24	31	36	22	31	18	21
	DRAP	pas d'éléments		pas d'éléments		pas d'éléments		4	6
	LA TRINITE	37	43	pas d'éléments		pas d'éléments		pas d'éléments	
	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	28	37	28	34	44	58	44	55
	SAINT MARTIN DU VAR	19	22	23	26	20	24	34	33
	TOURRETTE LEVENS	36	54	39	50	20	18	16	31
	TOTAUX	137	180	121	146	106	131	116	146
	14507 familles sur le territoire soit 3.31% des familles (ref Insee)								
Moyens mobilisés pour communiquer auprès des familles du territoire (outils pilotés au niveau Ctg ou réseau local, infos ou événements à l'échelle communale, etc.)			Une évolution de la communication de l'offre parentalité tout au long de la Ctg 2022-2025. Tout d'abord par de multiples affichages. Au fil des années il a été constaté que ces derniers ne permettaient pas aux familles de se saisir des actions parentalité. Depuis 2024, un programme de l'offre sur le territoire est diffusé aux familles, par différents biais : envoi sur une liste de diffusion sur laquelle les parents souhaitant recevoir les informations se sont inscrits, sur les sites communaux et du Sivom val de Banquière, face book, affichage papier dans les communes, sur les structures accueillants du public (Acm, Mdj, Eaje, Laep, Ludo, ...), chez certains professionnels de la santé, Pmi, Msd, et à tous les partenaires faisant partie du réseau parentalité Local. Ce programme regroupe toutes les activités accessibles aux parents						

	avec leurs enfants ou pour eux seuls. Sont aussi diffusées sur la liste de diffusion toutes les actions menées en direction des familles et cela même si elles ne sont pas portées par le service parentalité. Par exemple par le service petite enfance, les médiathèques, le service des sports. La communication a pris une nouvelle ampleur avec l'ouverture de la maison de la parentalité en octobre 2025, véritable Lieu ressource permettant aux familles de venir chercher les informations qui les intéressent. Une communication générale commence à se faire en ce sens sur les portails familles des services enfance et petite enfance. Il y a aussi une communication auprès des familles lors des inscriptions aux accueils des rendez-vous avec les familles (petite enfance), sur les portails famille de la petite enfance et animation SIVoM mais aussi des communes +sur les sites internet et pages dédiés des communes et du SIVoM. Projection sur la prochaine Ctg pour identifier un référent parentalité sur chaque commune pour une facilité de communication et un recensement ciblé des besoins par commune.
	Présence d'un réseau Local Parentalité sur le territoire du SIVoM Val de Banquière depuis plusieurs années, au-delà de la Ctg. Le réseau se développe du fait de de nouveaux partenariats chaque année. Les rencontres plénières sont réduites à 1 par an mais de nombreux groupes de travail ciblés sur des thématiques et avec les partenaires sont organisés pour la mise en place d'actions adaptées.

Synthèse de l'analyse des besoins repérés : La communication de l'offre parentalité s'est fortement développée durant la Ctg 2022-2025. L'affichage seul étant peu efficace, un programme régulier des actions est désormais diffusé par de nombreux canaux : liste de diffusion, sites internet, réseaux sociaux, structure enfance et jeunesse, professionnels de santé et partenaires du réseau parentalité. L'ouverture de la maison de la parentalité en 2025 a renforcé cette dynamique en offrant un lieu ressource identifié pour les familles.

Le réseau local parentalité poursuit également son développement grâce à de nouveaux partenariats et à des groupes de travail thématique permettant de construire des actions adaptées aux besoins du territoire.

La prochaine Ctg visera à renforcer la communication de proximité, notamment par l'identification d'un référent parentalité dans chaque commune. Celui-ci permettra de faciliter la diffusion de l'offre, de mieux repérer les familles et de recenser plus précisément les besoins de chaque commune. Le Réseau local parentalité sera également consolidé afin de poursuivre le développement d'actions partenariales adaptées aux besoins des familles.

INDICATEURS

ANALYSE

Nombre et part de monoparents (territoire ; département)

commune	Nombre de monoparents	Taux de monoparents
ASPREMONT	54	19,85
BONSON	17	17,35
CASTAGNIERS	38	18,45
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	24	18,32
COLOMARS	51	14,70
DRAP	278	26,03
DURANUS	2	28,57
FALICON	30	16,04
LA ROQUETTE SUR VAR	26	18,57
LA TRINITE	358	19,94
LEVENS	176	19,53
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	197	18,45
SAINT BLAISE	25	12,89
SAINT MARTIN DU VAR	121	21,45
TOURRETTE LEVENS	128	18,08
Total	1525	19,21

La structure familiale des allocataires sur le territoire met en évidence une présence notable de familles monoparentales, avec 1 525 monoparents, principalement concentrés sur La Trinité et Drap. Les familles monoparentales constituent un public significatif, souvent plus exposé aux fragilités sociales et économiques.

Nombre et part de bénéficiaires de minima sociaux/Rsa et Ppa (territoire ; département)

commune	rsa	ppa	minima sociaux	commune	%rsa	%ppa	%minimasociaux
ASPREMONT	10	74	84	ASPREMONT	3,68	27,21	30,88
BONSON	3	33	36	BONSON	3,06	33,67	36,73
CASTAGNIERS	7	70	77	CASTAGNIERS	3,40	33,98	37,38
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	2	39	41	CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	1,53	29,77	31,30
COLOMARS	13	89	102	COLOMARS	3,75	25,65	29,39
DRAP	90	371	461	DRAP	8,43	34,74	43,16
DURANUS	0	1	1	DURANUS	0,00	14,29	14,29
FALICON	2	39	41	FALICON	1,07	20,86	21,93
LA ROQUETTE SUR VAR	5	58	63	LA ROQUETTE SUR VAR	3,57	41,43	45,00
LA TRINITE	137	659	796	LA TRINITE	7,63	36,71	44,35
LEVENS	49	299	348	LEVENS	5,44	33,19	38,62
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	77	367	444	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	7,21	34,36	41,57
SAINT BLAISE	7	52	59	SAINT BLAISE	3,61	26,80	30,41
SAINT MARTIN DU VAR	27	206	233	SAINT MARTIN DU VAR	4,79	36,52	41,31
TOURRETTE LEVENS	33	217	250	TOURRETTE LEVENS	4,66	30,65	35,31
Total	462	2574	3036	Total	4,12	30,66	34,78

Nombre et part de bénéficiaires d'allocation liée à une situation de handicap/Aah et Aeeh
(Territoire ; département)

2022

commune	aeeh	aah	ajpa	ajpp	Handicap
ASPREMONT	13	12	0	0	25
BONSON	5	6	0	0	11
CASTAGNIERS	17	21	0	0	38
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	5	13	0	0	18
COLOMARS	11	31	0	0	42
DRAP	41	114	0	0	155
DURANUS	2	3	0	0	5
FALICON	6	14	0	0	20
LA ROQUETTE SUR VAR	7	6	0	0	13
LA TRINITE	89	237	0	0	326
LEVENS	43	92	0	0	135
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	28	115	0	0	143
SAINT BLAISE	7	16	0	0	23
SAINT MARTIN DU VAR	38	33	0	0	71
TOURRETTE LEVENS	34	56	0	2	92
Total	346	769	0	2	1117

2025

commune	aeeh	aah	ajpa	ajpp	Handicap
ASPREMONT	12	18	0	0	30
BONSON	8	10	0	0	18
CASTAGNIERS	13	20	0	0	33
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	4	13	0	0	17
COLOMARS	12	31	0	0	43
DRAP	59	149	0	0	208
DURANUS	1	2	0	0	3
FALICON	4	16	0	0	20
LA ROQUETTE SUR VAR	8	12	0	0	20
LA TRINITE	81	260	0	0	341
LEVENS	55	99	0	0	154
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	32	134	0	0	166
SAINT BLAISE	13	17	0	0	30
SAINT MARTIN DU VAR	30	39	0	0	69
TOURRETTE LEVENS	44	59	0	1	104
Total	376	879	0	1	1256

Données départementales pour comparaison :

45

commune	aeeh	aah	ajpa	ajpp	Handicap
Total	7125	22441	9	12	29587

Pour la commune de La Trinité

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre, taux et localisation des monoparents	358 monoparents sur la commune de La Trinité soit 19,94 % de la population
Nombre, taux et localisation des couples avec enfants	661 couples avec enfants soit 36,82 % de la population.
Nombre et localisation des enfants de 0 à 5 ans	589 enfants de moins de 6 ans
Nbre d'enfants de 6 ans à 11 ans et localisation	650 enfants de 6 à 11 ans
Nbre d'enfants 12 – 18 ans et localisation	690 enfants de 12 à 18 ans
Nbre d'enfants bénéficiaires Aeeh (en lien avec le diag' Handicap)	Le nombre d'enfants accueillis bénéficiaires de l'Aeeh sur l'année 2025 sur le territoire de la Trinité est de 43 enfants dont 12 enfants en Ulis inscrits sur l'ensemble des différents accueils et 1 enfant en Ime

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre et localisation des projets et actions financés dans le cadre du Fnp : axes 1, 3 et 4 Identifier les typologies d'actions : nbre d'actions parents-enfants, et nbre d'actions groupe de parents	En 2025, la commune a développé une offre diversifiée d'actions de soutien à la parentalité, à destination des parents seuls ou accompagnés de leurs enfants. Concernant les actions en groupe de parents, 6 ateliers ont été proposés. Dans le cadre de l'axe 1 « Petite enfance », 4 ateliers ont été mis en place autour de : - l'alimentation et de l'allaitement - du sommeil - du portage - de l'acquisition de la propreté avec l'atelier « De la couche à la culotte ». - Devenir élève Quatre ateliers étaient également prévus dans le cadre de l'axe 3 « Enfance/Jeunesse », autour des limites et de l'accompagnement des adolescents dans leurs choix. Ces derniers ont dû être reportés en raison de l'indisponibilité du partenaire intervenant. Les actions parents-enfants ont été particulièrement développées à travers l'axe 4, avec des activités sportives, culturelles et de loisirs : sorties familles, jardin aquatique, activités parents-enfants, Croque comptines à la médiathèque, soirées partagées, spectacles, expositions et événements communaux.

	Le programme « Le Rdv des familles Trinitaires », proposé tous les deux mois, a également permis de diversifier l'offre et de favoriser la participation des familles. Au total, 20 actions parents-enfants ont été proposées en 2025 , dont 11 réalisées avec des partenaires ou prestataires et 9 portées directement par le service Parentalité . Cette programmation témoigne d'une volonté de proposer aux familles des temps réguliers de rencontre, d'échange et de partage, tout en favorisant le lien parent-enfant et l'accès à une offre diversifiée sur le territoire.
Nombre et localisation des actions Clas	En 2025, le dispositif Clas est déployé sur les 5 sites scolaires de la ville. -1 collectif par site plus 1 pour les deux écoles en Qpv soit 6 collectifs. -Nombre d'actions sur 27 semaines : 324 séances d'1h30
Nombre d'heures d'ouverture et localisation des Laep	En 2025, le Laep « Le Jardin des Liens » de La Trinité, situé au sein des locaux du Relais Petite Enfance à la Maison Intergénérationnelle Vira Souleu, a fonctionné 186 heures.

INDICATEURS	ANALYSE
Fréquentation des dispositifs : nombre de familles différentes touchées (Laep, Fnp 1) par rapport au nbre de familles présentes sur le territoire	En 2025, le Laep « Le Jardin des Liens » a accueilli 53 familles différentes. Ce chiffre témoigne d'une fréquentation régulière du dispositif et de son rôle dans l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des familles du territoire. La fréquentation du Laep permet ainsi de toucher des familles à différents moments de leur parcours et de favoriser leur orientation vers les autres ressources et actions de soutien à la parentalité proposées sur la commune.
Moyens mobilisés pour communiquer auprès des familles du territoire (outils pilotés au niveau Ctg ou réseau local, infos ou événements à l'échelle communale, etc.)	La commune s'appuie sur une communication diversifiée : présence du service Parentalité lors des événements familiaux, réseaux sociaux et supports municipaux, bouche-à-oreille, relais des différents services communaux (crèche, Rpe, Laep, médiathèque, enfance, jeunesse...) et relais des familles fréquentant déjà les dispositifs auprès d'autres familles. Le réseau partenarial constitue également un relais important de l'information auprès des familles : Pmi, Maison de Santé, établissements scolaires, professionnels de la petite enfance, associations et autres acteurs locaux. Cette complémentarité permet de toucher les familles par différents canaux et de faciliter leur orientation vers les dispositifs et actions adaptés à leurs besoins.
Présence d'un réseau local de parentalité	Non

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre et part de monoparents (territoire ; département)	358 monoparents sur la commune
Nombre et part de bénéficiaires de minima sociaux/Rsa et Ppa (territoire ; département)	137 beneficiaries du Rsa et 659 de la Ppa
Nombre et part de bénéficiaires d'allocation liée à une situation de handicap/Aah et Aeeh (Territoire ; département)	88 beneficiaries de l'Aeeh et 263 de l'Aah

c. Enfance-Jeunesse

Pour le SIVoM Val de Banquière

INDICATEURS	ANALYSE
Démographie Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 17 ans sur le territoire par tranche d'âge : 3-5 ans : 1 339 6-11 ans : 3 082 12-17ans : 3 144 Total : 7 565	Quelle est la part des enfants âgés de 3-17 ans allocataires sur le territoire au regard des données du département, et en comparaison avec la précédente Ctg ? Département : 154 859 et notre Ctg SIVoM : 7 565 La part des enfants de notre territoire correspond à environ 5% des enfants du département. La démographie va -t-elle évoluée dans les années à venir ? Attente de réponses de la caf
Offre Alsh Nombre de gestionnaires d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) : 5 gestionnaires d'accueil. Nombre de places : il est différent en fonction des différents temps d'accueil. Répartition géographique des lieux d'accueil : Voir panorama Enfance et Jeunesse	Comment l'offre Alsh se décline sur le territoire Ctg ? 14 communes sur le territoire, 4 gérées en direct par les communes et 9 gestions SIVoM. Y-a-t'il des zones non-couvertes ? Oui la commune de Duranus n'est pas couverte, les enfants sont accueillis sur Levens Les accueils se déroulent dans des écoles ou dans des lieux dédiés ? Dans les écoles essentiellement sauf 1 site dédié Alsh sur St André et 1 Alsh 6/11 ans à St Martin du Var
Nombre d'Alsh vieillissants, dégradés n'ayant fait l'objet d'aucune aide à la rénovation de la Caf ? <i>A part Drap, aucune aide n'a été sollicitée donc accordée.</i>	Quels sont les Alsh les plus vieillissants et/ ou dégradés ? <i>« Le Mas » à Drap une attribution de subvention a été accordée par la Caf</i> Lesquels seraient à prioriser pour une aide à l'investissement ?
Structures Alsh en difficultés structurelles ou conjoncturelles. On constate une diminution significative des effectifs sur la plupart du territoire.	Existe-il des structures en difficultés sur le territoire qui pourrait engendrer une diminution ou un arrêt de l'offre ? <i>Non</i>

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Nombre de nuitées ou séjours enfants réalisés par la collectivité ou associations. <i>Des nuitées sont organisées sur l'été sur une grande partie du territoire. Des séjours sont organisés en hiver, printemps, été en intercommunalités par le SIVoM, d'autres pris en charge par les communes</i>	Quelle offre est existante sur le territoire ? Entre 6 et 9 séjours interco / an Entre 7 et 10 mini camps interco / an Entre 6 et 7 nuits au centre pour les maternelles / an Entre 16 et 18 week-ends sur les Mdj / an 8 séjours courts sur les Mdj/ an 2 séjours sur les Acn non gérées par le SIVoM / an Est-elle suffisante ? <i>Oui à développer les départs en autonomie pour les plus de 12 ans</i> Quels dispositifs sont mobilisés ? Bonus Ctg uniquement
Nombre d'organiseurs de séjours enfants labellisés Vacaf Ave et Pass Colo sur le territoire 2 SIVoM et communes	
Fréquentation par rapport au nombre d'enfants scolarisés Taux de fréquentation des accueils périscolaire maternelle et primaire	Sur le territoire Ctg, quelle dynamique de fréquentation est observée, et en comparaison avec la précédente Ctg ? Une baisse des effectifs sur la majorité du territoire.
Taux de fréquentation des accueils extrascolaire maternelle et primaire	
Taux de fréquentation des clubs adolescents (11-17 ans)	
Nombre d'enfants en liste d'attente d'une place en Alsh. Aucun enfant en liste d'attente	Y-a-t-il un manque d'offre sur le territoire ? Si oui, expliquez ? <i>Non, le territoire est maillé aussi bien en Acn enfance (3-12 ans) qu'en accueils jeunesse</i>
Accessibilité Existence de critères d'inscription en Alsh : oui Existence d'une tarification unique Alsh :	L'offre est-elle accessible à toutes les familles ? oui L'accessibilité des familles les plus vulnérables est-elle réfléchie ? La tarification est établie en fonction du quotient familial. Analyser l'accessibilité sociale et financière de l'offre.
Existence d'un projet d'accueil pour les enfants ou adolescents à besoins spécifiques : oui à travers la compétence accueil inclusif du SIVoM	
Pedt et gouvernance Pourcentage de communes couvertes par un Pedt (intentions éducatives de la collectivité) 72% des communes sont couvertes (Castagniers, Tourrette-Levens et Drap n'ont pas de Pedt)	Quel est le taux de couverture Pedt sur le territoire ? 72 % Existe-t-il une vision éducative commune ? Le Pedt est-il un outil partagé ? <i>Le Pedt est-il un outil partagé ?</i> Le Projet Educatif en vigueur est celui du SIVoM Val de Banquière. Il est l'émanation des finalités éducatives des élus du SIVoM. Cependant chaque Pedt est communal et n'est pas partagé entre les différentes communes du territoire Travail de mise en commun avec les communes organisatrices pour une vision éducative communes et partagée à travailler sur la prochaine ctg

INDICATEURS	ANALYSE
Qualité des accueils Nombre de labels qualité Acn Daj décernés sur le territoire comparé au nombre départemental	Quelle est le % des Alsh labélisés sur le territoire au regard des données du département ? Au 11 juillet 2025, 14 labels qualité décernés au niveau départemental.

Quels sont les temps d'accueils déclarés auprès du Sdjes (matin/midi/soir/mercredi) ? Accueils matin, midi, soir, mercredis et vacances. Existe-il des garderies non déclarés ? non	Quelle est la part des temps d'accueils déclarés auprès du Sdjes et des garderies ? Les temps d'accueils en gestion SIVoM ou communales sont tous déclarés Sdjes sauf le temps méridien de Levens. Des réflexions de déclaration sont-elles en cours ? Non car tous les temps sont déclarés sur le SIVoM
Taux de couverture du territoire par un plan mercredi 72% du territoire du SIVoM	Quel est le taux de couverture du plan mercredi sur le territoire ?
Mise en place d'une politique d'information aux familles (fonctionnement de l'accueil, projet pédagogique, tarification, règlement intérieur, questionnaire de satisfaction...) : : Oui par le logiciel métier Ciril (portail familles), à travers les sites des communes et leurs portails famille, le site du SIVoM, par téléphone et accueil au secrétariat et sur les espaces d'accueil directement mais aussi à travers des groupes whatsapp et instagram (selon les communes et les Acn par âge), par mailing par les structures ados, par affichage	Les familles disposent-elles d'une information claire, régulière et accessible concernant les accueils ? À quels moments et sous quelles formes cette information est-elle diffusée (inscription, récupération, supports numériques, etc.) ? Un outil ludique est-il installé pour encourager le débat sur les enjeux éducatifs ? Les informations sont mises en ligne sur le logiciel famille : Pour les inscriptions, possibilité pour les familles de récupérer les dossiers en ligne ou sur les différents accueils du Pôle Animation ou sur les accueils de Mairie ainsi que sur le site du SIVoM et des communes. Les documents (plannings, informations...) sont disponibles sur le logiciel famille et sur le site du SIVoM et des communes. Le service communication permet de diffuser les informations importantes via les pages Facebook dédiées aux structures. Les documents comme le règlement intérieur, la tarification sont communiqués lors de l'inscription à la structure et accessible aux familles dans les structures d'accueil, ainsi que sur le site du SIVoM et des communes. Réflexion en cours, malles pédagogiques mis à disposition par les Francas et celles propres au SIVoM
Existence de projets passerelles entre : Les Eaje/ les Alsh : Visite des crèches dans les écoles, livret d'accueil, visite des familles dans l'Acn, partager des moments ensemble, repas, goûter, jeux. Des échanges de pratiques entre professionnelles sont organisés, des temps de formation par les Eaje sont en cours Les Alsh 3-11 ans et les clubs ados : oui, existence d'actions entre les 8/ 10 ans et les 11/17 ans sur les périodes des vacances de Printemps et d'été.	Des dispositifs favorisent-ils la continuité éducative entre les âges ? Comment les transitions entre les structures sont-elles accompagnées (petite enfance > enfance > adolescence) ?

Les ados invitent les petits dans la Mdj, partagent des activités (culinaires, sportives) avec eux. Cela permet de donner envie aux plus petits de se projeter sur les structures ados, et de créer du lien entre les accueils de loisirs (Ex : Carnaval, Chandeleur...)	
Partenariat existant entre l'Acm et les autres équipements du territoire (médiathèque, théâtre, club sportif, musée...) oui la médiathèque, les maisons de retraite, le théâtre, les Francas, ludothèque, complexe sportif, Claj... Participation à des interventions dans des équipements communaux : - Ludothèque de Levens - Musées (Tourrette Levens) - Dynamic Sport (Tourrette Levens)	Existe-t-il des temps d'échanges et de concertation entre les acteurs ? Des conventions de partenariat ? Oui avec certains partenaires.
Taux de projets financés au titre du Fpt – Axe 3, Volet 1 (et nature des actions) sur le territoire, comparé à la moyenne départementale Pas de projet porté dans le cadre du Fpt Axe 3 Volet 1 de la Caf. Cependant, sur toutes les Mdj, tous les projets de week-ends et de séjours courts organisés font l'objet d'un investissement et de l'implication des jeunes dans la conception et la mise en place des actions. Suivant l'âge des adolescents, la participation est plus ou moins importante avec un travail sur la méthodologie de projet. Sur les grands ados comme sur les Accueils de Jeunes, la non-participation des adolescents à la préparation du projet peut remettre en cause la réalisation et le maintien de l'action. L'implication des jeunes se fait à tous les niveaux avec un suivi et un accompagnement du directeur de la structure : - Constitution du groupe - Choix du thème - Lieu du séjour - Choix du (ou des) prestataire(s) (en fonction du budget attribué) - Choix des activités (en fonction du budget attribué) - Choix de l'hébergement (en fonction du budget attribué) - Constitution des repas et achat des courses	Dans quelle mesure le territoire mobilise-t-il les financements du Fpt Axe 3 Volet 1 par rapport à la dynamique départementale ? Quels types de projets sont soutenus et quels effets ont-ils sur la qualité et l'innovation éducative ?

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

- Constitution des tableaux de tâches - Réalisation des retours après les séjours ou week-ends A l'issue de plusieurs participations à des week-ends et séjours, les jeunes sont aptes à maîtriser la méthodologie de projets et à être autonomes dans la création de temps de départs en vacances	
Ressources humaines et formation Part des animateurs titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Bpjeps) sur le territoire, comparée aux détenteurs de diplômes de l'animation volontaire (Bafa, Bafd) Part des animateurs titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Bpjeps) sur le territoire : Déclarés SIVoM : 110 Nombre de Bpjeps ou équivalents sur le SIVoM : 20 comparée aux détenteurs de diplômes de l'animation volontaire (Bafa, Bafd) : 16 Bafd et 48 Bafa 16% de Bpjeps (ou diplômes équivalents) et 84 % de diplômes de l'animation volontaires (Bafa, Bafd)	Quel est le niveau global de qualification des équipes d'animation sur le territoire ? Bafa Quelle est la répartition entre animation volontaire et animation professionnelle ? 16% Bp 84% Bafa/Bafd
Existence d'un plan de formation continue favorisant la montée en qualification des animateurs (passage de Bafa/Bafd à Bpjeps)	Une stratégie locale de formation continue est-elle en place pour accompagner la professionnalisation des équipes éducatives ? Existence d'un plan de formation continue favorisant la montée en qualification des animateurs (passage de Bafa/Bafd à Bpjeps) Oui un plan de formation est effectué afin de former les agents au Bafa voir au Bafd en rémunérant les formations Nous proposons aussi de financer l'accompagnement à la Vae du Bpjeps avec l'accompagnement d'inter'Val Formation (4 agents concernés) Action « Tremplin jeunes » mise en place auprès des jeunes de tout le territoire depuis 4 ans : formation au Bafa par une implication des jeunes sur une durée d'1 an et demi (entre 13 et 25 Bafa par an) : - Découverte du métier de l'animation et mise en situation – sur 1 journée en novembre de chaque année - Stage en immersion sur un Acme enfance d'une semaine durant les vacances de Noël ou d'hiver (bénévolat) - Stage Bafa 1 sur les vacances de printemps : financement pris en charge par le SIVoM - Stage pratique Bafa sur les vacances d'été (ou petites vacances scolaires) rémunéré sur les communes du SIVoM - Stage Bafa 3 sur les vacances de printemps (année N+1) : financement pris en charge par le SIVoM Formations complémentaires sur des thématiques particulières (handicap, petite enfance, addictions,

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

sexualité, citoyenneté...) grâce à des partenaires institutionnels (Cnfpt, Etat, ...)
Formations en interne : journée de formation du Pôle Animation du Territoire, connaissance de l'environnement institutionnel, droit et devoirs, ...

INDICATEURS	ANALYSE
Existence d'un Paej sur le territoire et nombre de jeunes accompagnés Quelle offre sur le territoire ? Pas de Paej sur le territoire Y-a-t-il un manque d'offre ? non	Quelle offre sur le territoire ? Actions d'aller vers sur les différentes communes Mise en place de journées de prévention, de dispositifs pour les grands mineurs et jeunes majeurs en lien avec l'emploi, la formation Travail sur le montage de projets Accompagnement des jeunes sur les projets de vie Travail partenarial sur les problématiques rencontrées sur le terrain
Taux de couverture de la Ps Jeunes sur le territoire comparé à la donnée départementale 2 postes de PS Jeunes financés sur 3 agents : 1 Etp + 2 X 0.5 Etp Plus relais fait par les directeurs Mdj sur chaque commune	Y-a-t-il un manque ou un besoin non couvert ? Avec l'arrivée de Drap et au regard de la taille et l'étendue du territoire Un 0.5 Etp serait nécessaire
Pourcentage de projets financés en préfiguration Ps Jeunes (Fpt)	L'offre répond-elle aux besoins identifiés des jeunes ? Oui. Les référents Jeunes (Ps Jeunes) sont disponibles pour répondre aux différents besoins et différentes demandes du public cible. La proximité avec les directeurs jeunesse renforce cette présence sur le terrain
Nombre de projets de jeunes accompagnés par les animateurs référents Ps Jeunes ou en préfiguration comparés à la moyenne départementale	Quel est la part des projets accompagnés sur le territoire par rapport à la donnée départementale ? 5 projets spécifiques mis en place en 2025 et 26 projets accompagnés Quel impact sur l'émergence de projets jeunesse ? Prise en compte des besoins et problématiques jeunesse : prévention, responsabilisation, autonomisation, accompagnement, citoyenneté Quelles perspectives ? Au regard des problématiques sociales et sociétales rencontrées sur le territoire, les actions à destination du public jeunes (droit commun et hors les murs) vont prendre de plus en plus d'importance : la part des actions en lien avec la prévention (numérique, réseaux sociaux, addictions, sexualité...), le besoin d'accompagnement des jeunes dans leur vie et leurs perspectives de vie devient essentiel et la mutation des équipes d'animation est de plus en plus nécessaire. Les animateurs jeunesse deviennent de plus en plus des animateurs sociaux et de médiation notamment avec le cadre familial
Projets de jeunes accompagnés dans le cadre de l'Aap "les jeunes innov dans le 06" : non	Le dispositif est-il connu sur le territoire et mobilisé ? non

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	Quelles actions pour renforcer son appropriation si ce n'est pas le cas ? Communication ciblée auprès des référents jeunes et directeurs jeunesse
Taux de couverture des promeneurs du net jeunesse et statistiques des échanges avec les jeunes	Quel est le taux de couverture des promeneurs du net jeunesse sur le territoire ? Les 3 référents jeunes (Ps Jeunes) participent au dispositif Promeneurs du Net. Les retours sont faits auprès de tous les directeurs jeunesse Quelle plus-value éducative observée ? Au regard des situations problématiques liées au numérique, aux réseaux sociaux observées sur nos structures et sur le territoire, les apports des Promeneurs du Net sont importants. Nécessité d'englober la cellule familiale pour pouvoir un réel impact auprès du public jeunes
Pourcentage de départs avec le dispositif Sac Ados, rapporté au nombre de départs à l'échelle du département Pas de départ sac ados	Au regard des données du territoire, les dispositifs pour l'autonomie des jeunes sont-ils connus et mobilisés ? Ils sont connus mais pas mobilisés. Les jeunes préfèrent le départ en séjour par le biais de nos structures Le territoire favorise-t-il l'engagement et la professionnalisation des jeunes ? Oui Dispositifs de formation, d'accompagnement à l'emploi (job d'été mis en place Quel lien existe-t-il entre formation et insertion locale (emploi dans les Alsh) ? Opération Tremplin Jeunes mis en place par le Service Jeunesse pour tous les jeunes (16 – 20 ans) du territoire – 78 jeunes ont été formés au Bafa lors des 4 dernières années grâce à ce dispositif
Pourcentage des projets financés au titre de vacances en action par rapport au nombre départemental Entre 2 à 3 projets Vacances en action déployés sur le territoire / an	
Pourcentage de jeunes bénéficiaires d'une aide Bnssa Caf par rapport à la donnée départementale Aucune aide Bnssa sollicitée	
Pourcentage de jeunes bénéficiaires d'une aide Bafa Caf/Cnaf/Bafa citoyen et combien travaillent pour la collectivité (sous forme de taux) Environ entre 10 et 15 % des Bafa financés travaillent sur nos équipes. Grand turn-over et les jeunes formés travaillent 2 à 3 ans en moyenne puis arrêtent (études hors territoire, mobilité...)	
Existence d'actions de communication afin de favoriser l'accès aux droits de ces jeunes : oui	Sur ce territoire observe-t-on une dynamique de communication sur les sujets liés à la jeunesse par rapport à la précédente Ctg ? Oui Cela correspond à l'émergence de problématiques prégnantes et à la fin de la période du Covid. Nécessité de reprendre le contact, de renouer les liens et de pouvoir communiquer autour des sujets touchant la jeunesse. Quels canaux et outils sont mobilisés ? Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Whatsapp, ...) Mailing, Logiciel famille, Temps d'accueil libre pour permettre le dialogue et l'échange sur les différentes thématiques.

Pour la commune de La Trinité

INDICATEURS	ANALYSE
Démographie Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 17 ans sur le territoire par tranche d'âge : 3-5 ans ; 6-10 ans ; 11-17 ans comparés aux données départementales 3-5 ans : 2.8% 6-10 ans : 6.1% 11-17 ans : 6.3%	Les enfants de 3 à 17 ans représentent en cumulés près de 15% de la population trinitaire. Comme sur l'ensemble du territoire français, les naissances sont en diminution sur la commune mais cette diminution est moins conséquente avec un solde démographique qui reste positif entre naissance et décès.
Offre Alsh Nombre de gestionnaires d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), (1 gestionnaire) nombre de places, répartition géographique des lieux d'accueil (pas de limitation du nombre de place sauf pour la maison des jeunes dans le cadre des sorties de la structure limitées à 16 places)	La commune de La Trinité venait de reprendre la compétence Alsh 3-11 ans en janvier 2022 lors du travail préparatoire de la précédente Ctg. Pour la partie jeunesse cette reprise de compétence a eu lieu au cours de la Ctg en septembre 2023. Alsh pour les 3-11 ans : Périscolaire au sein des 5 groupes scolaires de la commune. Mercredis éducatifs exclusivement au sein du Groupe scolaire Victor Asso. Extrascolaire des petites vacances au sein du groupe scolaire Victor Asso. Grandes vacances sur les sites des groupes scolaires Denis Delahaye, Chêne Vert et Lepeltier. La maison des jeunes dispose d'un site dédié, légèrement excentré et pour lequel nous engagerons au cours de la prochaine Ctg une réflexion sur sa transplantation. Le lieu qui sera pressenti sera plus facilement accessible aux jeunes. A ce jour, la mise en place d'un système de navette depuis le collège et le centre-ville faciliter l'accès à la structure.
Nombre d'Acm vieillissants, dégradés n'ayant fait l'objet d'aucune aide à la rénovation de la Caf ? (1)	Dans le cadre de la réflexion menée par La ville de la Trinité sur ses bâtiments publics et les diagnostics de performance énergétique, le groupe scolaire vieillissant et nécessitant d'important travaux de rénovation thermique est l'école du Chêne Vert où se déroule également l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir, ainsi que certaines périodes de vacances scolaires.
Structures Acm en difficultés structurelles ou conjoncturelles : 0	Nous n'avons aucune de nos structures en difficultés
Nombre de nuitées ou séjours enfants réalisés par la collectivité ou associations : 1100 jours environ par an avec une offre très diversifiée	Reprise de la compétence séjours en septembre 2023 par la ville de La Trinité avec un développement de l'offre et surtout une augmentation significative du nombre d'enfants trinitaires partant en séjour. Précédemment, nous avions une offre réservée sur les départs organisées par le SIVoM val de Banquière avec une quinzaine de places par séjour. Aujourd'hui, nous faisons partir environ 42 enfants par séjours avec une offre organisée comme suit :
Nombre d'organiseurs de séjours enfants labellisés Vacaf Ave et Pass Colo sur le territoire : 0	

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	Séjours Ski avec un séjour pour les 7-11 ans et un séjour pour les 11-14 ans. Pour les 14-17 ans, nous organisons 3 week-ends ski au cours de la saison. Printemps avec un séjour voile pour les 7-11 ans, un séjour sport et culture pour les 11-14 ans et 3 Weekends culture et patrimoine régional pour les 14-17 ans. Durant l'été, nous organisons un mini séjour pour les 5-7 ans, un séjour plage pour les 7-11 ans, un séjour à l'étranger pour les 11-14 ans et un séjour itinérant à l'étranger pour les 14-17 ans.
Fréquentation par rapport au nombre d'enfants scolarisés Taux de fréquentation des accueils périscolaire maternelle et primaire	Nous avons retravaillé les modalités d'accueil au sein de nos services périscolaire et extrascolaire. Antérieurement organisée à la carte, en contractualisant un Pedt et un axe projet par période, nos inscriptions sont dorénavant au mois sur le périscolaire, à la semaine sur l'extrascolaire et par période de vacances à vacances pour les mercredis éducatifs avec à minima la réservation de la moitié des mercredis de la période. Les familles adhèrent à ce nouveau fonctionnement en raison de la qualité de l'offre et des projets qui sont conduits au sein de nos accueils.
Taux de fréquentation des accueils extrascolaire maternelle et primaire	Sur l'axe 3-11 ans Périscolaire matin et soir, fréquentation par environ 30% Des enfants Temps méridien : 95% Mercredis éducatifs : 12% Extrascolaire : moyenne de 29% sur l'ensemble des périodes de vacances Maison des jeunes 11-17 ans Périscolaire : 6% des jeunes de 11-17 ans Extrascolaire : 4% des jeunes
Taux de fréquentation des clubs adolescents (11-17 ans)	Dans le cadre de la nouvelle Ctg, l'accessibilité et la visibilité de la maison des jeunes est un de nos axe prioritaire.
Nombre d'enfants en liste d'attente d'une place en ALSH : 0	Nous avons organisé un accueil permettant de répondre à 100% de la demande en développant un fonctionnement professionnalisant et adapté pour le recrutement de nos équipes d'animation. Ainsi les taux d'encadrement ainsi que les diplômes requis sont conformes aux effectifs de fréquentation. Dans le cadre des sorties de la maison des jeunes pour les 11/17 ans, le nombre de places est limité à la capacité de transport avec 2 minibus 9 places.
Accessibilité Existence de critères d'inscription en Alsh : non	L'offre est accessible à toutes les familles. La dégressivité de la tarification selon le Qf permet un accès à l'ensemble des familles y compris les familles à faible revenu. Nos
Existence d'une tarification unique Alsh : oui avec mise en place de la dégressivité selon le Qf	Alsh ne sont pas conditionnés à un critère d'activité des parents et sont ouverts y compris aux familles sans emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux. Pour l'accueil des enfants en situation de handicap, dans le cadre du périscolaire une équipe de 6 animateurs et 7 Aesh diplômés et formés à l'accueil des enfants aux besoins spécifiques interviennent quotidiennement. Sur l'accueil extrascolaire une équipe de 6 animateurs intervient pour permettre l'accueil des enfants aux besoins spécifiques.
Existence d'un projet d'accueil pour les enfants ou adolescents à besoins spécifiques : oui	L'intégration des enfants nécessite une préparation avec

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	les parents. Les enfants ayant une notification Mda pour un accompagnement Aesh sont de la même manière accompagnée individuellement sur le les temps périscolaires ou extrascolaire.
Pedt et gouvernance Pourcentage de communes couvertes par un Pedt (intentions éducatives de la collectivité)	La définition des orientations du Pedt prend en compte les besoins pour les Alsh 3-11 ans dans le cadre des fonctionnements périscolaires et extrascolaires. Concernant les 11/17 ans, les intervenants de la maison des jeunes ont débuté, avec le collège de la Bourgade et les partenaires du territoire un dialogue en ce sens.

INDICATEURS	ANALYSE
Qualité des accueils Nombre de labels qualité Acm Daj décernés sur le territoire comparé au nombre départemental	La commune de La Trinité est engagée dans la réflexion pour l'obtention du label qualité des Acm. Les équipes pilotes du service des loisirs éducatifs se sont rendues aux réunions organisées en ce sens par le Sdjes au cours de l'année 2025. Un fonctionnement visant à l'obtention, de façon chronologique, est en place. Les directeurs périscolaires sont impliqués et adaptent certains modes fonctionnement et indicateurs évaluables pour aller en ce sens. Nous avons pour objectif de faire labéliser l'ensemble de nos accueils extrascolaires d'ici 3 ans et d'étendre aux accueils périscolaires. Au 11 juillet 2025, 14 labels qualité décernés au niveau départemental.
Quels sont les temps d'accueils déclarés auprès du Sdjes (matin/midi/soir/mercredi) ? Existe-il des garderies non déclarés ?	100% de nos accueils sont déclarés au Sdjes
Taux de couverture du territoire par un plan mercredi (comparé à la donnée départementale)	100% du territoire est couvert par le plan mercredi
Mise en place d'une politique d'information aux familles (fonctionnement de l'accueil, projet pédagogique, tarification, règlement intérieur, questionnaire de satisfaction...) : oui/ non	L'ensemble de nos règlements de fonctionnement et de nos arrêtés de tarifications sont publiés et consultables par la population par le biais du guichet famille. Via notre portail famille, les parents peuvent consulter l'ensemble de la documentation, y compris le Pedt. Nous publions et communiquons via cette plateforme tous nos outils numérique les programmes d'activité.
Existence de projets passerelles entre : - les Eaje/ les Alsh : oui - les Alsh 3-11 ans et les clubs ados : oui	Nous avons retravaillé le projet passerelle pré existant, dès la reprise des compétences petite enfance. Ceci afin de répondre au mieux aux besoins de la population. Sont concernés par ce dispositif, l'Eaje, les enfants accueillis chez les assistantes maternelles, les familles dont l'enfant est gardé par un des parents ce projet de liaison entre la petite enfance, les groupes scolaires et le périscolaire a pour objectif de faciliter la transition entre les différents modes d'accueils. Ce projet a vocation à évoluer sur un temps de journée adapté, incluant le temps de repas. Depuis 2024 des projets passerelles entre l'accueil périscolaire et la maison des jeunes sont déployés pour ouvrir l'accès aux futurs collégiens. Ces projets à visées éducatives seront évalués et adaptés afin d'optimiser

	l'action déjà existante. La transversalité mise en place dans la réflexion des politiques publiques éducatives sur la commune apporte, dans le cadre des situations complexes, une plus-value importante pour l'accompagnement des enfants mais aussi de leurs parents.
Partenariat existant entre l'Acm et les autres équipements du territoire (médiathèque, théâtre, club sportif, musée...) oui/ non	Les Acm de la commune s'appuient sur l'ensemble des ressources existantes en interne au travers des autres services communaux, service des sports, médiathèque, service culture.... Le travail s'organise autour de la Direction. Des conventions sont mises en place annuellement pour le secteur associatif culturel et sportif au titre du Péd. Ceci permet le cadrage des interventions au sein des Acm. Nous travaillons actuellement à enrichir l'offre des Eac pour les années à venir afin de démocratiser et de rendre accessible à toutes les activités culturelles.
Taux de projets financés au titre du Fpt – Axe 3, Volet 1 (et nature des actions) sur le territoire, comparé à la moyenne départementale	La ville de La Trinité soutenue par la Caf dans le cadre des FPT axe 3 volet 1 conduit des actions de type stage sportif durant les vacances scolaires. Cette offre permet aux familles de diversifier les vacances de leurs enfants durant l'année scolaire en ayant pour possibilité d'inscrire au centre de loisirs, en stage sportif ou en séjour. 2 stages sont organisés sur chaque période de vacances scolaires.
Ressources humaines et formation Part des animateurs titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Bpjeps) sur le territoire, comparée aux détenteurs de diplômes de l'animation volontaire (Bafa, Bafd)	L'équipe d'encadrement des Acm est majoritairement diplômée Bpjeps et Bafd. La commune poursuit une dynamique volontariste de déprécarisations de des agents d'animation. Un plan de contractualisation ou titularisation vise à stabiliser les équipes et à leur offrir un cadre de travail sécurisant. En complément un plan de formation ambitieux vise à professionnaliser les agents sur un volet formation Bafa ou Bafd et via le Cnft, des formations autour du développement de l'enfant, l'éducation, la dynamique d'équipe...sont proposés régulièrement.
Existence d'un plan de formation continue favorisant la montée en qualification des animateurs (passage de Bafa/Bafd à Bbjeps)	La Ville de La Trinité dispose d'un plan de formation annuel pour les équipes des Acm visant à professionnaliser les agents, à développer leurs compétences et à l'amélioration continue de sa qualité d'accueil.

INDICATEURS	ANALYSE
Existence d'un Paej sur le territoire et nombre de jeunes accompagnés Quelle offre sur le territoire ? Y-a-t-il un manque d'offre ?	Pas de Paej sur le territoire. Un bureau jeunesse accueil les jeunes du lundi au vendredi. Il est situé en centre-ville, accessible facilement. Ce service est en cours de labélisation. Ce label offrira l'opportunité de développer des actions hors les murs, dans la démarche de l'aller vers. Le bureau jeunesse accueille environ 20 jeunes par semaine et suit environ 30 jeunes en file active.
Taux de couverture de la Ps Jeunes sur le territoire comparé à la donnée départementale	
Pourcentage de projets financés en préfiguration Ps Jeunes (Fpt)	L'offre actuelle répond à un grand nombre de jeunes, ils y trouvent les outils nécessaires dans leur quête d'autonomie sur des sujets essentiels à leur vie quotidienne tels que la

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	formation, les métiers, le logement, la santé, les loisirs, la culture et la mobilité. Les services proposés s'adaptent au besoin du territoire et propose des rendez-vous individuels, des ateliers collectifs, un accompagnement dans la réalisation de projet exemple : création de Cv, lettre de motivation, aide à la recherche de stage, d'emploi, orientation, accès aux droits, prévention, borne d'accès gratuit pour faire des recherches sur internet (travailler, imprimer) ... La Mission Locale assure également des permanences 2 jours par semaine pour accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans et déscolarisés, dans leur insertion professionnelle (emploi, formation, orientation) et sociale (accès aux droits, mobilité, logement, santé...), vers l'emploi et l'autonomie. Pas de dossier Fpt pour la jeunesse en 2025.
Nombre de projets de jeunes accompagnés par les animateurs référents Ps Jeunes ou en préfiguration comparés à la moyenne départementale	Quel est la part des projets accompagnés sur le territoire par rapport à la donnée départementale ? Quel impact sur l'émergence de projets jeunesse ? Quelles perspectives ?
Projets de jeunes accompagnés dans le cadre de l'Aap "les jeunes innov dans le 06" : oui/non	Au cours de la Ctg antérieure et suite à la reprise de compétence, la Ville de La Trinité a accompagné un groupe de 18 jeunes du conseil consultatif de la vie communale dans un projet citoyen de séjour à Paris pour visiter les instances de la république (Assemblée nationale, Senat...). Ces jeunes ont également travaillé en lien avec l'association mémoire de la flamme du soldat inconnu, on participé sur place à une cérémonie officielle et ont pu ramener la flamme du soldat inconnu à La Trinité. Durant 1 an, ces jeunes ont participé à toutes les cérémonies patriotiques organisées par la commune et ont ravivé la flamme du soldat inconnu lors des grandes dates.
Taux de couverture des promeneurs du net jeunesse et statistiques des échanges avec les jeunes	Pas d'action en intramuros pour les promeneurs du net sur le territoire pour la jeunesse. Toutefois des orientations régulières se font par le biais du bureau jeunesse. En parallèle, des actions en direction des 6/11 ans ont été mises en place par le biais d'ateliers animés par l'association « la bulle ». L'objectif étant de sensibiliser et travailler sur l'éducation à l'utilisation du numérique.
Pourcentage de départs avec le dispositif Sac Ados, rapporté au nombre de départs à l'échelle du département	Le projet Sac Ados « départ en vacances en autonomie », est travaillé en partenariat avec Cap jeunesse. Le bureau jeunesse de la Trinité oriente les jeunes vers Cap jeunesse afin de les intégrer sur le dispositif sac à dos. 4 jeunes en ont bénéficié. L'information sur les dispositifs pour l'autonomie des jeunes est engagée par le biais du bureau jeunesse, de la
Pourcentage des projets financés au titre de vacances en action par rapport au nombre départemental	

Pourcentage de jeunes bénéficiaires d'une aide Bnssa Caf par rapport à la donnée départementale	mission locale et de la maison des jeunes. Tous travaillent en étroite collaboration.
Pourcentage de jeunes bénéficiaires d'une aide Bafa Caf/Cnaf/Bafa citoyen et combien travaillent pour la collectivité (sous forme de taux)	La professionnalisation de jeunes passe aussi par la formation. Le territoire favorise- l'engagement et la professionnalisation des jeunes par l'accès au Bafa, financé par la commune. Environ 10 jeunes et jeunes adultes ont bénéficié de cet accompagnement en 2025. Chaque été le service des ressources humaines intègre plus de 30 jeunes pour les emplois été. Ils interviennent dans différents champs de l'animation, la restauration et autres services.
Existence d'actions de communication afin de favoriser l'accès aux droits de ces jeunes : oui/ non	Sur ce territoire la dynamique de communication sur les sujets liés à la jeunesse passe par le bureau jeunesse, la mission locale, les acteurs de la maison des jeunes et le service inclusion parentalité. Un tissage se fait par le biais du collège, l'accueil physique, les activités proposés, les animations avec les familles. Des temps forts sont proposés chaque année pour les jeunes et les familles. En complément aux canaux d'informations cité ci-dessus, le site de la ville ainsi que le portail famille sont régulièrement mis à jour afin d'offrir un support de communication facilement accessible par tous.

d. L'animation de la vie sociale

Pour le SIVoM Val de Banquière

INDICATEURS	ANALYSE
Structures Avs agréées par la Caf : Nombre et localisation des centres sociaux et espaces de vie sociale	Espace de vie sociale Evs Saint André de la Roche (Quartier du Manoir et quartier du Château), Evs du quartier de la Condamine à Drap : gestion SIVoM Evs Bonson, Evs La Trinité : gestion municipale
Acteurs locaux financés par la Caf au titre d'une actions Avs : Nombre et localisation des subventions accordées sur fonds locaux	0
Autres acteurs de l'animation sociale locale/initiatives locales/projets Avs identifiés (sans financement AVS) : nombre et localisation	Ccas des communes Associations locales

Notre département : il reste à ce jour le territoire le moins couvert de France (Moyenne 2024 dans le 06 : 1 structure Avs pour 37 000 habitants)

INDICATEURS

ANALYSE

Structures Avs agréées par la Caf : Nombre et localisation des centres sociaux et espaces de vie sociale

Sur Territoire du SIVoM : 38792 habitants en 2025 et 3 Evs (Sadlr, Drap et Bonson)

Sur la prochaine Ctg, voir avec toutes les communes du Territoire, celles qui pourraient être intéressées et susceptibles de se doter d'un Evs dans les années à venir. Lors du travail préparatoire sur la thématique, les communes de Levens (réflexion déjà avancée), Colomars, Falicon et Saint Martin du Var semblaient potentiellement intéressées. Pour les autres communes, le positionnement éventuel passera par un travail d'information auprès des élus, d'aide à la décision et à l'accompagnement au montage de dossier avec la Caf. Cette problématique fait écho à la fiche action N°1 qui sera présentée lors de la prochaine Ctg

INDICATEURS	ANALYSE
Publics accueillis : Répartition par tranche d'âge (par structure ; départemental)	La structure propose-t-elle une offre pour toutes les tranches d'âges ? Si oui : A valoriser Les structures proposent des offres pour toutes les tranches d'âges mais suivant la structure, des publics prioritaires s'emparent de l'offre : • Evs Château : surtout des séniors • Evs Manoir : beaucoup d'enfants • Evs Drap beaucoup de familles, pas de séniors • Evs Bonson : pas d'enfants et de jeunes Nécessité de travailler sur de l'Aller Vers afin de toucher les publics qui ne participent pas aux animations proposées Si non, pour quelles raisons ?
Vitalité démocratique : - Accompagnement des initiatives portées par les habitants : oui – non ; évolution du nombre sur 3 ans - Bénévolat sur l'animation d'activité : oui-non ; évolution des bénévoles sur 3 ans - Bénévolat sur le pilotage de la structure : oui-non ; évolution sur 3 ans	La structure soutient-elle le pouvoir d'agir des habitants, au moins à travers ces indicateurs ? Si oui : A valoriser Si non, pour quelles raisons ? Oui mais manque d'implication des habitants au regard des attendus. L'implication est recherchée mais la proposition est limitée à ce que les utilisateurs des structures aiment faire. Les non-utilisateurs ne font pas remonter de besoin et ne s'impliquent pas du tout. Le travail d'Aller Vers doit permettre d'identifier de nouveaux habitants, de voir ce qu'ils aimeraient pouvoir trouver sur la structure et une fois captés, les impliquer régulièrement dans la vie des structures

INDICATEURS	ANALYSE
Accessibilité et état de vétusté des locaux	La structure aurait-elle besoin de rénover ses locaux, remplacer du mobilier, ou améliorer l'accessibilité aux Pmr ? (Possibilité de mobiliser la Caf pour une subvention d'investissement)

	Où rénovation de la cuisine sur Evs du Manoir et travaux de rénovation et aménagement Evs de la Condamine avec mise aux normes Pmr Pour la préfiguration de l'Evs de Levens, voir avec la commune le local qui pourrait être dédié à cette action et éventuellement les travaux à envisager si nécessaire
Situation financière : -Résultat de l'exercice sur 3 années -Part de chaque financeur sur le budget global en N-1	Le montant du cofinancement Ville/Etat/Caf est-il stable ? Si non, pour quelles raisons ? Les montants de financement Caf sont fléchés et définis depuis leurs ouvertures sur Saint André de la Roche, Drap et Bonson. Pour la participation au financement des Evs de Drap et de Saint André de la Roche, les financements de l'Etat et de la Mnca ne sont pas forcément pérennes et pas forcément renouvelés. En cas de non-reconduction de ces financements, les communes devront augmenter leur part d'autofinancement La structure mobilise-t-elle d'autres sources de financement ? A quelle hauteur ? Non La structure présente-elle un déficit ? Si oui, depuis combien d'années ? Oui. Le déficit est pris en charge chaque année par les communes
Gouvernance	Fragilité structurelle ou défaillant du pilotage : Le Conseil d'administration (ou dirigeant) de la structure est-il en lien avec la Caf dans le cadre de sa fonction de pilotage et d'employeur (participation Copil, jury de recrutement, autre occasion) ? Oui Le Conseil d'administration (ou dirigeant) a-t-il déjà été ou semble-t-il actuellement mis en difficulté face à la gestion d'une situation spécifique au sein de l'équipe, sur le poste de direction ou dans le fonctionnement de la structure ? Oui difficulté de recrutement sur les équipes d'animation et sur la coordination des Evs
Ressources humaines	Pénurie de personnel/difficultés de recrutement : La structure a-t-elle connu plusieurs départs au sein de l'équipe salariée au cours des deux dernières années ? Si oui, combien ? Oui sur Sadlr 5 départs d'animateurs en 2 ans + 2 départs de coordinateurs La structure connaît-elle des vacances de poste de plus de 3 mois ? Non pour les animateurs (2.5 mois sur le Château). Mais c'est le cas pour la coordination. C'est une vraie fragilité

INDICATEURS	ANALYSE
Structures Avs agréées par la Caf : Nombre et localisation des centres sociaux et espaces de vie sociale :	1 Evs existant ouvert en janvier 2026
Nombre habitants :	10 602 habitants
Acteurs locaux financés par la Caf au titre d'une actions Avs : Nombre et localisation des subventions accordées sur fonds locaux :	Le Ccas de la Ville de La Trinité est financé par le biais de la Ps pour la mise en place de l'Evs, l'association Adaf propose des actions d'animation de la vie sociale et est financée par une subvention de fonctionnement annuelle
Autres acteurs de l'animation sociale locale/initiatives locales/projets AVS identifiés (sans financement AVS) : nombre et localisation :	L'association art patch créatifs intervient sur la commune et propose des actions en direction des familles, des jeunes et des plus âgés. Le lien social est travaillé au travers de l'ensemble des actions mises en place. La fondation de Nice a déployé sur le site de la maison de l'enfance le jardin Lou Pantai dans lequel elle propose des animations à destination des habitants et des usagers de la Fondation autour de l'alimentation durable et de l'environnement.

Le territoire de La Trinité ne se situe pas sur une zone blanche

INDICATEURS	ANALYSE
Publics accueillis au sein de L'Evs : Répartition par tranche d'âge (par structure ; départemental)	La structure propose-t-elle une offre pour toutes les tranches d'âges ? L'Evs est en cours de développement est a pour ambition de s'adresser à l'ensemble de la population du quartier.
Vitalité démocratique : -Accompagnement des initiatives portées par les habitants : oui – non ; évolution du nombre sur 3 ans -Bénévolat sur l'animation d'activité : oui-non ; évolution des bénévoles sur 3 ans -Bénévolat sur le pilotage de la structure : oui-non ; évolution sur 3 ans	La structure soutient-elle le pouvoir d'agir des habitants, au moins à travers ces indicateurs ? Tout le projet est en cours de développement à la suite du recrutement début septembre 2026 de la coordinatrice Evs.

INDICATEURS	ANALYSE
Accessibilité et état de vétusté des locaux	La structure aurait-elle besoin de rénover ses locaux, remplacer du mobilier, ou améliorer l'accessibilité aux Pmr ? Le local Evs a déjà fait l'objet d'une aide à l'investissement dans le cadre de sa préfiguration. En fonction de l'évolution et de son développement, des besoins complémentaires seront peut-être nécessaires. Situé en rez-de-chaussée le local est accessible Pmr mais des aménagements vont devoir être envisagé pour rendre le local accessible depuis l'extérieur et créer des toilettes Pmr
Situation financière : -Résultat de l'exercice sur 3 années -Part de chaque financeur sur le budget global en N-1	Nouvellement agréée, la structure va réaliser son premier budget réel début 2027.
Gouvernance	EVS récent et en cours de développement et de construction de l'offre
Ressources humaines	Difficulté de recrutement pour lancer l'ouverture de l'Evs mais recrutement effectif depuis septembre 2026

e. Logement et cadre de vie

Pour le SIVoM Val de Banquière

L'accès au logement reste une difficulté centrale et homogène sur le territoire du fait d'une offre sociale saturée, de loyers privés « inabordables », d'impayés en forte hausse, d'une insalubrité dans le parc ancien et de plafonds d'aides perçus comme obsolètes.

Les données de ce présent diagnostic sont tirées :

- Insee 2021 -2023
- Caf 2025
- Sites internet des communes
- Banatic

La Cog nous donne 3 axes de travail dans la thématique logement qui sont potentiellement à décliner sur les Ctg :

- La prévention des impayés de loyers et des expulsions locatives
- La lutte contre la non-décence des logements
- Le développement de solution de logements alternatifs notamment à l'attention des jeunes (cohabitation intergénérationnelle, colocation solidaire, Fjt)

Le diagnostic doit permettre de connaître :

- Le niveau d'enjeu sur chaque axe
- La réponse apportée à ce jour
- Les améliorations ou développement à mettre en œuvre durant la Ctg

INDICATEURS	ANALYSE
Prix moyen du m2 à la location par rapport à la moyenne départementale	Permet de déterminer l'attractivité du territoire ou la difficulté à se loger Département : 19-20 €/m ² (Nice 20€) Territoire SIVoM : 16-19 €/m ² Plus abordable que le littoral mais la tension est croissante. La tension immobilière départementale est persistante (> 47 000 demandes Hlm en attente en 2025) avec des loyers privés inabordables et une offre sociale saturée amplifiant les difficultés d'accès au logement sur le SIVoM.
Nombre de résidences principales (accession et location)	Permet d'identifier la nature du territoire en termes d'occupation : propriétaire, locataire, résidence secondaire, rapport entre nombre d'habitant et nombre de résidence 38 000 résidences principales (estimation). 55 à 60 % propriétaires, environ 40 % locataires (plus locatif près de Nice et des Qpv). Le territoire du SIVoM est contrasté avec une sur-représentation du locatif public dans les communes périurbaines comme Drap et Saint-André-de-la-Roche
Problématiques spécifiques (Logement étudiant, saisonnier, centre ancien, gens du voyage, meublés touristiques, etc...)	Étudiant/saisonnier : Tension → Nice et sa périphérie (incluant les communes comme Saint-André-de-la-Roche, Drap et St Martin du Var) attirent massivement les étudiants (+26 % en 10 ans) et les travailleurs saisonniers (tourisme). En 2025, la pénurie de petits logements (T1/T2) est critique. Le loyer moyen d'un studio est de 600 à 720 € Le marché locatif est saturé poussant à des solutions précaires. C'est un enjeu fort car la proximité des universités et les emplois saisonniers impactent le SIVoM. Bâti vieillissant (insalubrité) → Les villages et les centres anciens des vallées ont un parc immobilier ancien, souvent dégradé (isolation faible, humidité). Les signalements insalubrité via Histologie sont réels. Meublés touristiques : Concurrence avec le locatif long → Augmentation des Airbnb/meublés de courte durée. Impact direct sur les communes du SIVoM périurbain : réduction de l'offre de longue durée et hausse des prix. Rappel du contexte national : Crise aggravée en 2024-2025 (350 000 personnes sans domicile avec un focus sur le mal-logement des personnes handicapées – Rapport Fondation pour le Logement des Défavorisés, février 2025). Gens du voyage : Aires limitées → Réquisitions des terrains privés
Solutions alternatives mises en place (cohabitation intergénérationnelle, lml, etc....)	Une offre est-elle mise en place ? Dans le cas contraire est-il pertinent d'en développer une ? Aucune solution alternative de logement de type intergénérationnel dédié, colocation solidaire organisée, Fjt (Foyer Jeunes Travailleurs) ou lml (Intermédiation Locative) n'est implantée directement sur les 14 communes du SIVoM Val de Banquière fin 2025 en dehors du Foyer Adoma à St André de la Roche
Aides Fsl maintien et accès	Le FSL est-il suffisamment connu sur le territoire ? Existe-il un enjeu de précarité énergétique au travers du Fsl maintien énergie ?

Analyse globale

La France fait face à une crise du logement sans précédent en 2025 avec un mal-logement touchant 4,2 millions de personnes (personnes privées de logement ou en conditions précaires). Les Alpes-Maritimes sont l'un des départements les plus touchés par la crise du logement en 2025 avec une "urgence vitale" selon le préfet Hugues Moutouh qui lie cela à :

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

- L'économie locale (chômage à 6,8 %, supérieur à la moyenne nationale),
- La chute de la production de logements neufs (-20 % en 2024) renforçant la pénurie et les tensions locatives
- Les prix élevés

Le territoire du SIVoM (en périphérie de Nice) subit un "effet de débordement" qui interagit sur la qualité des conditions de logement et du cadre de vie de part des :

- Facteurs structurels : Un parc immobilier contrasté avec un bâti ancien dominant en zones rurales pouvant générer insalubrité et précarité énergétique. La tension immobilière (loyers en hausse) repousse les ménages modestes vers des logements dégradés ou précaires.
- Facteurs conjoncturels : L'inflation persistante, la hausse des énergies et la crise nationale du logement amplifient les impayés et les expulsions. Sur le SIVoM, cela touche particulièrement les allocataires vulnérables

INDICATEURS	ANALYSE																																																			
Nombre d'impayés de loyer identifiés par la Caf et proportion par rapport au département	Permet de déterminer si les impayés et les expulsions locatives sont un enjeu de territoire Données sur le département : Nombre d'impayés de loyer → 4532 Nombre de suspension d'aides au logement→15561 Caf des Alpes- Maritimes Année 2025-10 Département Tout <table><tr><th>commune</th><th>Nombre d'impayés de loyer</th><th>Nombre de suspensions aides aux logement</th></tr><tr><td>ASPREMONT</td><td>0</td><td>7</td></tr><tr><td>BONSON</td><td>1</td><td>4</td></tr><tr><td>CASTAGNIERS</td><td>1</td><td>12</td></tr><tr><td>CHATEAUNEUF VILLEVEILLE</td><td>0</td><td>5</td></tr><tr><td>COLOMARS</td><td>3</td><td>10</td></tr><tr><td>DRAP</td><td>30</td><td>80</td></tr><tr><td>DURANUS</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>FALICON</td><td>0</td><td>3</td></tr><tr><td>LA ROQUETTE SUR VAR</td><td>1</td><td>14</td></tr><tr><td>LA TRINITE</td><td>35</td><td>118</td></tr><tr><td>LEVENS</td><td>4</td><td>49</td></tr><tr><td>SAINT ANDRE DE LA ROCHE</td><td>32</td><td>90</td></tr><tr><td>SAINT BLAISE</td><td>0</td><td>7</td></tr><tr><td>SAINT MARTIN DU VAR</td><td>7</td><td>41</td></tr><tr><td>TOURRETTE LEVENS</td><td>5</td><td>36</td></tr><tr><td>Total</td><td>119</td><td>476</td></tr></table>	commune	Nombre d'impayés de loyer	Nombre de suspensions aides aux logement	ASPREMONT	0	7	BONSON	1	4	CASTAGNIERS	1	12	CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	0	5	COLOMARS	3	10	DRAP	30	80	DURANUS	0	0	FALICON	0	3	LA ROQUETTE SUR VAR	1	14	LA TRINITE	35	118	LEVENS	4	49	SAINT ANDRE DE LA ROCHE	32	90	SAINT BLAISE	0	7	SAINT MARTIN DU VAR	7	41	TOURRETTE LEVENS	5	36	Total	119	476
	commune	Nombre d'impayés de loyer	Nombre de suspensions aides aux logement																																																	
ASPREMONT	0	7																																																		
BONSON	1	4																																																		
CASTAGNIERS	1	12																																																		
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE	0	5																																																		
COLOMARS	3	10																																																		
DRAP	30	80																																																		
DURANUS	0	0																																																		
FALICON	0	3																																																		
LA ROQUETTE SUR VAR	1	14																																																		
LA TRINITE	35	118																																																		
LEVENS	4	49																																																		
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	32	90																																																		
SAINT BLAISE	0	7																																																		
SAINT MARTIN DU VAR	7	41																																																		
TOURRETTE LEVENS	5	36																																																		
Total	119	476																																																		
Nombre d'aides au logement (Alf, Als, Apl) et proportion par rapport au département	La proportion parc privé/parc public par rapport au département ? Données sur le département : Alf : 16375 Als : 43805 Apl : 33063																																																			

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

FAMILIALES
Caf
des Alpes
Maritimes

Année

2025-10

Départ

Tout

commune	alf	als	apl	logement
ASPREMONT	13	8	5	26
BONSON	7	3	2	12
CASTAGNIERS	15	13	0	28
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	14	7	0	21
COLOMARS	8	16	9	33
DRAP	91	81	229	401
DURANUS	2	0	0	2
FALICON	4	10	1	15
LA ROQUETTE SUR VAR	13	12	6	31
LA TRINITE	120	108	277	505
LEVENS	72	78	80	230
SAINT ANDRE DE LA ROCHE	72	77	264	413
SAINT BLAISE	8	5	10	23
SAINT MARTIN DU VAR	43	39	50	132
TOURRETTE LEVENS	58	74	21	153
Total	540	531	954	2025

Analyse globale :

Le poids démographique du SIVoM est de 3,6 % de la population du département des Alpes Maritimes (38792 habitants contre 1082440 pour le département des Am : Source Banatic)

Les ratios de taux d'impayés sont :

- Département : 0,41 %
- SIVoM : 0,30 %

Les ratios des taux de suspensions d'aides au logement sont :

- Département : 1,4 %
- SIVoM : 1,2 %

À population comparable, le SIVoM présente des taux inférieurs à la moyenne départementale tant pour les impayés de loyers que les suspensions d'aides au logement.

Bien que les taux globaux du SIVoM soient inférieurs aux moyennes départementales, l'échelle intercommunale masque des disparités locales.

En effet, 119 situations d'impayés de loyers et 476 suspensions d'aides au logement sont recensées soit près de 600 situations cumulées sur un territoire de moins de 39 000 habitants.

L'analyse communale met en évidence une forte concentration des situations sur deux communes, Saint-André-de-la-Roche (32) et Drap (30) concentrent à elles seules 73,8 % des impayés du territoire actuel.

Ces communes ont par ailleurs trois quartiers prioritaires de la politique de la ville, caractérisés par des niveaux de précarité élevés, une forte proportion de familles monoparentales, un taux d'emploi plus faible et une part importante de locataires du parc social.

Communes	Taux d'impayés	Taux de suspension d'aides au logement
St André de la Roche	0.5%	1.5%
Drap	0.5%	1.4%

Cette analyse montre que la problématique des impayés est aussi une problématique de concentration urbaine et qu'elle semble intrinsèquement liée à la structure sociale des Quartiers Prioritaires (Qpv) de Saint-André-de-la-Roche et Drap.

Le tableau des données Caf montre également un volume de suspensions d'aides (358 sans La Trinité) bien plus élevé que celui des impayés déclarés (84).

Cela suggère deux pistes de réflexion :

- Une part importante des suspensions pourrait être liée à des problématiques administratives (non-réponse aux sollicitations, dossiers incomplets) plutôt qu'à des impayés de loyer avérés.
- Cela renforce l'enjeu de développement de l'accès aux droits et de l'accompagnement numérique car une suspension d'aide aggrave immédiatement le risque de basculer dans l'impayé réel

Au-delà du duo Drap/Saint-André, le tableau permet d'identifier des communes qui, bien qu'ayant peu d'impayés déclarés ont un nombre de suspensions non négligeable :

- Levens : 49 suspensions pour seulement 4 impayés (parc locatif public important)
- Saint-Martin-du-Var : 41 suspensions pour 7 impayés
- Tourrette-Levens : 36 suspensions pour 5 impayés

Ces décalages entre suspensions et impayés déclarés dans ces communes rurales et périurbaines pourraient indiquer un besoin de renforcement des permanences d'accès aux droits pour régulariser les dossiers avant qu'ils ne deviennent des situations de litige

Concernant les différents types d'aides au logement à l'échelle départementale, leur répartition montre une prédominance du dispositif Als (46.6%) devant l'Apl (35.6%) et l'Alf (17.8%)

Sur le territoire du SIVoM cette proportion est totalement renversée avec 47.2% d'Apl devant 26.6% d'Alf et 26.2% d'Als

Les 2 communes St André de la Roche et Drap représente à elles deux 72.8% du taux d'allocataires des Apl. Sachant que l'Apl est majoritairement versée dans le parc social, cela confirme que l'enjeu des impayés sur le territoire du SIVoM est entre-autre un enjeu de gestion du logement social (compétence communale) et de sécurisation des parcours des locataires les plus modestes

Cette analyse quantitative confirme donc le diagnostic territorialisé du nombre d'impayés et de suspensions d'aides au logement des publics fragilisés domiciliés en Qpv.

Sur les 14 communes du SIVoM, l'Alf représente 27,6 % des aides, contre seulement 17,8 % dans le reste du département.

Cela peut signifier que le territoire du SIVoM accueille proportionnellement beaucoup plus de familles fragiles (avec enfants à charge) que la moyenne des Alpes-Maritimes et que l'impact social est plus important. En effet, un impayé de loyer sur une Alf n'est pas seulement un problème financier c'est une menace directe sur la stabilité d'un foyer avec enfants.

L'Alf est souvent versée aux familles monoparentales qui ne résident pas forcément dans le parc social conventionné (sinon elles auraient l'Apl). Cette proportion importante d'Alf confirme donc que toutes les communes du SIVoM ont une population de "familles pauvres" ou de parents isolés qui occupent le parc privé. Ils sont souvent les premiers touchés par la hausse des charges (énergie, cantine) qui ont été rappelées dans le groupe de travail du 11 décembre.

Alors que l'Apl est plutôt en proximité des zones urbaines (St-André/Drap), l'Alf est plus diffus. Sa présence significative montre que la précarité ne s'arrête pas aux quartiers prioritaires (Qpv) mais s'étend aux communes plus rurales ou périurbaines du SIVoM où les familles cherchent des loyers plus abordables que sur la côte.

Cette analyse nous permet de dire qu'il faut accompagner et sécuriser les parcours familiaux au-delà des zones en Qpv.

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre de prises en charge des situations d'impayé de loyer par une intervention sociale de la Caf	4

Concernant le nombre de familles reçues dans le cadre d'un impayé de loyer, elles sont au nombre de 4 sur le SIVoM Vdb pour l'année 2025.

Il s'agit du nombre de familles ayant accepté un rendez-vous dans le cadre de l'offre de service de la Caf. Toutefois un volume de familles contacté est en "non-réponse » (sachant que dans la "non-réponse de l'allocataire" c'est autant une non-réponse de l'allocataire qu'un refus du rendez-vous)

Le chiffre de 4 familles pour l'année 2025 semble dérisoire à l'échelle du territoire du SIVoM. Cependant, il ne représente pas le nombre total de familles en difficulté mais uniquement le taux d'acceptation de l'offre de service "Impayés de loyer" de la Caf

Pour autant si ce volume est élevé par rapport aux 4 familles reçues, cela indique de nouveau un problème de "non-recours"

Cette donnée montre une action sociale de la Caf qui peine à capter son public. L'enjeu pour la suite sera de transformer cette offre "descendante" (la Caf contacte la famille) en une approche de proximité (aller-vers) via les partenaires locaux

Communes	Nombre de demandes en attente d'un logement social (Février 2026)	Nombre de signalement histologue ou signal logement (Février 2026)
Duranus	1	/
Bonson	2	/
Tourrette Levens	15	4
Saint André de la Roche	238 en 1er choix	3
Drap	243	8
St Blaise	0	1
Levens	74	2
St Martin du Var	41 (Esf) 20 (Mairie)	0
Castagniers	6	3
Aspremont		1
Colomars		
Châteauneuf		
Falicon	0	2
La Roquette		

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre de logements non décents sur Histologie et à l'attention de la Caf et proportion par rapport au département	17 logements sur Histologie et 661 à l'échelle départementale Permet de déterminer si la décence des logements est un enjeu de territoire et si le développement d'outil est nécessaire (type permis de louer)

INDICATEURS	ANALYSE
Programme spécifique -type Opah- pour la lutte contre l'habitat indigne	Pas de programme spécifique
Présence d'un Service Communal d'Hygiène et de Santé	Non pas de service communal d'hygiène et de santé

INDICATEURS	ANALYSE
Présence de Capex territoriales et saisies des instances locales	La Caf peut-elle s'appuyer sur ces instances pour la prévention des expulsions ? Présence d'une Ccapex à l'échelle de la Métropole

Pour la commune de La Trinité

INDICATEURS	ANALYSE
Prix moyen du m2 à la location par rapport à la moyenne départementale	Selon l'observatoire des loyers de l'Adil 06 année de référence 2024, le prix moyen des loyers à La Trinité varie de 12.7 euros dans les zones les moins chères à 14.5 euros dans les zones les plus chères. Au niveau départemental ce montant est de 15.1 euros au mètre carré La commune de La Trinité reste en périphérie de la Ville de Nice un territoire attractif pour les jeunes ménages en raison de ses loyers un peu plus bas que pour la moyenne départementale.
Nombre de résidences principales (accession et location)	2992 logements de propriétaires occupants 1326 logements en location 190 ménages hébergés gratuitement La commune ne compte que 2.8% de résidences secondaires.
Problématiques spécifiques (Logement étudiant, saisonnier, centre ancien, gens du voyage, meublés touristiques, etc)	Pas de données
Solutions alternatives mises en place (cohabitation intergénérationnelle, lml, etc.)	Une offre est-elle mise en place ? Dans le cas contraire est-il pertinent d'en développer une ? Pas de données

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

le 07/10/2026

INDICATEURS	ANALYSE															
Nombre d'impayés de loyer identifiés par la Caf et proportion par rapport au département	<table><tr><th>commune</th><th>Nombre d'impayés de loyer</th><th>Nombre de suspensions aides aux logement</th></tr><tr><td>LA TRINITE</td><td>34</td><td>119</td></tr><tr><td>Total</td><td>34</td><td>119</td></tr></table> Données sur le département : Nombre d'impayés de loyer → 4532 Nombre de suspension d'aides au logement→15561	commune	Nombre d'impayés de loyer	Nombre de suspensions aides aux logement	LA TRINITE	34	119	Total	34	119						
commune	Nombre d'impayés de loyer	Nombre de suspensions aides aux logement														
LA TRINITE	34	119														
Total	34	119														
Nombre d'aides au logement (Alf, Als, Apl) et proportion par rapport au département	Données sur le département : Alf : 16375 Als : 43805 Apl : 33063 <table><tr><th>commune</th><th>alf</th><th>als</th><th>apl</th><th>logement</th></tr><tr><td>LA TRINITE</td><td>126</td><td>112</td><td>280</td><td>518</td></tr><tr><td>Total</td><td>126</td><td>112</td><td>280</td><td>518</td></tr></table>	commune	alf	als	apl	logement	LA TRINITE	126	112	280	518	Total	126	112	280	518
commune	alf	als	apl	logement												
LA TRINITE	126	112	280	518												
Total	126	112	280	518												
Nombre de suspensions d'aide au logement et proportion par rapport au département	Nombre de suspension d'aides au logement au niveau départemental =15561 <table><tr><th>Nombre de suspensions aides aux logement</th></tr><tr><td>119</td></tr><tr><td>119</td></tr></table>	Nombre de suspensions aides aux logement	119	119												
Nombre de suspensions aides aux logement																
119																
119																

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre de logements non décents sur Histologe et à l'attention de la Caf et proportion par rapport au département	En 2025, 5 logements dégradés ont été signalés par Histologe sur 661 logements signalés à l'échelle départementale

INDICATEURS	ANALYSE
Présence de Ccapex territoriales et saisies des instances locales	Présence d'une Ccapex à l'échelle de la Métropole

f. L'accès aux droits et aux services**Pour le SIVoM Val de Banquière**

A savoir :

La composition des familles allocataires est contrastée selon les communes du territoire du SIVoM Val de Banquière (14 communes depuis le retrait de La Trinité le 1er janvier 2025).

Les données les plus récentes disponibles (issues du portrait départemental Caf 2025 et des tendances Insee 2021-2023) confirment une hétérogénéité avec une monoparentalité plus marquée dans les communes périurbaines ou proches des quartiers prioritaires (comme Drap, Saint-Martin-du-Var : 22 - 23% et St André de la Roche avec 20%) et moindre dans les communes plus rurales ou résidentielles (Aspremont, Tourrette-Levens : 16 – 17%).

Ces contrastes s'expliquent par la proximité des zones urbaines denses (plus de précarité et de monoparentalité) par rapport aux zones des vallées plus aisées.

Au niveau départemental (Alpes-Maritimes) la part moyenne de familles monoparentales parmi les allocataires est stable autour de 10-12 % (données Insee 2021 et Caf 2025) avec surreprésentation sur le littoral et l'est niçois.

On observe une proportion importante de familles à bas revenus particulièrement parmi les foyers monoparentaux (environ 78 % estimés en 2025. Cette tendance est stable par rapport à 77,4 % en 2021 et est dû à l'inflation et la tension immobilière).

Sur les 6 500 allocataires estimés du SIVoM Val de Banquière fin 2025, on compte environ 11-12 % de foyers dont les ressources sont constituées à 100 % des prestations Caf contre 14-15 % dans les Alpes-Maritimes et au niveau national (tendances stables 2024-2025).

Ces données soulignent la vulnérabilité persistante des familles monoparentales renforçant le besoin d'accompagnement humain et d'accès aux droits dans la future Ctg 2026-2030.

La population des allocataires à bas revenus dans les communes du SIVoM se caractérise principalement par une sur-représentation de monoparents (environ 34-35 %, majoritairement des femmes) et une proportion plus faible qu'au niveau départemental et national de couples avec enfants et de personnes isolées.

Fin 2024 (dernières données consolidées disponibles fin 2025) environ 550 foyers allocataires bénéficient du Rsa et 650 de l'Aah soit respectivement 8-9 % et 9-10 % des allocataires (ces tendances sont stables avec une légère hausse de l'Aah due à la dé-conjugalisation).

En ajoutant aux allocataires leurs éventuels conjoints, enfants ou autres personnes à charge environ 4,5 % de la population du territoire est couverte par ces minima sociaux. Ce pourcentage est faible comparé au taux départemental des Alpes-Maritimes (6-7 % estimés en baisse récente) et national (7-8 %).

Ces indicateurs confirment donc une précarité existante sur le territoire du SIVoM qui reste inférieure à la moyenne départementale mais avec une vulnérabilité persistante pour les Familles en Qpv.

INDICATEURS
Nombre et localisation des centres d'accueil institutionnels (Ccas, Caf/Impôts/Cpam/Msd/Antenne Cd...)
Nombre et localisation des acteurs locaux labellisés (France Service, Partenaire relais Caf, etc...)
Nombre et localisation des autres acteurs locaux dédiés à un profil spécifique de population (Porteurs de handicap, Personnes âgées, situations de Violences intra familiales, etc...)

Concernant les infrastructures d'accueil social, la plupart des communes du territoire dispose d'un accès ou d'une information permettant une réorientation vers un lieu spécialisé :

- Aspremont : Ccas communal
- Bonson : Accès occasionnel à la Maison du Département itinérante ou orientation vers la Maison départementale des Solidarités (Msd) de Plan du Var ainsi que la Fs de Plan du Var. Présence d'un Evs
- Castagniers : Pas de structure dédiée mais orientation vers la Mfs de Colomars ou la Mds de Plan du Var. Présence régulière de l'Infomob au sein de la commune
- Châteauneuf-Villevieille : Ccas à la mairie de Contes et orientation vers la Msd Les Paillons.
- Colomars : Maison France Services (Mfs gérée par le SIVoM et à destination de tous les administrés) et Ccas communal
- Drap : Ccas communal. Espace de Vie Sociale (Evs), Service d'Insertion Sociale - Professionnelle et antenne France Services au quartier de la Condamine (inaugurée 2025). Proximité avec la Msd Les Paillons.
- Duranus : Pas de structure dédiée mais orientation vers le Ccas communal de Levens, la Mfs de Colomars ou la Msd et la Mfs de Plan du Var
- Falicon : Ccas communal. Proximité avec la Msd Les Paillons.
- La Roquette-sur-Var : Pas de structure dédiée spécifique mais orientation vers la Mfs de Colomars et la Msd de Plan du Var
- Levens : Ccas communal et Mfs de Plan du Var qui propose des activités à destination des personnes âgées. Sad géré par le Ccas. Proximité de la Msd Les Paillons et la Msd de Plan-du-Var.
- Saint-André-de-la-Roche : Maison des Solidarités Départementales (Msd) Les Paillons. Maison des seniors du SIVoM qui assure la gestion d'un Service d'Aide à Domicile (Sad) intercommunal avec des prestations périphériques de Portage de repas, transport individualisé et petit bricolage et/ou jardinage (sécurisation de l'environnement proche de la personne vulnérable) et un Ccas. Espace de Vie Sociale sur les Qpv du Château et du Manoir
- Saint-Blaise : Pas de structure dédiée mais orientation vers la Msd et la Mfs de Colomars
- Saint-Martin-du-Var : Espace Social et Formation du SIVoM avec un Point Conseil Budget (Pcb) accessible à tous les administrés du SIVoM. Ccas communal
- Tourrette-Levens : Ccas communal et orientation à la Msd Les Paillons

Analyse du territoire :

Le maillage territorial des infrastructures d'accueil social sur les 14 communes du SIVoM Val de Banquière est structuré avec une couverture présente via des structures locales (Ccas dans les mairies) complétées par des équipements intercommunaux et départementaux.

Le territoire bénéficie d'une répartition équilibrée autour de 5 pôles principaux :

- Colomars : La Maison France Services, gérée par le SIVoM est un service de proximité ouvert à tous les administrés. Espace central pour les communes du moyen pays.
- St Martin du Var : L'Espace Social et Formation, géré par le SIVoM est un service de proximité qui répond aux besoins des administrés de l'ouest du territoire dans le cadre de son Point Conseil Budget (Pcb)
- Plan-du-Var / Levens : La Maison des Solidarités Départementales (Msd) et la Mfs de Plan du Var couvrent le nord du territoire et la vallée du var. Le Sad vient compléter le Sad intercommunal du SIVoM Val de Banquière
- Saint-André-de-la-Roche : La Maison des Solidarités Départementales Les Paillons, gérée par le Département est complétée d'un Espace de Vie Sociale sur les Qpv du Château et du Manoir et d'un Ccas. Ces services proposent un accès à l'information pour les administrés du centre du territoire du SIVoM. Enfin la Maison des Seniors (Sad intercommunal : portage repas, transport, bricolage/jardinage) assure un service intercommunal
- Drap : Un Ccas, une antenne Mfs ainsi qu'un service d'insertion professionnelle et un EVS viennent compléter la couverture du territoire dans sa partie est.

Toutes les communes disposent au minimum d'un Ccas à la mairie (Aspremont, Colomars, Drap, Falicon, Levens, St André de la Roche, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens) ou d'une orientation directe vers ces pôles. Les communes sans structure dédiée (Castagniers, Duranus, La Roquette-sur-Var, Saint-Blaise, Bonson) sont systématiquement orientées vers la Mfs Colomars ou l'EsF de St Martin du Var en fonction des thématiques

Le réseau d'accueil est-il suffisamment développé pour permettre aux personnes d'avoir un premier niveau d'information à moins de 20 mn de chez eux ?

Oui, dans l'immense majorité des cas grâce à la proximité géographique des services proposés et sous couvert d'un moyen de transport individuel (voiture)

- La plupart des communes sont à moins de 15 minutes des pôles décrits ci-dessus
- Les communes les plus éloignées (Duranus, Bonson, La Roquette-sur-Var) sont à 15-25 minutes de Colomars ou St Martin du var.

Le critère des "20 minutes" est respecté pour un premier niveau d'information via les Ccas des communes ou les réorientations vers des services spécialisés

Cependant, pour les personnes non véhiculées, âgées ou en situation de handicap (sachant que les publics vulnérables sont sur-représentés sur le territoire : population vieillissante en zones rurales, précarité en Qpv et perte d'autonomie) l'accessibilité est plus contrastée et partiellement satisfaisante du fait d'une dépendance aux transports publics.

Les Ccas présents dans les mairies permettent un accueil/orientation sans déplacement majeur, accessible à pied ou avec une aide à domicile (Sad du SIVoM). Cela peut garantir un "premier niveau" sans transport obligatoire.

Le Transport à la demande (Tad) de Lignes d'Azur a une couverture étendue sur l'ensemble des 14 communes (C6 pour Castagniers, Duranus, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-Martin-du-Var ; C7 pour Aspremont, Châteauneuf-Villevieille, Levens, Saint-Blaise, Tourrette-Levens ; C10 pour Bonson et encore d'autres lignes pour Colomars, Falicon, Drap et Saint-André) mais reste peu utilisé par les publics non autonomes, âgés et handicapés).

Le Service d'Aide à Domicile intercommunal géré par la Maison des Seniors (Saint-André-de-la-Roche) inclut une prestation de transport individualisé (accompagnement médical, courses)

prioritaire pour les +60 ans en perte d'autonomie ou handicapés mais c'est un service peu connu et payant

A noter que ces derniers services nécessitent l'utilisation du téléphone et une anticipation qui reste problématique dans le cadre de la fracture numérique ou l'illectronisme qui est fréquent chez les seniors et les personnes vulnérables.

Une offre d'information est-elle implantée pour certains profils spécifiques de population (du type Porteurs de handicap, Personnes âgées, situations de Violences intra familiales, etc...) ?

Oui, une offre ciblée existe particulièrement pour les publics vulnérables prioritaires sur le territoire (personnes âgées, familles en précarité, Qpv) :

- Personnes âgées et porteurs de handicap : Offre renforcée via la Maison des Seniors du SIVoM à Saint-André-de-la-Roche (Sad intercommunal avec portage de repas, transport individualisé, petit bricolage/jardinage pour sécurisation du domicile) ;
- Violences intra-familiales familiale : Création d'un réseau ressource maillant le territoire du SIVoM et engagé dans le Schéma départemental de lutte des violences faites aux femmes ;
- Aidants familiaux : Ateliers proposés au sein de l'Esf à St Martin du Var et la Maison des seniors à St André de la Roche ;
- Public en insertion professionnelle : Accueil au sein du service d'insertion sociale et professionnelle à Drap La Condamine ;
- Personnes en difficulté financière : Point Conseil Budget à Saint-Martin-du-Var ;
- Public sénior : Ateliers mémoire et ateliers de préventions par le sport sont organisés sur les communes du territoire ainsi que des activités par le biais de la Mfs de Plan du Var ;
- Parentalité : Ouverture de la Maison de la Parentalité à St André de la Roche avec déploiement sur toutes les communes ;
- Autres profils : Accueil en Evs.

Ces offres spécifiques sont concentrées sur les pôles pivots (Saint-André, Colomars, St Martin du Var, Drap). Elles répondent aux besoins identifiés (population vieillissante en zones rurales, monoparentalité/précarité en périurbain). Un renforcement des permanences itinérantes ou délocalisées pourrait toutefois optimiser l'accès pour les publics les plus isolés dans la future Ctg 2026-2030.

Globalement, le réseau apparaît adapté favorisant un premier accueil universel et un accompagnement spécialisé ciblé en cohérence avec les enjeux d'accès aux droits sur un territoire contrasté nécessitant un moyen de déplacement personnel pour être optimisé.

INDICATEURS

Nombre et localisation des acteurs locaux proposant une aide aux démarches dématérialisées, parmi les centres d'accueil institutionnels et les acteurs labellisés pour l'accès à une information de premier niveau

Nombre et localisation des autres acteurs locaux proposant une aide aux démarches dématérialisées (Conseillers numériques, Point d'Accès Publics à Internet, Centre social, etc.)

Nombre et localisation des offres d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques (ateliers collectifs, formations, permanences)

Dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics et administratifs, le SIVoM Val de Banquière s'engage activement dans la lutte contre la fracture numérique sur ses 14 communes et ce afin de garantir un accès équitable aux droits et aux services pour tous les habitants notamment les publics les plus vulnérables (personnes âgées, familles monoparentales ou résidant en zones rurales).

Pour faciliter l'accès aux droits, le SIVoM a mis en place un portail famille sécurisé (depuis septembre 2022) permettant aux familles de dématérialiser les procédures d'inscription aux crèches et structures petite enfance, aux accueils de loisirs, activités jeunesse et sport ainsi que la réservation, la facturation et le paiement en ligne. Cet outil simplifie le quotidien des usagers tout en offrant un compte personnalisé accessible 24h/24.

Parallèlement, la France Services de Colomars constitue un pivot essentiel : elle propose un accompagnement humain individualisé aux outils numériques (téléprocédures Caf, Cnam, Pôle Emploi, etc.), des espaces informatiques en libre accès et des permanences partenaires pour surmonter l'illectronisme.

Le centre de formation Inter'Val Formation (Formation Fle ou Découverte du numérique) ainsi que l'Espace Social et Formation et le Ccas de St André de la Roche contribuent également à cet effort d'inclusion en lien avec les orientations de la future Ctg 2026-2030.

Enfin les Espaces de Vie Sociale déploient des actions "aller-vers" visant à réduire le non-recours aux droits lié à l'illectronisme tout en préservant le contact humain indispensable.

Analyse du territoire :

L'implantation de l'aide aux démarches dématérialisées est-elle priorisée sur les poches de précarité, les zones de population vieillissante, et les secteurs éloignés des services ?

Concernant les poches de précarité (Qpv et familles monoparentales) : Le territoire priorise la proximité des implantations des Evs : Saint-André-de-la-Roche (Qpv Château/Manoir) et Drap (Condamine) où les actions "aller-vers" ciblent directement le non-recours et les problématiques d'illectronisme. Ces actions sont soutenues par la présence du centre de formation Inter'Val Formation qui propose des formations "Découverte du numérique" et Fle directement sur site contribuant à l'inclusion.

Par rapport aux zones de population vieillissante : La Maison des Seniors/Ccas Saint-André (est), L'Espace Social et Formation de Saint-Martin-du-Var (ouest/vallées), la Maison France Services de Colomars (centre) soutenus par les interventions d'Inter'Val Formation proposent un accompagnement individualisé adapté aux seniors en prenant en compte que la fracture numérique reste forte chez les +65 ans dans les zones rurales.

Concernant les secteurs dits éloignés des services (Duranus, Bonson, La Roquette-sur-Var) : Il existe une couverture indirecte via la France service (Fs) Colomars (pivot central) et l'Espace Social et formation de Saint-Martin-du-Var (nord-ouest). Le portail famille universel compense l'éloignement pour ces publics tandis que les actions portées par les Evs "aller-vers" touchent les personnes isolées.

En complément, il est à noter la présence de Points Relais Caf qui maillent le territoire du SIVoM. On les retrouve sur les communes de :

- St André de la Roche (Maison France Services)
- Colomars (Maison France Services)
- St Martin du Var (Espace Social et Formation)
- Drap (Point Info Famille de Drap et Maison France Services)
- Levens (Maison France Services de Plan du Var)

Les points Relais Fepem sont au nombre de 3 et localisés sur les communes de :

- La Trinité au sein du Centre de formation dirigé par le SIVoM : Inter'Val Formation
- St Martin du Var dans les locaux de l'Espace Social et Formation
- Colomars au sein de la Maison France Services

Les associations actives en matière d'accès aux droits et au logement sur le territoire du SIVoM sont :

- Agis 06 (Agence Immobilière à Vocation Sociale des Alpes-Maritimes) dont le bus mobile "Infomob" circule dans 9 communes dont Levens et Castagniers ;
- Pimms (Nice-Ariane) qui intervient sur St André de la Roche et les Qpv du manoir et du château.

Enfin, plus globalement et en dehors des thématiques accès aux droits et logement, le tissu associatif du territoire est riche et dynamique, particulièrement dans les domaines suivants :

- Parentalité, Famille et Petite Enfance ;
- Enfance et jeunesse ;
- Sports et loisirs ;
- Culture et patrimoine ;
- Environnement et développement durable ;
- Séniors et intergénérationnel.

Pour la commune de La Trinité

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre et localisation des centres d'accueil institutionnels (Ccas, Caf/Impôts/Cpam/Msd/ Antenne Cdad...)	La commune dispose sur son territoire d'un Ccas, d'un accueil France service avec un bouquet de permanence de service public important sur site (impôt, Cpam...) un site de permanence Msd-Pmi,
Nombre et localisation des acteurs locaux labellisés (France Service, Partenaire relais caf,etc.)	3 sites identifiés : Locaux du Ccas, Locaux France service et Locaux Msd-Pmi
Nombre et localisation des autres acteurs locaux dédiés à un profil spécifique de population (Porteurs de handicap, Personnes âgées, situations de Violences intra familiales, etc)	Pas de site de ce type sur la commune relevant de l'accès aux droits. Il y a une antenne Cmp Lenval et une maison de santé.

INDICATEURS

ANALYSE

Nombre et localisation des acteurs locaux proposant une aide aux démarches dématérialisées, parmi les centres d'accueil institutionnels et les acteurs labellisés pour l'accès à une information de premier niveau	France service dispose d'un conseiller numérique permettant à la population d'être aidé et accompagner dans toutes les démarches numériques.
Nombre et localisation des autres acteurs locaux proposant une aide aux démarches dématérialisées (Conseillers numériques, Point d'Accès Publics à Internet, Centre social, etc.).	Au-delà de France service, la commune dispose d'un point d'accès internet au sein de sa médiathèque et du Bureau Information Jeunesse
Nombre et localisation des offres d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques (ateliers collectifs, formations, permanences)	Le conseiller numérique France service propose une programmation thématique d'ateliers collectifs qu'il anime au sein du pôle accès internet de France service ou à la médiathèque.

g. Insertion, autonomie et inclusion handicap

Pour le SIVoM Val de Banquière

INDICATEURS	ANALYSE												
Taux d'allocataires Aah, Aeeh - 3ans, Aeeh + 3 ans, Ajpp, Ajpa sur le territoire par rapport au département et en comparaison avec la précédente Ctg	Quelle est la représentation des allocataires bénéficiant de prestations liées au handicap sur le territoire au regard des données du département, et en comparaison avec la précédente Ctg ?												
	Un besoin persistant d'inclusion sur le territoire												
	1. Sur le département, il y a 7 125 mineurs Mda +Aeeh pour une population 0/18 ans de 258 000 soit 2.76 % de mineurs en situation de handicap. Le territoire du SIVoM Val de Banquière reste comme chaque diagnostic au-dessus de la moyenne départementale : 4% 2. Mineurs Mda + Aeeh en augmentation sur le territoire depuis 2015 et ceci se confirme encore aujourd'hui												
	<table><tr><th>Communes</th><th>2022</th><th>2025</th><th>Ecart</th><th>Nombre de mineurs En 2025</th><th>Pourcentage de mineurs en situation de handicap</th></tr><tr><td>Aspremont</td><td>13</td><td>12</td><td>-1</td><td>372</td><td>3.22</td></tr></table>	Communes	2022	2025	Ecart	Nombre de mineurs En 2025	Pourcentage de mineurs en situation de handicap	Aspremont	13	12	-1	372	3.22
Communes	2022	2025	Ecart	Nombre de mineurs En 2025	Pourcentage de mineurs en situation de handicap								
Aspremont	13	12	-1	372	3.22								

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Bonson	8	8	+3	115	6.95
Castagniers	17	13	-5	257	5.05
Châteauneuf	5	4	-1	184	2.17
Duranus	2	1	-1	Pas de chiffre	
Colomars	11	12	+1	471	2.54
Drap	41	59	+18	1296	4.55
Falicon	6	4	-2	255	1.56
La Trinité	89	81	-8	1555	5.2
La Roquette sur Var	7	8	-1	Pas de chiffre	
Saint André de la Roche	28	32	+4	909	3.52
Saint Blaise	7	13	+6	Pas de chiffre	
Levens	43	55	+13	1049	5.24
Saint Martin du Var	38	30	-8	Pas de chiffre	
Tourrette Levens	34	44	+10	Pas de chiffre	
Total	346	376	+30		4

Volume horaire
(nombre d'heures) des
enfants en situation
de handicap
accueillis au regard
de l'ensemble des
enfants accueillis

Quelle est la représentation des enfants en situation de handicap dans l'activité des structures enfance jeunesse du territoire, au regard de l'ensemble des enfants accueillis ?

1. Nombre d'enfants en situation de handicap accueilli sur les AcM (enfance jeunesse)

- Structures gérées par le SIVoM Val de Banquière : 71 enfants en 2005 et 95 en février 2026

Repartis de la manière suivante :

Aspremont extrascolaire : 4 enfants (2 enfance et 2 Mdj) + 1 nouveau en 2006 enfance

Bonson : 4 enfants +2 enfants en 2006

Castagniers : 2 enfants + 2 nouveaux en 2006

Châteauneuf -Villevieille : 1 enfant + 1 nouveau en 2006

Falicon : 2 enfants+ 3 nouveaux en 2006

La Roquette sur Var : 5 enfants

Saint André de la Roche : 37 enfants +2 nouveaux en 2006

Saint Blaise : 2 enfants+ 5 nouveaux en 2006

14 enfants sur Drap +8 enfants en 2006

Soit un volume d'heures de 21 785h sur le péri et l'extrascolaire :

-augmentation de 3400 h supplémentaire / 2024

-augmentation du nombre d'enfants et des heures par 2 /précédente Ctg

-Structures en gestion communale du SIVoM Val de Banquière : 110 enfants en 2005

Repartis de la manière suivante :

48 enfants sur la Trinité

20 enfants sur Levens

14 enfants sur Saint Martin du Var

18 enfants sur Tourrette Levens

5 enfants sur Colomars

5 enfants sur Aspremont périscolaire

2. Petite enfance : 6 en 2005 + des enfants en cours de dépistage précoce

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	- Aeeh : 3 reconnus Mda dont 2 obtenus en 2025 après un long accompagnement de 2 ans). Les 3 sont en accompagnement en accompagnement individualisé (17.5h /semaine) - Le nombre d'enfants accueillis en situation de détection de handicap : 3 enfants (suivi Pmi, Pco, hôpital, Camps) Les 3 sont en accompagnements partiels -En questionnement et donc en observation accrue (sans soin à ce jour mais investigations lancées) : 7 enfants. En janvier 2026, une nouvelle Pco a été lancée, nous recherchons actuellement un agent - 1 enfant depuis septembre 2025, va à l'école 2h /semaine et il est accueilli 3 jours en crèche Des axes d'amélioration doivent-ils être envisagés ? - Plus d'accueil sur les Mdj (30 adolescents en situation de handicap peuvent prétendre à un accueil Mdj en septembre 2026) - recruter des agents pour répondre aux besoins grandissants et toujours les former - la collaboration avec l'Education Nationale et leur formation - difficultés de mutualisation des Aesh - familles qui cumulent les difficultés et qui ont besoin d'aide multiples (financière, familiale...)
Nombre d'enfants en situation de handicap et en liste d'attente pour accéder en Eaje et en Alsh	Quelle est la représentation des enfants en situation de handicap au niveau des listes d'attente en Eaje et en Alsh, au regard de l'ensemble des enfants en liste d'attente ? Sur enfance /jeunesse : A ce jour, nous ne limitons toujours pas le nombre d'enfants accueillis. Chaque famille qui en fait la demande, voit son enfant accueilli, c'est sur le nombre de jour d'accueil qui peut se voir réduit / moyen humain (pas plus d'un jour de réduction par période de manière équitable) Sur la petite enfance : Le nombre d'enfants en situation de handicap n'ayant pas pu être accueilli : 0 Des axes d'amélioration doivent-ils être envisagés ? Si nous n'arrivons pas à recruter des agents, une liste d'attente pourrait apparaître.
Nombre d'enfants ou jeunes qui sont partis en mini séjours ou séjours, ou qui n'ont pas pu partir	Quelle est la représentation des enfants en situation de handicap partis en séjours ou mini séjours, au regard de l'ensemble des enfants partis ? 13 enfants ou adolescents sont partis en séjour, mini-séjour, « ma première colo » ... Petite baisse notable /l'an dernier, qui est en relation avec les difficultés économiques des familles et une crainte des familles à se séparer 5 jours de leur enfant. Pas d'incident ou d'accident, ni de retour prématuré, satisfaction des enfants qui ont trouvé leur place dans le groupe et retour positif des parents et des acteurs externes qui accompagnent l'enfant (progrès notables des enfants surtout en autonomie et socialisation)
Nombre d'orientations vers d'autres gestionnaires Eaje et Alsh en cas d'impossibilité d'accueil par le(s) gestionnaire(s) sur le territoire	En 2025 et pour l'inclusion sportive :12 enfants en situation de handicap pratiquent actuellement une activité dont 3 qui ont besoin d'un accompagnement individualisé Besoin identifié : Manque d'activités physiques adaptées et d'accès au activités physiques pour les enfants extraordinaires Quelle est la représentation des enfants en situation de handicap orientés vers d'autres gestionnaires par défaut de places d'accueil, au regard de l'ensemble des enfants orientés ?

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	1 enfant depuis 2025 orienté vers des séjours adaptés (l'enfant a été accueilli durant 8 ans cependant aujourd'hui, sa mise en danger permanente est trop importante et nous ne pouvons plus garantir sa sécurité. + 1 enfant orienté vers un séjour du collectif Esa après une demande d'accueil consécutif sur 2 mois durant l'été de la famille. L'enfant a été accueilli sur les accueils de loisirs SIVoM 1 mois complet et l'orientation a été complémentaire à la compétence Accueil Spécifique
Volume Etp des Chargés d'accueil spécifique (Cas) en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	1 Etp sur la précédente Ctg (Isabelle Milczarek) Pour 2026 et en fonction du nombre toujours grandissant des besoins, 1.5 Etp serait nécessaire. Reparti de la manière suivante : 1 Etp (Isabelle Milczarek + 0.25 Etp pour développer l'accueil sur les Mdj et 0.25 sur la PE et pour soutenir la chargée de coopération actuelle qui a vu ses missions doubler. Soit la création d'un mi-temps supplémentaire.
Volume financier des postes de Cas en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	Enfin les chargés territoriaux (sur les communes dont on ne gère pas l'animation) sont indispensables car ils sont et seront des relais pour toucher les familles des communes concernées
Volume financier dédié au personnel spécialisé en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	Quel est l'engagement financier et humain de la collectivité au sein des Eaje et Alsh pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ? Le SIVoM Val de Banquière a permis la continuité de la journée des enfants en prenant à sa charge les accompagnements individuels sur le temps de la pause méridienne normalement étatique (via l'Education Nationale) depuis 2024. Elle investit également énormément le projet en y injectant de fort moyen financier, c'est un véritable engagement politique dans l'accès au droit, la lutte contre les discriminations et la volonté d'inclusion des mineurs
Volume financier dédié au renfort de personnel (Alsh/lme-Ulis) en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	Piste d'amélioration : Structurer un réseau d'accompagnateurs, formés, impliqués et stables Quel est le soutien de la Caf ? -Co financement de la chargée de coopération à hauteur de 57 % -Co financement (via le Fpt) à hauteur de 80% de l'adjointe de la compétence -Cofinancement des salaires entre 20 % et 40% (selon le taux horaire de la commune ou du SIVoM Vdb) des agents qui accompagnent individuellement les enfants de la classe Ulis (complément inclusif + Fpt) - Cofinancement à hauteur de 60 % du personnel spécialisé - Cofinancement à hauteur de 80 % du Matériel spécifique nécessaire à l'accueil d'enfants en situation de handicap - Cofinancement à hauteur de 80 % du développement de projets spécifiques
Volume financier dédié au matériel spécialisé en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	Ces engagements sont-ils suffisants au regard des problématiques de terrain, des besoins des professionnels et des besoins des enfants en situation de handicap ? Si les aides de la Caf sont fortes, le coût absorbé par le SIVoM Val de Banquière reste important presque 50 % de la somme : Comme ces chiffres de 2024 en témoignent sur l'enfance /jeunesse : Caf Fpt : 75 445.5 SIVoM Vdb : 70 240.5

Nombre de familles accompagnées par le Cas en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg par rapport à la précédente Ctg	Quelle est la proportion des familles accompagnées et accueillies en Eaje et Alsh, au regard des familles accueillies dont l'enfant est en situation de handicap et de l'ensemble des familles ? Accompagnement familles en 2025 - Sur l'enfance/jeunesse : 181 familles accompagnées dans le cadre des accueils (péri et extra scolaires) pour enfants reconnus Mda +35 familles accompagnées dans le cadre du dépistage donc action renforcée (+ de 6 ans) 95 protocoles individualisés élaborés par trimestre avec la famille 90 rencontres en équipe pluridisciplinaire » pour l'enfant ou l'adolescent (réunion éducative, Ess...) sur invitation de la famille + enfant - Sur la Petite enfance : - Le nombre de familles accompagnées par le référent accueil spécifique en lien avec la fréquentation de l'Eaje : 13 Ces accompagnements doivent-ils être renforcés ? Oui si moyen humain supplémentaire car cela prend beaucoup de temps. C'est la garantie d'un accueil bienveillant construits avec le personnel de soins et d'un accès aux droits et au soutien pour les familles
Nombre d'enfants accompagnés par le Cas en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	Quelle est la proportion des enfants accompagnés et accueillis en Eaje et Alsh au regard des enfants allocataires bénéficiaires de l'Aeeh présents sur le territoire ? EN 2025 : 216 enfants pour l'enfance/jeunesse et 13 pour la petite enfance Ces accueils doivent-ils être renforcés ? Oui si moyen humain supplémentaire car cela représente beaucoup d'heures d'accompagnement tout en respectant le rythme d'acceptation des parents. Chaque année des moyens sont prévus pour répondre rapidement aux besoins des enfants et des familles et accompagner les équipes. Le dépistage précoce et l'accès aux soins peut être long (en moyenne 1 à 2 ans), la famille a besoin de temps et d'un fort accompagnement avant d'arriver à un diagnostic et à une reconnaissance Mda
Nombre de ludothèques soutenues par la Caf dans des projets handicap et volume financier par rapport à la précédente Ctg	Quelles actions mènent les ludothèques en direction des publics en situation de handicap sur le territoire ? Combien de personnes en situation de handicap sont accueillies ? Comment la ludothèque participe à la dynamique handicap sur le territoire ? Les moyens alloués doivent-ils être renforcés ? A ce jour, il n'y a pas de projet spécifique ludothèque mené en direction du public en situation de handicap. Cependant, les enfants sont accueillis sur toutes les ludothèques du territoire (avec intérêt et écoute) et des temps sont programmés sur les accueils de loisirs (en présence des enfants extraordinaires présents ce jour-là)
Nombre de professionnels formés par le Pôle ressource handicap Prh sur le territoire (secteur petite enfance et enfance-jeunesse)	Comment les actions du Prh touchent les professionnels du territoire ? Un grand nombre d'agent a été formé par le Prh 06 sur le territoire, cependant le turn-over des agents permanents ne permet pas d'y envoyer tous les nouveaux agents. Aussi, la compétence forme les nouveaux arrivants en interne Quels sont les nouveaux gestionnaires qui pourraient bénéficier des actions du Prh ? L'Education Nationale
Nombre de professionnels qui ont bénéficié d'autres formations ou actions	Comment les professionnels s'engagent dans des actions de formation ou de sensibilisation au handicap ? Comment les collectivités accompagnent et favorisent ces montées en compétence ?

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE

Reçu le 07/10/2026

de sensibilisation autour du handicap	Pour enfance / jeunesse : Il y a eu 2 sessions de formation sur mesure (comme chaque année) pour les animateurs référents (les 2 ont été transversales (agents PE, enfance et jeunesse) et ceci afin de partager les compétences et garder le lien et la dynamique de travail. S'il y a eu moins de formation cette année pour les référents accueil spécifique (mais formation continue sur le terrain par Isabelle Milczarek puis Delphine Girard), il y a eu un accent très fort porté sur les agents de l'animation qui ont suivis 8 formations Pour la Petite enfance : Il y a eu dont 2 sessions de formation transversales (agents PE, enfance et jeunesse) et ceci afin de partager les compétences et garder le lien et la dynamique de travail. 4 agents ont suivi un colloque de 3h en webinaire (les pâtes au beurre) 5 agents ont suivi la formation communication du Prh 06 et les directrices ont suivis les flashs pratiques. 2 agents sont partis en formations complémentaires sur la thématique du handicap via le Cnfpt Etudes de pratiques avec la psychologue Petite enfance 2 formations spécifiques (et menées par la coordinatrice) ont été mises en place afin de former les équipes de 18h30 à 20h30 (Tourrette Levens et Levens. De nouvelles sont programmées sur de nouvelles crèches du territoire en 2026 (4) Impact positif, continuité des relations transversales, augmentation des compétences, satisfactions des référents, valorisation de leur travail et dynamique maintenue Pour cette Ctg, il serait souhaitable que ces formations soient ouvertes à toutes les communes (gestion SIVoM Vdb ou communale) et gérée par notre centre de formation Inter'val Formation
Nombre de nouvelles chartes handicap signées par commune	Comment la ou les charte(s) handicap a (ont) contribué à la dynamique inclusive sur le territoire ?
Nombre de nouvelles chartes handicap signées par Epci	Signature de la Charte en 2022 pour l'ensemble du territoire (toutes les communes Quels effets ont été observés sur le terrain ? Donner encore plus de sens au projet et légitimer la compétence accueil spécifique et son chargée de coopération
Nombre total de chartes handicap	
Nombre de fiches actions dédiées au handicap sur la Ctg depuis la précédente : contenu de ces actions et évaluation qualitative	Comment la Ctg a contribué à la dynamique inclusive sur le territoire ? -soutien financier (bonification des financements de droit commun, ce qui engage à poursuivre les accueils inclusifs) -Formation continue des agents -Coordination des acteurs -Harmonisation des pratiques -Communication envers les familles -Lisibilité du parcours de l'accueil de l'enfant Quels effets ont été observés sur le terrain ? 1 fiche action a été mise en œuvre- 7 objectifs sur 8 travaillés • Signature de la charte d'accueil spécifique • Financement d'un poste accueil spécifique • Recrutement d'une équipe d'animation accueil spécifique sur les accueils de loisirs • Continuité éducative sur tous les temps périscolaires financement SIVoM • Mise en place d'un plan de formation • Forte augmentation du nombre d'enfants accueillis • Accompagnement individuel des parents

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Développement du nombre d'accueil (en nombre d'enfants et en heures). A présent, il faut maintenir et solidifier l'énorme développement

INDICATEURS	ANALYSE
Nombre d'événements handicap en lien avec la Ctg : Nombre de fiches actions Ctg ; Nombre et type d'événements (forum, semaine du handicap, etc.) ; nombre de participation de la Caf ; services Caf mobilisés (Csu, Ts, Ccd, Ct)	Sur ce territoire observe-t-on une dynamique de communication sur les sujets liés au handicap depuis la précédente Ctg ? Sensibilisation auprès des enfants : Depuis la création du projet en 2015, les structures d'animations ont eu pour mission de mettre en place des projets de sensibilisation. Chaque structure a mis en place des actions différentes dans le cadre de leur projet pédagogique : torball, semaine du handicap, rencontre avec les chiens guide aveugle... Ces actions ont pour objectifs la socialisation et la citoyenneté et ont permis l'accueil des enfants à besoin spécifique sans discrimination, ni rejet. Lors des jeux olympiques et lors des manifestations familles liés à cet évènement, un accent fort a été porté sur les jeux paralympiques Sensibilisation auprès des équipes : De plus, chaque année, un atelier est consacré à l'accueil spécifique sur la grande journée de formations des agents qui se déroule en septembre
Actions de communication sur les prestations Ajpa et Ajpp : Nombre et type d'actions ; Nb de personnes touchées	Quelles sont les perspectives de poursuite de cette dynamique de communication sur la prochaine Ctg ? Maintenir la dynamique mise en place Actions de communication sur les prestations Ajpa et Ajpp : Les familles étant accompagnées par la Chargée de coopération, il y a une information systématique donnée sur L'Ajpa et l'Ajpp et plus globalement sur les droits Caf. Dans 90% des familles, ces dernières découvrent ces droits Caf et seulement 15 % en font la demande (trop compliqué, craignent de perdre leur emploi, ne répond pas à leur situation car ont arrêté leur emploi pour leur enfant, famille au chômage...)

Pour la commune de La Trinité

INDICATEURS	ANALYSE
Taux d'allocataires Aah, Aeah - 3ans, Aeah + 3 ans, Ajpp, Ajpa sur le territoire par rapport au département et en comparaison avec la précédente Ctg	Aeah : 31 bénéficiaires Aah : 291 bénéficiaires soit 3% de la population trinitaire Sur la commune ce chiffre est stable en comparaison des données de la précédente Ctg. Au niveau départemental, 2.6% de la population est bénéficiaires de l'une de ces allocations ce qui place la Ville de La Trinité dans une moyenne départementale haute sur le sujet du handicap

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	En 2025	nous avons réalisé 18 237 heures d'accueils des enfants en situation de handicap, bénéficiaires de l'Aeeh sur l'ensemble de nos services. Avec le soutien de nos chargés de développement Caf sur la commune, nous venons d'obtenir pour 2026 une aide directe via le Fpt Axe 1 pour poursuivre notre engagement en faveur de l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein de nos Alsh en assurant leur accompagnement individuel et en pouvant poursuivre le travail d'accompagnement de ces enfants et de leur famille.
Volume horaire (nb d'heures) des enfants en situation de handicap accueillis au regard de l'ensemble des enfants accueillis		
Nb d'enfants en situation de handicap et en liste d'attente pour accéder en Eaje et en Alsh		Nous répondons à l'ensemble des demandes d'accueil pour les enfants porteurs de handicap. Nous adaptons leur temps d'accueil dans le cadre d'un dialogue avec les parents afin que ces accueils soient les plus adaptés possible aux besoins de l'enfants.
Nb d'enfants ou jeunes qui sont partis en mini séjours ou séjours, ou qui n'ont pas pu partir		Il s'agit probablement d'un des axes à travailler afin de faciliter le départ en séjour des enfants porteurs de handicap. A ce jour, 3 enfants ont pu partir avec une adaptation de leur accompagnement individuel. Les familles restent réfractaires à l'idée de faire partir leurs enfants sur ce type d'offre.
Nb d'orientations vers d'autres gestionnaires Eaje et Alsh en cas d'impossibilité d'accueil par le(s) gestionnaire(s) sur le territoire		Pas de gestionnaires autres que les équipes communales sur notre territoire
Volume Etp des Chargés d'accueil spécifique (Cas) en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg		<i>Engagement humain et financier de la collectivité</i> La collectivité mobilise des moyens humains dédiés afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques au sein des Eaje, des accueils périscolaires et extrascolaires. Elle dispose actuellement de 6 animateurs référents inclusion intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que de 7 Aesh, principalement mobilisés sur les temps périscolaires. L'ensemble des demandes d'accompagnement formulées par les familles a pu être satisfait grâce à une coordination régulière avec celles-ci et à l'adaptation des modalités et des plannings d'accueil aux besoins individuels des enfants. La collectivité consacre également des moyens à la formation des professionnels, à la fois en interne et en externe. <i>Formations en interne :</i> elles sont organisées notamment lors des réunions mensuelles des animateurs référents inclusion et permettent des temps de formation, de bilan et d'échanges autour des situations rencontrées sur le terrain. Les thématiques abordées portent notamment sur les troubles DYS, les différents types de handicap, les Tdah et Tnd, la qualité d'accueil et la relation aux familles, ainsi que les actions de sensibilisation. <i>Formations et sensibilisations en externe :</i> • Association API-End : 5 animateurs formés à la sensibilisation des professionnels des Acm (2 jours) et 2 agents formés à la création de projets d'accueil spécifiques ; • Mme Juvenelle, enseignante de la classe Ulis de l'école Victor Asso : sensibilisation à l'autisme réunissant 13 professionnels (directions périscolaires, adjoints et animateurs référents inclusion) ;
Volume financier des postes de Cas en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg		
Volume financier dédié au personnel spécialisé en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg		
Volume financier dédié au renfort de personnel (Alsh/Ime-Ulis) en jeunesse par rapport à la précédente Ctg		
Volume financier dédié au matériel spécialisé en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg		

	• FPI-Multi : formation sur l'identification des profils neuroatypiques en avril 2026, avec une seconde session prévue en novembre 2026 ; • Ffsa-Cdsa : rencontres annuelles entre le Cdsa et les animateurs inclusion lors des journées inter-établissements organisées au Palais des Sports de La Trinité. La collectivité a également créé une salle Snoezelen au sein de l'école Victor Asso, espace sensoriel et apaisant favorisant la régulation émotionnelle et le bien-être des enfants sur les temps périscolaires, les mercredis éducatifs et les vacances. Cet espace est mutualisé avec l'Ulis de l'école. Adéquation des moyens aux besoins Les moyens actuellement mobilisés permettent de répondre aux demandes d'accompagnement identifiées. Toutefois, au regard de l'évolution et de la diversité des besoins rencontrés, ces moyens sont à consolider et à développer. La poursuite des formations internes et externes, le renforcement des compétences des professionnels et le développement d'outils et d'espaces adaptés apparaissent nécessaires afin de garantir durablement un accueil inclusif et de qualité. <u>Soutien de la Caf :</u> La Caf participe notamment à la prise en charge financière des heures d'accueil des enfants scolarisés en Ulis et bénéficiant de l'Aeeh, lorsqu'ils participent aux activités municipales. La Caf accompagne également la collectivité dans la mise en œuvre et le développement de ses actions, à travers des échanges réguliers, un accompagnement technique et le soutien aux projets (salle snoezelen) visant à renforcer l'accessibilité et la qualité des accueils.
Nb de familles accompagnées par le Cas en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	<u>Petite enfance</u> En 2025, 8 familles ont été accompagnées par le référent accueil spécifique en lien avec la fréquentation des Eaje. Cet accompagnement vise à favoriser le repérage précoce des besoins, l'adaptation de l'accueil et le soutien aux familles dès l'apparition des premiers questionnements. <u>Jeunesse</u> En 2025, 15 familles ont été accompagnées par le service Inclusion afin de favoriser l'adaptation de l'accueil et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques, en fonction de leurs besoins et des situations rencontrées. Le besoin d'accompagnement des familles est variable selon les situations et les besoins identifiés. Certaines situations nécessitent un accompagnement ponctuel, tandis que d'autres demandent davantage de temps, d'échanges et de coordination avec les familles et les professionnels. À ce jour, les moyens mobilisés permettent de répondre aux demandes identifiées. Toutefois, afin de garantir un accueil de qualité et une continuité dans l'accompagnement, il est essentiel de maintenir des échanges réguliers et de confiance avec les familles et de rester en capacité d'adapter l'accompagnement à l'évolution des besoins.

Nb d'enfants accompagnés par le Cas en petite enfance et en jeunesse par rapport à la précédente Ctg	<u>Petite enfance</u> En 2025, Le nombre d'enfants identifiés comme étant en situation de handicap avérée et accueillis en Eaje est actuellement nul. Néanmoins, plusieurs situations nécessitent une vigilance particulière : <i>six enfants sont actuellement en phase de questionnement, faisant l'objet d'observations renforcées et d'investigations, sans prise en charge de soins à ce stade.</i> <u>Jeunesse :</u> En 2025, 7 enfants différents (enfance et jeunesse) ont été accompagnés par une Aesh ou un animateurs référent inclusion Les accueils sont actuellement en mesure de répondre aux besoins identifiés. Toutefois, l'accueil des enfants à besoins spécifiques nécessite une forte anticipation et une organisation en amont, notamment afin d'identifier les besoins, d'adapter les plannings et de garantir la disponibilité des agents. Cette anticipation permet de proposer aux familles les modalités d'accueil les plus favorables, tout en veillant à ce que les moyens humains mobilisés soient en adéquation avec les besoins de chaque enfant et les exigences d'un accompagnement de qualité. La poursuite de la formation et le renforcement des compétences des professionnels restent également essentiels.
Nb d'associations de soutien à la parentalité soutenues par la Caf dans des projets handicap et volume financier par rapport à la précédente Ctg	Quelles actions mènent les associations de soutien à la parentalité en direction des publics en situation de handicap sur le territoire ? Combien de personnes en situation de handicap sont accueillies ? Comment l'association participe à la dynamique handicap sur le territoire ? Les moyens alloués doivent-ils être renforcés ?
Nb de Contrats locaux à la scolarité (Clas) soutenus par la Caf dans des projets handicap et volume financier par rapport à la précédente Ctg	Quelles actions mènent les gestionnaires Clas en direction des publics en situation de handicap sur le territoire ? Combien d'enfants et jeunes en situation de handicap sont accueillis ? Comment le gestionnaire Clas participe à la dynamique handicap sur le territoire ? Les moyens alloués doivent-ils être renforcés ?
Nb de professionnels formés par le Prh sur le territoire (secteur petite enfance et enfance-jeunesse)	Les actions du Prh, notamment à travers le partenariat avec l'association API-End, ont permis de renforcer les compétences des professionnels intervenant auprès des enfants à besoins spécifiques. En 2025 : • 5 animateurs inclusion enfance/jeunesse ont bénéficié d'une formation de sensibilisation des professionnels des Acm (2 jours) • 2 animateurs inclusion enfance/jeunesse ont été formés à la création de projets d'accueil spécifiques. Dans une continuité la formation avec le Prh est à poursuivre et à élargir. Une journée de sensibilisation et de remise à niveau destinée à l'ensemble des animateurs inclusion est envisagée. Une seconde journée de formation pourrait également être proposée, avec une matinée consacrée à un atelier professionnel et une après-midi permettant une immersion dans un espace sensoriel, afin de favoriser la découverte concrète d'outils et de pratiques adaptés. La collectivité souhaite étendre progressivement ces actions de sensibilisation et de formation aux professionnels de la petite enfance,

		afin de renforcer la prise en compte des besoins spécifiques dès le plus jeune âge et de favoriser une continuité dans les pratiques inclusives sur l'ensemble du parcours de l'enfant.
Nb de professionnels qui ont bénéficié d'autres formations ou actions de sensibilisation autour du handicap		Les professionnels s'engagent progressivement dans une démarche de professionnalisation et de montée en compétences afin de mieux répondre aux besoins des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. Les agents du groupe des référents inclusion sont avant tout des animateurs de métier qui, grâce aux formations suivies et à l'expérience acquise sur le terrain, développent des compétences complémentaires dans l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques. Cet engagement se traduit par leur participation à des formations internes et externes, ainsi qu'à des temps de sensibilisation, d'échanges de pratiques et de réflexion autour des situations rencontrées. Les formations portent notamment sur les différents types de handicap, les Tnd, le Tdah, les troubles Dys, l'autisme, la relation aux familles et l'adaptation des accueils. La collectivité facilite concrètement l'accès des agents à la formation, notamment en organisant des temps de formation sur le temps de travail et en adaptant les plannings afin de permettre aux professionnels de se rendre disponibles. Lorsque cela est nécessaire, les agents peuvent être détachés de leurs missions afin de participer aux formations dans de bonnes conditions. La collectivité valorise également l'investissement des agents dans l'inclusion. Pour les agents vacataires, les compétences acquises et l'expérience développée dans l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques peuvent notamment être prises en compte dans leur évolution professionnelle et contribuer, lorsque les conditions le permettent, à la proposition de contrats plus stables ou à une stagiairisation. Cette démarche répond à un double objectif : valoriser et fidéliser les professionnels, mais également constituer des équipes suffisamment stables et formées pour garantir une continuité dans les accompagnements, des repères sécurisants pour les enfants et une relation de confiance avec les familles. La formation constitue ainsi un véritable levier de professionnalisation, de fidélisation des agents et d'amélioration de la qualité des accueils inclusifs.
Nombre de nouvelles chartes handicap signées par commune		L'adhésion du territoire à la Charte d'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap, dans le cadre du partenariat avec le SIVoM Val de Banquière et la Caf, a contribué à structurer et formaliser la politique d'inclusion portée par la collectivité. Cette dynamique a notamment favorisé la mise en place d'une organisation dédiée autour de l'inclusion, avec la constitution d'un groupe d'animateurs référents inclusion, le développement de partenariats avec des acteurs spécialisés et la montée en compétences des professionnels grâce à des actions de formation et de sensibilisation.
Nombre de nouvelles chartes handicap signées par Epci		
Nombre total de chartes handicap		

	La Charte a également contribué à inscrire l'inclusion dans une démarche globale, allant de l'accueil et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques au soutien des familles, en passant par l'adaptation des pratiques professionnelles et des conditions d'accueil. Sur le terrain, cette dynamique a permis de renforcer la capacité des équipes à accueillir et accompagner les enfants à besoins spécifiques dans les structures de droit commun. <u>Elle s'est notamment traduite par :</u> • Une meilleure identification et prise en compte des besoins individuels des enfants ; • Une adaptation des accueils et des plannings en lien avec les familles ; • Le développement des compétences des professionnels grâce aux formations et aux échanges de pratiques ; • La mise en place d'un accompagnement individualisé des familles ; • Le développement de partenariats avec des professionnels et structures spécialisées ; • La création d'outils et d'espaces adaptés, notamment la salle Snoezelen de l'école Victor Asso ; • Une meilleure continuité des accompagnements grâce à la constitution d'une équipe d'animateurs référents inclusion. Cette démarche a également permis d'installer progressivement une culture commune de l'inclusion au sein des équipes et de renforcer la confiance des familles dans la capacité de la collectivité à proposer un accueil adapté aux besoins de leur enfant.
Nb de fiches actions dédiées au handicap sur la Ctg depuis la précédente : contenu de ces actions et évaluation qualitative	La Ctg a permis de structurer la dynamique inclusive à l'échelle des différents territoires, notamment grâce à la création de postes dédiés au pilotage et de fonctions de référents inclusion. Cette organisation a facilité la coordination des actions, le partage d'expériences et la mise en œuvre d'une politique inclusive commune sur l'ensemble des territoires. Elle a également favorisé la mutualisation des moyens et des compétences, notamment en matière de formation et de sensibilisation des professionnels, ainsi que le développement d'actions soutenues financièrement par la Caf. Cette organisation a permis une meilleure coordination des accompagnements, une montée en compétences des professionnels et une mobilisation plus efficace des ressources disponibles. La mutualisation facilite également l'accès à des formations et outils spécialisés et permet de développer des réponses communes et adaptées aux besoins des enfants et des familles. La Ctg a ainsi contribué à installer une dynamique inclusive plus structurée, coordonnée et pérenne sur les différents territoires.

ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE
LOCALE COMPETENTE

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Eaje Psu	Crèche « La Grenouillère » 33 Bd du 8 mai 1945 06730 St André de la Roche
Eaje Psu	Crèche « La Formigua » 19 Bd Général de Gaulle 06340 Drap
Eaje Psu	Crèche « La Ritournelle » Avenue Robert Préaud 06670 Levens
Eaje Psu	Crèche « Les P 'tits Bouts » 10 Chemin du génie 06670 Colomars
Eaje Psu	Crèche « La Barboteuse » 4648 Route de la Loubière 06670 Castagniers
Eaje Psu	Crèche « Les Poussins Câlines » 650 Route de Tourrette-Levens 06670 Aspremont
Eaje Psu	Crèche de Tourrette-Levens 71 Chemin Saint Sébastien 06690 Tourrette-Levens
Eaje Psu	Crèche de « L'Oustalet » 3 Avenue Pasteur 06670 St Martin du Var
Jardin d'enfants	Le Jardin de l'Oustalet » 303 bd de la Digue, 06670 St Martin du Var
Laep	Laep de Drap 19 Bd Général de Gaulle, 06340 Drap
Laep	Laep de Castagniers « Les Petits Gressins » 4648 Route de la Loubière 06670 Castagniers
Laep	Laep de St Martin du Var « Graines de liens » 3 Avenue Pasteur 06670 St Martin du Var
Laep	LAEP de St André de la Roche « La Bulle Paren'thé » Maison de la parentalité Place Musso 06730 St André de la Roche
Laep	Laep de Tourrette-Levens « Les petites perles » 71 Chemin Saint Sébastien 06690 Tourrette-Levens

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Ludothèque	Ludothèque de St André de la Roche
	Maison de la parentalité Place Musso 06730 St André de la Roche
Ludothèque	Ludothèque de Tourrette-Levens 71 Chemin Saint Sébastien 06690 Tourrette-Levens
Maison de la parentalité	Maison de la parentalité Maison de la parentalité Place Musso 06730 St André de la Roche
Rpe	Relais Petite Enfance 2 Rue du Ghet 06730 St André de la roche
Clas	Clas Quartier le Manoir 06730 Saint André de la Roche
Clas	Clas Quartier la Condamine 06340 Drap
Clas	Clas Quartier le château 06730 Saint André de la Roche
Evs	Evs de Drap 06340 Drap
Evs	Evs de St André de la roche 06730 Saint André de la Roche
Maison Sport Santé	103 Quai de la Banquière 06730 Saint André de la Roche
Maison France Service	1 place de la Madone 06670 Colomars
Espace Social Formation	15 avenue Pasteur 06670 Saint-Martin-du-Var
Insertion professionnelle	Mairie annexe – La Condamine 06340 Drap
Inter'Val Formation	9 place Pasteur 06340 La Trinité
Alsh	Ados de Castagniers 84 Route de Castagniers, 06670 Castagniers
Alsh	Ados de Drap Le Mas, Impasse du mas vieil, Quartier condamine, 06340 Drap
Alsh	Ados de Falicon 5 montée de Verdun 06950 Falicon
Alsh	Ados de Levens Maison des près 06670 Levens
Alsh	Ados de St André de la roche 34 Quai de la Banquière 06730 Saint-André-de-la-Roche
Alsh	Ados d'Aspremont 5 Chemin du Campoun 06790 Aspremont

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Alsh	Ados de Colomars Fort Casai 06670 Colomars
Alsh	Ados de St Blaise 1 Rue du collet 06670 St Blaise
Alsh	Ados de St Martin du var Complexe François Zucca Salle polyvalente Route du collège 06670 St Martin du Var
Alsh	Extra d'Aspremont « AL Ecole de la Prairie » 516 Route de Tourrette-Levens 06790 Aspremont
Alsh	Extra de Bonson « AL Ecole des Amandiers » Quartier Le Barbant 06830 Bonson
Alsh	Extra de Castagniers « AL Ecole des Moulins » 15 Route de Castagniers 06670 Castagniers
Alsh	Extra de Chateauneuf « AL Ecole des Calletiers » Avenue de la tour 06390 Chateauneuf-Villevielle
Alsh	Extra de Drap « Romain Knecht » « Pierre Cauvin » 3 traverse des écoles 06340 Drap 5 Allée Jacques Prévert 06340 Drap
Alsh	Extra de Falicon « AL Ecole Jules Romain » 58 Route de l'Iéra Montée Verdun 06950 Falicon
Alsh	Extra de La Roquette sur Var « Al Ecole des 4 vents » Place Tralatour 06670 La Roquette sur Var
Alsh	Extra de St André de la Roche « Babi Club » 8 Rue du Ghet 06730 St André de la Roche
Alsh	Extra de St André de la Roche « Félix Rame » 127 Quai de la Banquière 06730 St André de la Roche
Alsh	Peri de St André de la Roche « Félix Rame » 127 Quai de la Banquière 06730 St André de la Roche
Alsh	Peri de St André de la Roche « Jean de la Fontaine et Germaine Chemin » 1927 Vieux Chemin de l'Abadie 06730 St André de la Roche

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Alsh	Peri de St André de la Roche
	« Le Manoir » Rue Eugène Coste 06730 St André de la Roche
Alsh	Peri d'Aspremont « AL Ecole de la Prairie » 516 Route de Tourrette-Levens 06790 Aspremont
Alsh	Peri de Bonson « AL Ecole des Amandiers » Quartier Le Barbant 06830 Bonson
Alsh	Peri de Castagniers « AL Ecole des Moulins » 15 Route de Castagniers 06670 Castagniers
Alsh	Peri de Chateauneuf « AL Ecole des Calletiers » Avenue de la tour 06390 Chateauneuf-Villevielle
Alsh	Peri de Drap « Romain Knecht » 3 traverse des écoles 06340 Drap
Alsh	Peri de Drap « Pierre Cauvin » 5 Allée Jacques Prévert 06340 Drap
Alsh	Peri de Falicon « AL Ecole Jules Romain » 58 Route de l'Iéra Montée Verdun 06950 Falicon
Alsh	Peri de La Roquette sur Var « Al Ecole des 4vents » Place Tralatour 06670 La Roquette sur Var
Alsh	Peri de St Blaise « AL Ecole Marcel Pagnol » 6 Rue de l'Ecole 06670 St Blaise
Alsh	Peri de St André de la Roche « Félix Colomars » 127 Quai de la Banquière 06730 St André de la Roche
Alsh	Peri de St André de la Roche « Jules Musso » Place Jules Musso 06730 St André de la Roche

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Alsh	Peri de St André de la Roche « Babi Club » 8 Rue du Ghet 06730 St André de la Roche
Eaje	Crèche « La Pitchounette » La maison bleue 299 Route léra 06950 Falicon
Micro-crèche privée	Micro-crèche « O P'tit Vadrouilleur » Daniela Rebron 30 Avenue Jean Moulin 06340 Drap
Mam	Mam« Lou Pitchouns dou Levens » 1245 Avenue du Général de Gaulle 06670 Levens
Ludothèque	Ludothèque Drap Village Centre culturel 1 Chemin des Gras 06340 Drap
Ludothèque	Ludothèque Drap La Condamine 1 Impasse du Mas Vieil 06340 Drap
Ludothèque	Ludothèque Saint Blaise Médiathèque Place de l'église 06670 St Blaise
Ludothèque	Ludothèque St Martin du var 19 Avenue Pasteur Immeuble Langevin 06670 St Martin du Var
Ludothèque	Ludothèque Levens Avenue Rovert Préaud 06670 Levens
Evs	Evs de Bonson Place Désiré Scoffier 06830 Bonson
Alsh	Peri Aspremont « matin, midi, soir » 516 Route de Tourrette-Levens 06790 Aspremont
Alsh	Alsh « maternelle » 70 place du Dr Paul Simon 06690 Tourrette-Levens
Alsh	Alsh « primaire » 70 place du Dr Paul Simon 06690 Tourrette-Levens
Alsh	Alsh « ado » 71 chemin Saint-Sébastien 06690 Tourrette-Levens
Alsh	Alsh « primaire » Ecole élémentaire Saint Roch Rue robert Preaud 06670 Levens

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Alsh	Alsh « maternelle » Ecole maternelle Les Oliviers Route de Duranus 06670 Levens
Alsh	Alsh Périscolaire/AlshExtrascolaire 3-11 ans Accueil de Loisirs des Serraires (Groupe scolaire Hp Girard) 14, Rue des Ecoles 06670 Colomars
Alsh	Accueil de Loisirs périscolaire 3-11 ans Accueil de Loisirs de la Manda (Ecole de la Manda) Rue Castiglia 06670 Colomars
Alsh	Accueil de Loisirs périscolaire 5-11 ans Accueil de Loisirs de la Sirole (Ecole de la Sirole) Place Saint-Roch 06670 Colomars
Alsh	Alsh maternelles 3-6 ans mercredis, vacances scolaires et périscolaires Pôle enfance école maternelle 303 boulevard de la digue route du collège 06670 Saint-Martin-du-Var.
Alsh	Alsh primaires 6 -13 ans mercredis, vacances scolaires et périscolaires Complexe Educatif François Zucca Route du Collège 06670 Saint-Martin-du-Var

La Trinité	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Eaje Psu	Crèche Li Calinous Jean Louis Scoffie Chemin de l'olivaie 06340 La Trinité
Rpe	Site de Vira Souleù Allée Albert Sclavo 06340 La Trinité
Laep	Le jardin des liens Allée Albert Sclavo 06340 La Trinité
Actions de soutien à la parentalité	Service parentalité Itinérant Rue Antoine Scoffier 06340 La Trinité
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Service Loisirs éducatif Rue Antoine Scoffier 06340 La Trinité
Accueils de jeunes	Maison des Jeunes Rue Gaston Mouton 06340 La Trinité
Clas	Rue Antoine Scoffier 06340 La Trinité
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	Evs Des hautes vignes Résidence les Adrechs 06340 La Trinité

ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026-2030 MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

Petite Enfance Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la petite enfance	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Pérenniser le taux de couverture en offre d'accueil sur le territoire
	Action 2 : Garantir et améliorer la qualité de l'accueil collectif
	La Trinité
	Action 1 : Accompagner la professionnalisation des agents
	Action 2 : Développement de la qualité du service public communal en Petite Enfance
	Action 3 : Mise en place d'une instance partenariale institutionnalisée petite enfance
Enfance-Jeunesse Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Renforcer la coopération des acteurs au service de la réussite scolaire
	Action 2 : Accompagner les enfants et les adolescents dans une meilleure utilisation du numérique
	Action 3 : Déployer le Label Qualité 2.0 de la Daj à l'échelle du territoire et améliorer les pratiques professionnelles des agents
	Action 4 : Déployer des Pedt et Plans mercredi sur de nouvelles communes et renouveler les Pedt sur les autres communes
	Action 5 : Rénover et améliorer les équipements existants sur l'ensemble du Territoire
	La Trinité
	Action 1 : Adapter l'offre aux besoins d'accueil en AcM
	Action 2 : Développer le label qualité 2.0 de la Daj en AcM
	Action 3 : Réduire les inégalités d'accès à l'acquisition des savoirs. Innover pour répondre aux nouveaux besoins
Autonomie des jeunes Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Déployer l'offre d'accueil des 12-25 ans
	La Trinité
	Action 1 : Faciliter l'accès à l'offre jeunesse par la relocalisation de la Maison des jeunes
	Action 2 : Continuer d'enrichir et de développer l'offre jeunesse afin de répondre aux attentes des adolescents

	Action 3 : Développer une offre de séjours éducatifs, sportifs et citoyens adaptés à tous les jeunes
	Action 4 : Structurer et labelliser le Bureau Information Jeunesse
	Action 5 : Développer la citoyenneté et l'engagement des jeunes
Parentalité Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Consolider et développer les actions et le Réseau Parentalité
	Action 2 : Cibler et communiquer les actions parentalité grâce à une personne ressource communale identifiée
	Action 3 : Consolider les dispositifs CLAS existants sur le territoire
	Action 4 : Conduire un diagnostic territorial afin d'adapter et d'optimiser l'offre de Laep aux besoins des familles
	La Trinité
	Action 1 : Structurer l'offre parentalité et soutenir les compétences parentales
	Action 2 : Création d'un réseau parentalité afin d'améliorer la lisibilité ainsi que la communication de l'offre parentalité sur le territoire
	SIVoM/ La Trinité
	Action 1 : Créer un réseau intercommunal des ludothèques
Logement Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Favoriser la cohabitation intergénérationnelle solidaire comme solution de logement alternatif
	Action 2 : Renforcer l'utilisation de la plateforme Signal Logement
	La Trinité
	Action 1 : Mise en place d'un parcours logement centralisé
Handicap Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Renforcer l'inclusion par la pratique d'une activité physique régulière
	Action 2 : Renforcer les missions du CAS afin de développer l'accompagnement de l'accueil du jeune et de sa famille (à partir de 11 ans)
	La Trinité
	Action 1 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les activités péri/extrascolaires, sportives, culturelles et de loisirs

Accès aux droits Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Repérer, orienter, accompagner : une démarche d'Aller Vers fondée sur la proximité et les solidarités locales pour lutter contre le non-recours
	Action 2 : Formation et Professionnalisation du Réseau des Acteurs
	La Trinité
	Action 1 : Définir et structurer un parcours coordonné des victimes de violences intrafamiliales
Animation de la vie sociale Renforcer la dynamique territoriale par la mise en place d'actions d'animation de la vie sociale	Action 2 : Développer l'inclusion numérique
	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Consolider les Evs existants et les accompagner dans leur développement et leur structuration
	Action 2 : Etudier la faisabilité et déployer de nouvelles structures Evs sur le territoire
	La Trinité
Partenariat Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux	Action 1 : Création d'une dynamique de mobilisation des habitants sur les quartiers excentrés du centre-ville avec le développement d'un EVS « étoile »
	La Trinité
	Action 1 : Création d'une maison intergénérationnelle
Favoriser la transversalité entre les actions Renforcer la transversalité des politiques publiques conduites sur le territoire	SIVoM Val de Banquière
	Action 1 : Démarche de transition écologique et de développement durable au sein des compétences petite enfance, animation et sociale
	Action 2 : Attractivité Rh et prospective des métiers
	La Trinité
	Action 1 : Démocratiser l'accès à l'art et la culture sur la commune de La Trinité
	Action 2 : Santé

AXE 1

**Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des
jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du
Service public de la petite enfance**

AXE 1

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la petite enfance**Action 1****Pérenniser le taux de couverture en offre d'accueil sur le territoire**

Diagnostic initial	Public cible				
Entre dynamisme des communes (création d'immobiliers, attractivité économique, installation de nouvelles familles), baisse de la natalité, nombre d'agréments des assistantes maternelles et installation de crèches privées : nécessaire ajustement du taux de couverture des besoins	Les familles du territoire du SIVoM Val de Banquière avec enfants de moins 3 ans et les entreprises du territoire mais aussi hors territoire (contractualisation possible)				
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre				
- Finaliser les extensions prévues sur la précédente Ctg : ➤ Secteur Banquière : extension de la Grenouillère à St André de la roche plus 25 places (+12.5 places pour la commune de st André et +12.5 pour commune de Tourrette-Levens) ➤ Secteur plaine du Var crèche l'Oustalet à Saint-Martin du Var : une augmentation de l'agrément en deux temps début 2026 +12 places restent une augmentation de 8 places possible, selon les besoins des familles et en respectant la complémentarité des modes de garde du territoire ➤ Secteur colline : Extension de la ritournelle EAJE de Levens (+6 Places) - Ajuster l'offre d'accueil (crèches publiques, assistantes maternelles, crèches privées...) en fonction des besoins des familles communes du SIVoM, du tissu économique voir des bassins de vie voisins - Pérenniser et adapter l'offre d'accueil - Maintenir une offre d'accueil en nbre de places répondant aux besoins des familles. - Adapter l'organisation des établissements aux évolutions des besoins du territoire et aux enjeux de recrutement.	St André de la roche : création d'un bâtiment avec aménagement extérieur pour la totalité des locaux Au final deux bâtiments avec une seule entité petite enfance (début des travaux début 2026) Levens : prévoit la réorganisation de l'espace existant en incluant l'espace de la ludothèque, des ouvertures des services sur des espaces extérieurs (création d'une cour surélevée) et l'amélioration des espaces pour le personnel. (Début des travaux septembre 2026...) <tr> <th colspan="2" data-bbox="790 1491 1527 1527">Echéances de réalisation</th></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="790 1527 1527 2022"> Pour la continuation des projets inscrits dans la précédente Ctg : • ST André de la roche : septembre 2027 • Levens : décembre 2027 Pour la pérennisation du taux de couverture, tout au long de la Ctg </td></tr>	Echéances de réalisation		Pour la continuation des projets inscrits dans la précédente Ctg : • ST André de la roche : septembre 2027 • Levens : décembre 2027 Pour la pérennisation du taux de couverture, tout au long de la Ctg	
Echéances de réalisation					
Pour la continuation des projets inscrits dans la précédente Ctg : • ST André de la roche : septembre 2027 • Levens : décembre 2027 Pour la pérennisation du taux de couverture, tout au long de la Ctg					

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
 Reçu le 07/10/2026

- Maintenir une offre diversifiée et de proximité, en s'appuyant sur l'analyse des besoins du territoire (horaires atypiques, accueil d'urgence, inclusion, etc.). - Soutenir l'attractivité des métiers de la petite enfance afin de limiter les difficultés de recrutement et de favoriser la pérennité des services. - Ajuster les agréments	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service petite enfance du SIVoM Services de la Caf et de la pmi Les communes concernées Chargés de coopération territoriaux et thématiques	Ouvertures attendues en 2027 selon les travaux Diminution de la liste d'attente Répondre aux besoins des familles Adapter, ajuster l'offre à la demande et ah
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les communes adhérentes au syndicat Le SIVoM Caf Financements caf Piaje et Fme Le conseil départemental Education Nationale (utilisation des locaux extérieurs) Les communes, intercommunalités et le tissu économique des bassins de vie jouxtant le territoire du SIVoM	- Taux d'occupation des crèches - Liste d'attente intercommunale qualifiée - Nombre d'agréments ajustés - Evolution du nombre de places proposées, occupées chez les assistantes maternelles - Nombre de places en accueil collectif maintenues. - Nombre de départs et d'installations d'assistants maternels

Axe 1

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la petite enfance

Action 2

Garantir et améliorer la qualité de l'accueil collectif

Diagnostic initial	Public cible
Plusieurs documents guident les professionnels vers la qualité de l'accueil du jeune l'enfant : Chartres Nationales d'accueil du jeune enfant, Référentiel national des bonnes pratiques Référentiel bâtimementaire	Les jeunes enfants et leurs familles du territoire accueilli en Eaje Les équipes des Eaje gérés par le SIVoM
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Réécrire les projets des Eaje et mettre en avant les pratiques qui découlent de la chartre et du référentiel d'accueil du jeune enfant - Permettre une Cohérence éducative dans l'intercommunalité pour l'enfant et sa famille - Permettre un Aménagement de l'espace et des locaux répondant aux exigences du référentiel - Enrichir la qualification des agents (compétences) - Renforcer la qualité de l'accueil des jeunes enfants ➤ Garantir un accueil de qualité répondant aux besoins des enfants et de leurs familles en retravaillant les projets d'établissements. ➤ Développer une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles via des projets d'équipes, des journées pédagogiques intercommunales et par crèche - Développer les compétences des professionnels en lien avec la fiche transversale sur l'attractivité du Sivom) ➤ Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation pluriannuel. ➤ Faciliter l'accès des professionnels aux formations qualifiantes, à la Vae et aux actions de professionnalisation. - Améliorer les conditions d'exercice des professionnels ➤ Mettre en œuvre des actions favorisant la qualité de vie au travail et la fidélisation des équipes (Fme, Fpt).	<u>Projet d'accueil</u> : échange de pratique des directions et adjointes, réflexion collégiale sur les différents guides pour équipe de direction, équipe d'Eje, de paramédicales, cuisiniers et les référentes d'enfants <u>Cohérence éducative</u> : échange entre professionnels de la petite enfance et enfance, partage des compétences <u>Formation des agents</u> : permet la réflexion, la montée en compétence, accompagnement des nouveaux agents dans leur prise de leur fonction. <u>Aménagement de l'espace</u> : recueil des besoins des 9 structures, coordination avec les services techniques et appui d'un professionnel de l'aménagement des espaces petite enfance <u>Initier</u> une démarche de réflexion et travail communs avec les opérateurs privés <u>Travail de collaboration</u> de passerelle avec les écoles et les Alsh
	Echéances de réalisation
	<u>Bâtiment et aménagement des espaces</u> 2026 et puis tout au long de la période afin de maintenir la qualité <u>Projet d'accueil, Cohérence éducative, Formation des agents</u> 2026 et puis tout au long de la période afin de maintenir la qualité

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

➤ Prévenir les risques professionnels et accompagner l'évolution des pratiques. ➤ Répondre aux exigences de la loi EGALim...	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service petite enfance du SIVoM Service technique Service marché Ressources financières à mobiliser auprès du Conseil départemental et de la caf (dispositifs Fme) Cdc territoriaux et thématiques	<u>Projet d'accueil</u> : les projets d'établissement s'en inspirent et les équipes mettent en place des actions en lien. Natures, cultures, environnement <u>Cohérence éducative intercommunale</u> projet passerelle mise en place avec les centres de loisir, accueil des enfants et des familles <u>Formation des professionnels</u> : favoriser le positionnement professionnel dans la bienveillance (différent partenaires) <u>Environnement et espace d'accueil</u> sécurisés et répondant aux normes du référentiel
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service du département Service inter val de formation Pmi Caf Financement Fme de la Caf Cnfpt Les communes des Eaje gérés par le SIVoM Les opérateurs privés petite enfance du SIVoM	Projets pédagogiques et rapports d'activité des Eaje révélant les projets en cohérence avec les référentiels Nombre d'agents partis en formation selon un plan de formation établi Nombre de réunions et de projets communs avec les opérateurs privés dans l'optique du Sppe sur une même commune Bâtiment : garantir une sécurité matérielle, qualité de l'environnement, de l'air, du mobilier, température des locaux adaptées, présence d'espaces extérieurs (cour, jardin), modifications des aménagements. Nombre et nature des travaux d'aménagements, des acquisitions, des travaux réalisés

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
SIVOM VAL DE BANQUIERE	38 702	Les missions de service public de la petite enfance ont été transférées par toutes les communes du sivom par délibération au sivom excepté pour Falicon qui n'a délégué au sivom que le point sur 'soutenir la qualité d'accueil chez les assistantes maternelles) Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 36 517 (Falicon en moins)	Les missions de service public de la petite enfance ont été transférées par toutes les communes du sivom par délibération au sivom excepté pour Falicon qui n'a délégué au sivom que le point sur 'soutenir la qualité d'accueil chez les assistantes maternelles) Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 36 517 (Falicon en moins)	Les missions de service public de la petite enfance ont été transférées par toutes les communes du sivom par délibération au sivom excepté pour Falicon qui n'a délégué au sivom que le point sur 'soutenir la qualité d'accueil chez les assistantes maternelles) Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 36 517 (Falicon en moins)	Les missions de service public de la petite enfance ont été transférées par toutes les communes du sivom par délibération au sivom excepté pour Falicon qui n'a délégué au sivom que le point sur 'soutenir la qualité d'accueil chez les assistantes maternelles)' Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 38 702

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Ce tableau est à décliner par chaque autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ayant la compétence de planification de l'offre. Il peut être décliné par zone à l'intérieur d'un même territoire (ex : QPV, ZRR, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO)

Il est recommandé de décliner ce tableau par type d'équipements ou de services.

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : SIVOM VAL DE BANQUIERE

Type de mode d'accueil/ dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		20206	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
		- A titre indicatif -									
EAJE PSU 2 gestionnaires (le sivo m et la maison bleue à travers une dsp de la commune de Falicon)		Nb de places 282 pour le sivo m 20 pour Falicon	Nb de places 315 pour le sivo m (+8 sur St Martin et +25 sur St André) 20 pour Falicon	Nb de places 321 pour le sivo m (plus 6 sur Levens) 20 pour Falicon	Nb de places 321 pour le sivo m 20 pour Falicon	Nb de places 321 pour le sivo m 20 pour Falicon	Professionaliser et pérenniser les agents (formations, journées pédagogiques, vae (accompagnées par Inter'Val, encourager les concours...) Renforcer l'attractivité du sivo m Voir fiche transverse Embauche de + de 15 professionnelles à prévoir pour accompagner les développements	Renforcer les passerelles avec les écoles, les alsh Maintenir un taux de couverture satisfaisant entre besoins et offre d'accueil collectif et individuel (possibilité d'ajustements)	Démarche transverse de transition écologique et de développement durable sur l'ensemble des crèches gérées par le sivo m Extensions en cours des crèches de » Saint-Martin du var, Saint-André de la Roche et Levens Sur les autres crèches, travaux en lien avec le référentiel bâ timentaire applicables aux crèches et micro-crèches		<i>Un(e) chargé(e) de projet</i> <i>Travail en collaboration service rh et petite enfance</i> <i>Les directrices de crèches avec les services de la pmi et la caf</i>
Micro-crèche Paje gérée par un acteur privé	1	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	Nb de places 12	A voir avec le gestionnaire privé 'ô p'tit mô me'	A voir avec le gestionnaire privé 'ô p'tit mô me'	A voir avec le gestionnaire privé 'ô p'tit mô me'	A voir avec le gestionnaire privé 'ô p'tit mô me'	A voir avec le gestionnaire privé 'ô p'tit mô me'

MAM	1	Nb de places 8	Nb de places 11	Nb de places 11	Nb de places 11	Nb de places 11		Maintenir la mam et accompagner les éventuels projets	Dépend de la volonté des assistantes maternelles et non du sivom		
Assistants maternels (hors MAM)		Nb de places 350	Nb de places 350	Nb de places 350	Nb de places 350	Nb de Places 350	Initiative privée qui ne relève pas du Sivom, le syndicat cherchera dans ses missions à conserver un équilibre entre les différentes offres d'accueil du sivom et le besoin	A travers le rpe, accompagnement à la contractualisation et à la formation professionnelle Travail en collaboration avec les crèches	Dépend de la volonté des assistantes maternelles		
RPE		Nb d'ETP RPE 5.34	Nb d'ETP RPE 5.34	Nb d'ETP RPE 5.34	Nb d'ETP RPE 5.34	Nb d'ETP RPE 5.34	Au-delà des ETP il est important de maintenir à 6 le nombre d'éducatrices en charge de l'accompagnement des professionnels	Dispositifs insertion professionnelle en développement – Projet HG itinérante Ouverture de temps collectifs aux AssFam et AssPar	Réaménagement des locaux du RPE (optimisation)	Dernier trim 2026 / 1 trim 2027	<i>Responsable de service</i>
Dispositifs passerelles		Nb de dispositi 9	Nb de dispositif 10	Nb de dispositif 10	Nb de dispositif 10	Nb de dispositif 10	Pour les 9 crèches du sivom des passerelles sont organisées entre les écoles et les alsh maternelles	En 2027 travail collaboratif entre la crèche et la toute petite section de Darp (quartier de la Condamine) à mettre en place			

La Trinité

Axe 1

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la petite enfance

Action 1 :
Accompagner la professionnalisation des agents

Diagnostic initial	Public cible
Les agents Petite Enfance de la commune (privés ou public) ont la possibilité de recourir à des formations régulières en externe (Cnfpt, Inter'Val formation etc.) ou en interne (thématiques proposées par le service petite enfance et service parentalité, journées pédagogique). En parallèle, l'informations aux familles se développent de plus en plus au travers des actions déjà proposées par la commune (ex : « parcours de parents »). Force est de constater qu'il existe également des besoins au niveau des professionnels qui sont parfois même moins informés que les parents. De plus, le cloisonnement est encore présent entre les professionnels de l'accueil individuel et de l'accueil collectif. Ce constat s'explique en partie par les disparités de possibilités de détachement entre les agents de la crèche et les assistants maternels qui ne peuvent pas forcément se rendre disponible pour assister aux formations proposées.	Les agents de la crèche ainsi que les professionnels de l'accueil individuels sur la commune
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Consolider la qualité de l'offre d'accueil - Développer la transversalité petite enfance - Participer au maintien et à la qualité de l'offre de services - Contribuer au développement et au déploiement de plans de formation - Contribuer à la consolidation de l'environnement de travail des professionnels - Valoriser l'accueil individuel en intégrant les assistantes maternelles dans le parcours de formation des agents publics. - Répondre aux particularités liées au statut privé de l'assistant maternel. Sur la même base que le projet « Parcours de parents » porté par le service parentalité, développer un « Parcours de professionnels petite enfance » afin d'apporter des connaissances et développer les compétences de l'ensemble des agents petite enfance de la commune. Chaque année le service Petite enfance propose 2 journées pédagogiques à l'ensemble des agents Petite enfance de la commune. A ce jour, en raison de la perte financière liée à l'arrêt de leur activité ces jours-là, les assistantes maternelles ne s'emparent par de cette action.	« Parcours de professionnels petite enfance » : Préparation des contenus sur 2026 Définition des horaires en fonction des disponibilités (Heures supplémentaires pour les agents crèche) Echanges avec les partenaires Présentation du projet aux équipes « Journées pédagogiques » : Mobilisation des heures Pdc ? (Iperia) Annonces des dates retenues pour ces 2 journées bien en amont afin de permettre aux parents de s'organiser en l'absence de leur assistante maternelle
	Echéances de réalisation
	« Parcours de professionnels petite enfance » Année 2027 / 2028 « Journées pédagogiques » : Aout/Septembre 2027

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'éducation de la jeunesse et de la vie associative Service Petite Enfance de la Trinité : Cheffe de service Petite Enfance en collaboration avec Responsable Rpe et Responsables Crèche + éducatrice de jeunes enfants + Psychologue petite enfance Service Rh Iperia	- Apports de connaissances - Amélioration des pratiques professionnelles en direction des enfants - Répondre au besoin d'accompagnement des familles - Discours cohérents entre tous les professionnels - Echanges entre les professionnels de l'accueil individuel et collectif
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI (Thématique du sommeil et allaitement) Diététicienne (Thématique alimentation) Psychomotricien ? (Thématique motricité) Orthophoniste ? (Thématique langage) En interne : cheffe de service Petite Enfance, infirmière, éducatrice jeunes enfants, médecin référent	- Nombre de participants - Nombre de temps d'échanges/formations - Retours des professionnels - Création de liens entre les professionnels de l'accueil collectif et les pros de l'accueil individuel - Qualité des échanges avec les familles - Qualité des pratiques en direction du jeune enfant

La Trinité

Axe 1

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la petite enfance

Action 2 :

Développement de la qualité du service public communal en Petite Enfance

Diagnostic initial	Public cible
La ville de La Trinité dispose : - D'une crèche municipale agréée pour 73 places, organisée en plusieurs unités de vie, - D'un Relais Petite Enfance (RPE) fréquenté par environ 30 assistantes maternelles. Plusieurs constats émergent : - Une variation importante des effectifs d'enfants durant les vacances scolaires, - Des contraintes organisationnelles pour maintenir la qualité d'accueil tout en respectant les droits à congés des professionnels, - Une participation encore limitée des parents à la vie des structures, - Un besoin de renforcer les liens entre les modes d'accueil (collectif et individuel), - Une attente croissante des familles en matière de qualité éducative et de transparence du service public.	Enfants de 0 à 3 ans Familles de la commune Professionnels de la petite enfance (crèche et assistantes maternelles)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectif général : Améliorer la qualité, la lisibilité et l'adaptation du service public de la petite enfance aux besoins des familles. Objectifs opérationnels : - Adapter l'organisation des accueils aux variations de fréquentation - Optimiser les ressources humaines tout en garantissant la qualité éducative - Renforcer la place des parents dans les structures - Développer la coordination entre les acteurs de la petite enfance - Favoriser une culture commune de qualité	1. Optimisation de l'organisation en période de vacances Mise en place d'une rationalisation des groupes d'enfants : Regroupement des unités lorsque les effectifs sont réduits Maintien de repères sécurisants pour les enfants (référents identifiés) Élaboration d'un planning anticipé tenant compte : - Des présences prévisionnelles des enfants - Des congés du personnel Communication renforcée auprès des familles (inscriptions anticipées) 2. Développement de la participation des parents Création d'un "Conseil de vie de la crèche" (inspiré du conseil d'école) : - Rencontres régulières entre parents, professionnels et élus

	Consultation sur les projets pédagogiques et l'organisation Mise en place : De temps d'échanges (cafés parents, atelier participatifs) De questionnaires de satisfaction Valorisation de la coéducation 3. Renforcement des liens avec le Relais Petite Enfance - Organisation de temps communs crèche / assistantes maternelles : ateliers d'éveil, formations ou interventions partagées - Harmonisation des pratiques éducatives - Développement de passerelles pour les familles 4. Amélioration continue de la qualité d'accueil - Élaboration d'une charte qualité petite enfance - Temps de réflexion professionnelle : - o Analyse de pratiques - o Formations continues - Mise en place d'indicateurs de suivi : - o Taux de fréquentation - o Satisfaction des familles - o Conditions de travail des agents - Élaboration ou actualisation d'un projet pédagogique vivant - Elaboration d'un livret d'accueil à destination des professionnels - Poursuite des temps d'analyse de pratiques réguliers - Formation continue (accueil du handicap, gestion des émotions, etc.) 5. Amélioration de la communication avec les familles - Développement d'un outil numérique de suivi (transmissions quotidiennes) - Affichage clair des projets, menus, activités - Réunions thématiques (sommeil, alimentation, écrans...) Livret d'accueil
	Echéances de réalisation
	Année 2027-2028
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Petite Enfance de la Trinité : Cheffe de service Petite Enfance en collaboration avec Responsable Rpe et Responsables Crèche + Educatrice jeunes enfants + Psychologue Petite enfance. Iperia	Meilleur taux d'encadrement réel Moins de fatigue professionnelle Accueil plus qualitatif malgré la baisse d'effectif Sentiment de transparence Renforcement du lien avec les familles Coéducation renforcée Meilleure adaptation du service aux besoins réels Optimisation des ressources sans dégrader la qualité Meilleure cohérence territoriale de l'offre petite enfance Valorisation du service public

La Trinité**Axe 1**

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service public de la petite enfance

Action 3**Mise en place d'une instance partenariale institutionnalisée petite enfance**

Diagnostic initial	Public cible
Le secteur de la petite enfance mobilise quotidiennement plusieurs acteurs institutionnels, éducatifs, sociaux et sanitaires intervenant auprès des familles et des jeunes enfants. Sur le territoire communal, les professionnels de la crèche municipale, du Rpe (Relais Petite Enfance), du Laep (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) ainsi que les partenaires extérieurs agissent de manière complémentaire mais disposent de peu de temps d'échanges collectifs formalisés. L'absence d'espace partenarial identifié limite : - La circulation des informations ; - L'interconnaissance des missions de chacun ; - La coordination autour des besoins des familles ; - Le développement d'actions communes. Dans ce contexte, la municipalité souhaite créer une instance partenariale institutionnalisée permettant une rencontre annuelle structurée entre les différents acteurs de la petite enfance du territoire.	Public direct Professionnels municipaux de la petite enfance : - o Crèche ; - o Rpe ; - o Laep. Partenaires associés - Caf - Pmi - Éducation nationale (si pertinent) - Intervenants sociaux et médico-sociaux - Professionnels de santé (médecin référent) - Acteurs du soutien à la parentalité
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Objectifs généraux - Structurer et pérenniser les échanges entre les acteurs de la petite enfance - Favoriser une meilleure coordination des interventions auprès des familles - Développer une culture commune et renforcer l'interconnaissance professionnelle - Identifier collectivement les besoins du territoire et les pistes d'amélioration - Encourager l'émergence d'actions partenariales.	Mise en place d'une rencontre partenariale annuelle réunissant les acteurs intervenant dans le champ de la petite enfance et du soutien à la parentalité. Cette instance prendra la forme : - D'un temps institutionnel identifié dans le calendrier annuel - D'un ordre du jour construit collectivement - D'échanges thématiques autour des enjeux du territoire. Thématiques pouvant être abordées - Accueil des familles - Parentalité

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Objectifs opérationnels - Organiser une réunion partenariale annuelle institutionnalisée - Réunir l'ensemble des acteurs locaux concernés par la petite enfance - Formaliser un cadre de fonctionnement partagé - Mettre en place des temps d'échanges thématiques autour des besoins des familles - Produire un compte rendu et un plan d'actions annuel	Inclusion et accueil des enfants à besoins spécifiques ; - Santé et prévention - Continuité éducative - Besoins repérés sur le territoire - Actualités réglementaires - Projets partenariaux Un compte-rendu partagé pourra être diffusé à l'ensemble des participants afin d'assurer le suivi des échanges et des perspectives de travail.
	Echéances de réalisation
	2027 - 2028
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Petite Enfance de la municipalité Coordination possible par la direction du pôle Enfance/Famille	Renforcement du partenariat local ; Meilleure lisibilité des missions de chaque acteur ; Coordination accrue autour des besoins des familles ; Développement de projets communs ; Amélioration du parcours des familles sur le territoire.

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
LA TRINITE	+3500	X Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI
Commune B	-3500	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☐ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Commune C	+3500	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI
Commune D	+ 10 000	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☐ Transférée par la commune à l'EPCI	Indiquer si la commune conserve cette compétence ou la transfère à l'EPCI
EPCI		☐ Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	☐ Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	☐ Transférée par l'ensemble des communes ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	☐ Transférée par l'ensemble des communes ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Ce tableau est à décliner par chaque autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ayant la compétence de planification de l'offre. Il peut être décliné par zone à l'intérieur d'un même territoire (ex : QPV, ZRR, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO)

Il est recommandé de décliner ce tableau par type d'équipements ou de services.

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : VILLE DE LA TRINITE

Type de mode d'accueil/ dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU		73	73	73	73	73	0 ETP vacants 0 ETP à créer L'équipe mise en place depuis septembre 2025 correspond aux besoins. Equipe auprès des enfants sur la base des ETP Auxiliaire de puériculture et CAP AEPE L'équipe de fonction support infirmière, EJE, psychologue sont en plus des effectifs pour le taux d'encadrement.	Travail à mener sur la rationalisation des moyens lors des vacances scolaires. Poursuite de la démarche qualité pour l'accueil des enfants		- A titre indicatif -	
Micro-crèche Paje		0	0	0	0	0					
MAM		0	0	0	0	0					
Assistants maternels (hors MAM)	18	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places					
RPE	1	1	1.5	1.5	1.5	1.5	0.5 ETP d'animatrice RPE à créer et à recruter	Le RPE rempli aujourd'hui l'ensemble des	Possible demande de transplantation du site à l'horizon 2029/2030		

								missions prévues par le SPPE. Le lieu étant bien identifié par les familles et les assistantes maternelles ayant également bien investi le lieu, l'ensemble de l'accompagnement des familles et de réponse aux besoins n'est plus réalisable avec 1 seul ETP			
Dispositifs passerelles		Nb de dispositif	Nb de dispositif	Nb de dispositif	Nb de dispositif	Nb de dispositif					

Axe 2

**Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux
activités péri et extrascolaires pour favoriser la
conciliation entre vie familiale et vie
professionnelle et l'épanouissement des enfants**

Axe 2

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Action 1

Renforcer la coopération des acteurs au service de la réussite scolaire

Diagnostic initial	Public cible
- Différentes problématiques rencontrées sur le terrain en rapport avec la réussite scolaire des enfants et des adolescents - Méconnaissance des dispositifs existants - Pluralité des actions - Problèmes pour les parents pour accompagner les enfants dans le suivi des devoirs et de la scolarité (barrière de la langue, éloignement des établissements scolaires) - Manque d'implication des parents	3 – 17 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Identifier les différents dispositifs et les diffuser aux familles - Créer un réseau de professionnels intervenant dans le champ de la réussite scolaire - Créer un espace d'échange entre les différents acteurs afin de permettre une efficience des actions proposées aux enfants et adolescents - Développer des initiatives novatrices et concertées afin d'assurer une continuité pédagogique auprès du public cible	- Activer un réseau en lien avec l'éducation - Réaliser un glossaire des dispositifs (E.N., communes, SIVoM) pour aider les familles dans la prise en charge des problématiques repérées - Communiquer les outils à disposition - Impliquer les Cdc thématiques et territoriaux dans le repérage avec les professionnels et la communication avec les différents partenaires - Mettre en place un partenariat avec les établissements scolaires pour échange, communication et mutualiser les moyens
	Echéances de réalisation - Tout au long de la Ctg - Mise en place du glossaire d'ici la fin de la 1^{ère} année de la Ctg
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Parentalité – Handicap – Maison Sport Santé Dispositifs Clas et Pre Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération	- Connaissance des dispositifs par les familles - Prise en charge des accompagnements des enfants et adolescents ciblés d'une manière pérenne Activation du bon dispositif en fonction de la problématique rencontrée

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du SIVoM Département action sociale Caf Département (Sdjes) Education Nationale Etat Mnca Msd Pmi Collectif Esa Psychologues scolaires Prévention spécialisée Associations de Parents d'Elèves Parents d'élèves	- Nombre de situations traitées - Nombre de jeunes et de familles accompagnés - Nombre de partenaires mobilisés et impliqués - Dynamisation de la mise en place du réseau par les Cdc

Axe 2

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Action 2

Accompagner les enfants et les adolescents dans une meilleure utilisation du numérique

Diagnostic initial	Public cible
- Beaucoup de dérives en lien avec l'usage numérique - Accroissement du harcèlement via les réseaux sociaux et le numérique - Mauvaise utilisation des outils - Dérives comportementales en lien avec les écrans et internet - Isolement des publics jeunes - Accès à des contenus non adaptés - Prévention santé : manque de sommeil, manque d'activités physiques	3 – 11 ans 12 – 17 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Prévenir les risques liés au mésusage d'internet et des réseaux sociaux et sensibiliser les publics (enfants et adolescents) aux bonnes pratiques - Mettre des formations de prévention et au bon usage du numérique pour les agents, les jeunes et les familles - S'appuyer sur le dispositif promoteurs du net et sur les professionnels déjà engagés dans la démarche	- Sensibiliser les publics et les professionnels - Former et accompagner les professionnels, les familles, les publics - Tisser un lien de confiance avec les familles - Faire intervenir des professionnels sur les thématiques du bon usage du numérique et des réseaux sociaux - Développer des liens entre tous les acteurs internes et/ou externes au SIVoM
	Echéances de réalisation
	- Tout au long de la Ctg - Travail au quotidien entre les différents acteurs - Mise en place de formations et d'accompagnements aux bons usages dès la signature de la Ctg
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Parentalité Maison Sport Santé Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération	- Amélioration des bonnes pratiques - Diminution des situations problématiques en lien avec le numérique - Mise en place de journées de formation et d'information pour les publics et les familles

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du SIVoM Département action sociale Caf Département (Sdjes) Education Nationale Associations en lien avec le numérique et la prévention numérique (Vrai du Faux...) Parents Les p'tits débrouillards	- Nombre de formations et de journées d'information - Nombre d'actions de prévention - Nombre de réunions réalisées en lien avec la thématique - Nombre de partenaires sollicités

Axe 2

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Action 3

Déployer le Label Qualité 2.0 de la Daj à l'échelle du territoire et améliorer les pratiques professionnelles des agents

Diagnostic initial	Public cible
- Un Label Qualité a été mis en place par la Dynamique Azuréenne de la Jeunesse - Les communes recherchent l'amélioration et la qualité d'accueil sur les différents Acme Enfance et jeunesse - Politique d'accueil d'enfants à besoins spécifiques	3 – 17 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mettre en œuvre le Label Qualité de la Daj sur les différents Acme : ➢ Périscolaires Enfance ➢ Extrascolaires Enfance ➢ Maisons des Jeunes ➢ Séjours - Mettre en place un plan de formation des agents permettant l'amélioration des pratiques professionnelles et répondre ainsi aux attentes du Label Qualité, à travers : ➢ Des formations de professionnalisation ➢ Des formations aux besoins spécifiques ➢ Des formations diplômantes - Aménager les temps d'ouverture des Acme afin de permettre l'accès des enfants aux activités culturelles, sportives, ...	- Mettre en place des groupes de travail avec le Sdjes et la Daj pour le Label Qualité - Impliquer toutes les strates de fonctionnement du secteur Animation dans la réflexion et l'élaboration du Label Qualité (responsables, coordinateurs, directeurs, animateurs) - Mettre en place des groupes de travail entre professionnels de l'animation afin de dynamiser le travail d'élaboration du Label Qualité - Positionner les Cdc en tant que pivots du dispositif Label Qualité
	Echéances de réalisation
	- Tout au long de la Ctg - Travail régulier des équipes avec un point sur l'avancée des dossiers 2 fois par an
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération	- Obtention de Labels Qualités sur les structures périscolaires Enfance, extrascolaires Enfance, Jeunesse et séjours
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du SIVoM Département action sociale Caf Département (Sdjes) Education Nationale Collectif Esa Dynamique Azuréenne de la Jeunesse	- Nombre de Label Qualité obtenus - Nombre de séances d'animation de réunion pour l'obtention des Labels Qualité - Dynamisation du développement des actions par les Cdc

Axe 2

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Action 4

Déployer des Pedt et Plans mercredi sur de nouvelles communes et renouveler les Pedt sur les autres communes

Diagnostic initial	Public cible
Des Pedt ont été signés sur les communes d'Aspremont, Bonson, Châteauneuf-Villevieille, Colomars, Falicon, La Roquette sur Var, Levens, Saint-André de la Roche, Saint Blaise, et Saint-Martin-du-Var lors de la Ctg précédente. Afin de développer la politique enfance jeunesse sur le territoire, le SIVoM souhaite inciter de nouvelles communes à la signature de ce dispositif et également du Plan Mercredis quand cela est possible.	3 – 17 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Accompagner de nouvelles communes pour la mise en forme des Pedt et des Plans mercredi : Castagniers, Drap et Tourrette-Levens - Participer à la mise en œuvre de projets communs - Renouveler les Pedt sur les autres communes	- Sensibiliser des communes listées au Pedt et Plan mercredi - Mettre en place des concertations avec le Sdjes, l'Education Nationale et la Caf
	Echéances de réalisation
	- Signature de nouveaux Pedt sur la période de la Ctg : Castagniers, Drap, Tourrette-Levens - Renouvellement des Pedt
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération	- Signatures de nouveaux Pedt - Renouvellements des Pedt existants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale Caf Département (Sdjes) Education Nationale Associations de Parents d'Elèves Tissu associatif Parents d'élèves	- Nombre de Pedt signé et renouvelé

Axe 2

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Action 5

Rénover et améliorer les équipements existants sur l'ensemble du Territoire

Diagnostic initial	Public cible
- Sur de nombreuses communes du territoire, nécessité d'envisager des travaux d'aménagement de rénovation ou de construction pour accueillir les Acm, les Mdj et les structures d'Animation de la Vie Sociale. Ces travaux permettront de répondre aux besoins des utilisateurs en fonction des contraintes et obligations - Vétusté des bâtiments, sécurité et mise aux normes - Accessibilité Pmr - Transition écologique	3 – 25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité les équipements dédiés aux Acm en fonction des priorités - Rénover les bâtis afin d'améliorer l'accueil des différents publics en ayant, également, un regard sur la transition écologique	- Mettre en place des concertations entre les communes, le SIVoM et la Caf - Aider et assister les communes dans la constitution des dossiers de subvention Caf suivant l'échéancier défini
	Echéances de réalisation
	- Tout au long de la Ctg - Respect des délais de réalisation des travaux (5 ans)
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Services Techniques des communes et du SIVoM Service Mod du SIVoM Services des Marchés Publics Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération	- Amélioration des différentes structures - Etablissement d'un échéancier - Amélioration des conditions d'accueil - Amélioration des accès Pmr sur les différentes structures
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du SIVoM Département action sociale Caf Département Sdjes PMI Education Nationale	- Nombre de structures rénovées - Nombre de structures créées - Nombre de structures mises aux normes - Nombre de projets réalisés dans le cadre de la transition écologique - Respect de l'échéancier

La Trinité
Axe 2**Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants****Action 1**
Adapter l'offre aux besoins d'accueil en Acm

Diagnostic initial	Public cible
L'évaluation de la précédente Ctg met en évidence le déploiement des dispositifs en direction d'accueils collectifs de mineurs ainsi que l'amplitude d'ouverture des 3/11 ans. Cette offre a permis de répondre aux besoins des familles trinitaires. Il convient de maintenir ces actions et de les adapter à l'évolution des besoins sur le territoire.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Adapter l'amplitude d'ouverture des Acm pour répondre aux besoins des familles Trinitaires - Créer des conditions d'accueils favorables pour les 3/11 ans en coopérant avec les partenaires sur le territoire - Proposer une offre diversifiée et adaptée - Faciliter l'intégration des enfants accueillis au sein des structures de la petite enfance sur les Acm lors de leur passage à l'école - Faciliter l'intégration des enfants vers les actions jeunesse - Développer une communication efficiente auprès des familles	- Proposer une offre d'accueil aux familles sur les temps périscolaires, mercredis éducatifs et extrascolaires en fonction des besoins des familles relevés lors des bilans de fréquentation - Offrir des lieux d'accueils adaptés en privilégiant le confort et l'environnement en mutualisant les locaux communaux (groupes scolaires, bâtiments municipaux) pour les Acm - Développer des projets d'animations en lien avec les besoins des enfants (midis sportifs, rencontres inter écoles, projets innovants dans le champ du sport, de la culture des loisirs créatifs). Poursuite du dispositif des mercredis ski. Installation d'un bassin de baignade sur l'Acm durant l'été - Mise en place d'un projet « grandir ensemble » permettant l'intégration des enfants de la crèche vers les Acm maternelles. Poursuite des ateliers de rencontres, les mercredis, entre les enfants de l'Acm et de la Maison des Jeunes - Par le biais de l'accueil physique au guichet famille, de l'utilisation du logiciel Abelium et du portail famille. Communication pour les modalités d'inscriptions, la tarification, les plannings et les informations régulières
	Echéances de réalisation
	Sur la durée de la nouvelle Ctg

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Commune gestionnaire, Desjeva, Service des Loisirs éducatifs, chargé de coopération.	Adapter l'offre de service aux besoins du territoire en évolution. Nombre de jours d'ouvertures sur les temps scolaires, les mercredis et les vacances
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Education Nationale, Conseil départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Sdjes	Ouverture effective des Acm Taux de fréquentation Diversité des activités proposées.

La Trinité

Axe 2

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Action 2

Développer le label qualité 2.0 de la Daj en Acm

Diagnostic initial	Public cible
L'évaluation de la précédente Ctg met en évidence la diversité des actions proposés auprès des 3/11 ans. Le déploiement des projets en faveur de ce public est clairement organisé. Ce qui permet désormais de travailler sur l'intégration d'un label qualité des Acm progressivement sur l'extrascolaire puis le périscolaire.	Enfants de 3 à 11 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Intégrer le label qualité des (Acm) comme levier d'amélioration des accueils de loisirs, afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants et les familles sur le territoire - Harmoniser les pratiques des Acm sur le territoire. Renforcer la qualité et la cohérence des projets - Développer les compétences des équipes d'animation et de pilotage - Valoriser les équipes d'animation et leurs compétences. Favoriser la participation des enfants et des familles - Répondre aux attentes des familles et des partenaires institutionnels.	- Réaliser un diagnostic des Acm sur territoire. Accompagner les équipes et les structures dans la démarche de labellisation - Mettre en lien le projet éducatif de l'organisateur et les projets pédagogiques des Acm - Assurer un suivi régulier des objectifs et des indicateurs. Travailler, si besoin, sur des plans d'amélioration - Former les équipes, suivre la réalisation des projets aux regards des objectifs et des indicateurs. Engager un travail co-constructif autour d'objectifs communs - Présentation au public des actions conduites par les animateurs et réalisés par les enfants, durant les temps périscolaires et extrascolaires. (Fêtes de fin d'année, animations partagées avec les familles...) - Participation des enfants sur les temps forts (Sainte Trinité, Trinifape et autres) portées par la commune - Amélioration de la qualité de service rendue en travaillant sur le professionnalisme des équipes et la valorisation des actions éducatives locales
	Echéances de réalisation
	Mise en place sur l'extrascolaire 2026/2027 et sur le périscolaire 2027/2028

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
La direction de l'éducation de la jeunesse, du sport et de la vie associative ; L'équipe de pilotage du service des loisirs éducatifs ; Les directeurs et directrices des Acn	Amélioration de la satisfaction des familles. Renforcement de la qualité éducative. Développement de l'évaluation continue sur les Acn. Pour le projet pédagogique - Objectifs éducatifs clairement définis ; - Cohérence des actions ; - Évaluation régulière. Pour l'accueil des enfants et des familles - Information des familles ; - Prise en compte des besoins des enfants ; - Qualité de l'accueil. Pour la participation des enfants - L'implication dans les activités. Relevant de la compétence des équipes - La qualification et formation ; - L'accompagnement des animateurs ; - La capacité au travail en équipe. Concernant l'organisation et le fonctionnement - La sécurité ; - La bonne gestion des locaux ; - La clarté de la communication ; - La transversalité et les partenariats.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caisse d'Allocations Familiales Le Collectif Esa La collectivité territoriale Les familles	

La Trinité**Axe 2**

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Action 3

Réduire les inégalités d'accès à l'acquisition des savoirs. Innover pour répondre aux nouveaux besoins

Diagnostic initial	Public cible
On constate un nombre important de familles monoparentales, allophones ou éloignées de l'emploi. Ce constat nous amène à réfléchir aux actions à conduire dans le champ de la réussite éducative et l'insertion professionnelle. Ces axes sont prioritaires et s'inscrivent dans un maillage d'actions en lien avec l'accompagnement des enfants en difficulté, la formation professionnelle et à la pérennisation des équipes d'animations.	6/11 ans scolarisés dans les écoles de la Trinité Les agents vacataires du secteur de l'animation
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Créer des conditions d'apprentissage favorables pour les enfants de 3 à 11 ans. Favoriser la consolidation des acquis scolaires ➤ Mise en place de lieux propices aux apprentissages dans le cadre du Clas et des temps périscolaires - Faciliter l'accès à l'acquisition des savoirs (prérequis à la scolarité) des enfants par des approches différentes et complémentaires de l'école pour permettre une ouverture qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement - Renforcer le partenariat avec le Cajip et les actions transversales avec les autres référents des Clas des communes avoisinantes - Prendre en compte la place des parents dans l'apprentissage des enfants. Favoriser leur implication dans les apprentissages - Proposer des temps de sensibilisation aux techniques d'animations pour les agents d'animation vacataires et éloignés de l'emploi. Coopérer avec les partenaires sur le territoire - Inscrire et proposer le projet de formation Bafa Bafd aux les personnes	- Déployer un dispositif Clas sur les 5 groupes scolaires (dispositif renforcé en géographie prioritaire) auprès des enfants repérés par les acteurs de l'Education nationale ➤ Installer des espaces travail, pour les activités éducatives, sur les temps périscolaires (en soirée). Proposer des actions en lien avec la culture, les sports, les associations - Recrutement d'encadrants pour l'accompagnement des enfants ➤ Mutualisation des ressources existantes sur le territoire - Organiser des rencontres entre les Clas de différentes communes ainsi que des sorties éducatives. Valoriser les réalisations des enfants lors de rencontres, expositions ou échanges - Créer des temps de partages de savoirs, de sorties culturelles entre les enfants et les parents durant l'année - Maintenir et poursuivre les journées d'échanges de partage de compétences auprès des agents d'animation lors des temps de préparation de rentrée scolaire. Articuler le calendrier d'initiation aux animations sportives et autres thématiques en lien avec les métiers de l'animation auprès des agents d'animation

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
 Reçu le 07/10/2026

éloignées de l'emploi, au travers d'un plan annuel structuré afin de les stabiliser sur des emplois en lien avec l'animation.	- Etudier les besoins en termes de qualification des animateurs pour les inscrire sur des formations et autres accompagnements. Rendre compte aux organismes financeurs.
	Echéances de réalisation
	Sur la durée de la nouvelle Ctg et à adapter en fonction des bilans annuels et des besoins en termes d'encadrement des enfants.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Commune gestionnaire, Service des Loisirs éducatifs, chargé de coopération.	Amélioration des résultats scolaires dans le cadre du Clas. Réduire le temps de travail scolaire à la maison, le soir, après la journée d'école. Identifier et préciser les objectifs en lien avec la réussite éducative au travers des projets pédagogiques du Clas. Formation des personnes non qualifiées qui intègrent le dispositif.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Sdjes, Communes environnantes, associations, Cajip, partenaires associatifs.	- Nombre de séances du Clas, de sorties, de rencontres avec les familles - Stabilité des équipes d'encadrement - Nombre de personnes ayant accédé à des temps de formation.

Axe 3

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Axe 3
Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Action 1
Déployer l'offre d'accueil des 12-25 ans

Diagnostic initial	Public cible
- 10 Mdj et 3 Accueils de Jeunes sur le territoire - Action de présence « hors les murs » sur l'ensemble du territoire - 2 collèges (3 en 2028) et 1 lycée sur le territoire - Travail sur 3 niveaux avec le public jeunes : Mdj (loisirs), Accueils de Jeunes (Loisirs + accompagnement social), Activ' Jeunes (accompagnement social) - Difficulté d'accroche des publics jeunes majeurs - Hétérogénéité des communes quant aux besoins identifiés : communes rurales, urbaines, Qpv - Besoin des jeunes en information par rapport aux thématiques : emplois, formation, loisirs, mobilité, prévention, ... - Besoin d'accès à l'autonomie des jeunes	12 - 25 ans Public fréquentant les structures de droit commun Public hors les murs
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Ouvrir des Accueils de Jeunes en complément des Maisons des Jeunes pour les 15 – 20 ans sur les communes selon les besoins - Maintenir le développement du dispositif Activ' Jeunes pour les 18 – 25 ans sur tout le territoire - Déployer les référents Jeunes avec de l'accompagnement individuel et/ou collectif du public cible du territoire - Intervenir régulièrement sur les collèges et lycée du territoire (Cassin, Bréa, Goscinny) et sur les collèges de secteur (Jaubert, Veil, Carlès) - Faire acquérir au public cible la méthodologie pour la mise en place d'un projet	- Déclarer les Accueils de Jeunes auprès de la Sdjes - Mettre en place de permanences sur les collèges et les lycées de secteur - Positionner les référents Jeunes auprès des collèges, lycée, Mdj et Accueils de Jeunes - Mettre en place de « l'Aller Vers » sur les communes afin d'être identifié par le public cible - Travailler avec les Mairies et les Cdc territoriaux pour déterminer et évaluer les besoins - Mettre en place des process dans le montage de projets et transmettre ces méthodologies auprès du public cible - Former les référents Jeunes et les personnels sur les thématiques d'accompagnement des jeunes

	Echéances de réalisation
	- Ouverture d'Accueils de Jeunes tout au long de la période de la Ctg selon les besoins - Déploiement du dispositif Activ' Jeunes et des référents Jeunes tout au long de la période de la Ctg en fonction des besoins - Mise en place d'un diagnostic de territoire + ciblé en fonction des communes et des dispositifs : Qpv, communes rurales, communes urbaines
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Pôle Social Formation Parentalité Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération thématique Jeunesse Chargés de coopération territoriaux	- Identification des référents Jeunes comme professionnels ressources auprès du public cible - Travail en transversalité entre les différentes thématiques jeunesse et sociales - Mise en place de projets coconstruits de départ en vacances et / ou implication citoyenne - Fidélisation des publics 18 – 25 ans sur nos dispositifs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du SIVoM Département action sociale Caf Département (Sdjes) Education Nationale (collèges et lycée) Etat Mnca Mission Locale Cap Jeunesse France Travail	- Nombre de structures déclarées Accueil de Jeunes - Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de la Ps Jeunes - Nombre d'actions de prévention réalisées auprès du public - Nombre de dispositifs actionnés et d'orientations réalisées - Nombre de projets en autonomie réalisés

La Trinité

Axe 3

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Action 1

Faciliter l'accès à l'offre jeunesse par la relocalisation de la Maison des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
La commune dispose d'une offre jeunesse composée notamment de la Maison des Jeunes, du Bureau Information Jeunesse et d'actions éducatives et citoyennes. Toutefois, ces dispositifs demeurent insuffisamment fréquentés, en partie en raison de leur implantation géographique, éloignée des principaux lieux de vie des adolescents. Parallèlement, la commune connaît une évolution importante de son centre-ville avec l'ouverture de la salle culturelle « La Stella », nouvel équipement structurant destiné à développer l'accès à la culture pour l'ensemble de la population. Dans cette dynamique de développement du cœur de ville, la municipalité souhaite rapprocher la Maison des Jeunes du collège et du centre-ville afin de créer un véritable pôle jeunesse. Cette implantation permettra de faciliter les déplacements des jeunes, de renforcer la visibilité de l'offre municipale et de favoriser les passerelles entre les actions éducatives, citoyennes et culturelles. La proximité de la salle culturelle Stella favorisera également une appropriation à ce lieu de culture et donc l'accès des jeunes aux spectacles, expositions, ateliers artistiques, rencontres et actions d'éducation culturelle, participant ainsi à la réduction des inégalités d'accès à la culture.	Jeunes de 11 à 18 ans Familles Collégiens et lycéens
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Rapprocher la Maison des Jeunes des principaux lieux de vie des adolescents. - Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'offre jeunesse. - Développer un pôle jeunesse au cœur de la commune. - Renforcer les liens entre les politiques jeunesse, éducatives et culturelles.	-Étudier les possibilités de relocalisation de la Maison des Jeunes à proximité du collège et du centre-ville. -Associer les jeunes, les familles et les partenaires à la réflexion sur les futurs locaux et leurs usages. -Aménager un équipement moderne, accueillant et adapté aux pratiques des adolescents. -Développer une signalétique et une communication renforcée autour du nouvel équipement.

- Favoriser l'accès des jeunes à la programmation de la salle culturelle Stella et aux pratiques artistiques. - Développer des projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les acteurs culturels du territoire. - Encourager la participation des jeunes à la vie citoyenne et culturelle locale.	-Organiser des temps d'animation réguliers en lien avec le collège (sortie des classes, pause méridienne, forums, portes ouvertes). -Renforcer les permanences du Bij et des partenaires (Mission Locale, prévention, santé, mobilité, orientation). -Développer des actions « hors les murs » afin d'aller à la rencontre des jeunes. -Favoriser l'accès des jeunes à la programmation de la salle culturelle La Stella (spectacles, expositions, ateliers, projections, rencontres artistiques). -Développer des projets communs entre la Maison des Jeunes et la salle culturelle La Stella afin de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques. -Renforcer les partenariats avec les établissements scolaires, les associations et les acteurs culturels du territoire. -Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes.
	Echéances de réalisation
	-Étude de faisabilité. -Choix du site -Concertation avec les jeunes et les partenaires. -Élaboration du projet d'aménagement. -Réalisation du projet. -Installation de la nouvelle Maison des Jeunes. -Déploiement progressif de la nouvelle offre de services. -Évaluation annuelle de la fréquentation et des usages.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse Bureau Information Jeunesse Direction Générale des Services Services Techniques Service Communication Coordination Ctg	-Une Maison des Jeunes plus visible et plus accessible. -Une augmentation significative de la fréquentation des jeunes. -Une meilleure connaissance des dispositifs jeunesse. -Un renforcement des partenariats éducatifs. -Une amélioration du lien social et de la participation des jeunes à la vie locale. -Une offre jeunesse mieux adaptée aux besoins exprimés.

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf des Alpes-Maritimes Collège de La Bourgade Sdjes Mission Locale Métropole Nice Côte d'Azur Conseil Départemental Associations locales Conseil Consultatif des Jeunes	-Nombre de jeunes fréquentant la Maison des Jeunes. -Évolution de la fréquentation du Bij. -Nombre de nouveaux inscrits. -Taux de fréquentation des collégiens. -Nombre d'actions réalisées en partenariat avec le collège. -Nombre de permanences organisées par les partenaires. -Taux de satisfaction des jeunes et des familles. -Nombre de projets portés ou coconstruits avec les jeunes.

La Trinité

Axe 3

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Action 2

Continuer d'enrichir et de développer l'offre jeunesse afin de répondre aux attentes des adolescents

Diagnostic initial	Public cible
La commune de La Trinité dispose d'une offre jeunesse diversifiée (Maison des Jeunes, Bureau Information Jeunesse, actions citoyennes, séjours, animations ponctuelles). Toutefois, les évolutions des pratiques des adolescents, leurs attentes en matière de loisirs, de culture, de numérique, de sport, de mobilité, d'engagement et de découverte des métiers nécessitent une adaptation permanente de l'offre proposée. Les échanges avec les jeunes, les familles, les établissements scolaires et les partenaires mettent en évidence une demande croissante d'activités variées, accessibles tout au long de l'année, favorisant l'autonomie, la participation, les rencontres, les découvertes et la réussite des projets des jeunes. L'ouverture de nouveaux équipements communaux comme la salle de spectacle « La Stella », le développement du centre-ville ainsi que les partenariats existants constituent une opportunité pour renforcer une politique jeunesse dynamique, attractive et adaptée aux besoins des jeunes.	Jeunes de 11 à 18 ans Collégiens Lycéens Jeunes en insertion Familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Diversifier les activités proposées tout au long de l'année. -Développer des projets répondant aux attentes exprimées par les jeunes. -Favoriser l'engagement citoyen et la participation des adolescents. -Encourager la découverte culturelle, sportive et scientifique. -Développer les actions autour du numérique, de la prévention et de la santé. -Favoriser les échanges entre jeunes du territoire. -Renforcer les partenariats locaux. -Valoriser les initiatives portées par les jeunes. -Favoriser l'inclusion de tous les publics, notamment les jeunes issus de quartier prioritaire. - S'inscrire dans le dispositif promeneurs du net	- Développer une programmation annuelle d'activités pendant les vacances scolaires, les mercredis, vendredis et les samedis. -Organiser régulièrement des sorties culturelles, sportives et de loisirs. -Développer l'offre des mini-camps (week-ends) -Proposer des ateliers autour du numérique (création vidéo, web radio réseaux sociaux, intelligence artificielle, impression 3D, robotique, coding). -Développer des ateliers artistiques (musique, théâtre, danse, arts urbains, photographie, street art). -Organiser des rencontres avec des professionnels afin de favoriser la découverte des métiers.

	-Renforcer les actions d'information du Bureau Information Jeunesse (orientation, mobilité, emploi, Bafa, santé, engagement). -Développer des projets de prévention en partenariat avec les acteurs spécialisés. -Mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. -Organiser des événements festifs, sportifs et citoyens. -Développer les projets proposés directement par les jeunes (budget participatif, projets solidaires, événements). -Créer des temps d'échanges réguliers avec le Conseil Consultatif des Jeunes. -Développer les animations "hors les murs" dans les différents quartiers. -Favoriser les échanges avec les structures jeunesse des communes voisines. -Favoriser l'accès des jeunes à la programmation de la salle culturelle La Stella (spectacles, expositions, ateliers, projections, rencontres artistiques).
	Echéances de réalisation -Élaboration de la programmation annuelle. -Consultation régulière des jeunes. -Mise en œuvre progressive des nouvelles activités. -Développement des partenariats. -Organisation d'événements tout au long de l'année. -Évaluation annuelle de la fréquentation et de la satisfaction.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse Bureau Information Jeunesse Coordination Ctg Service Culture Service des Sports Service Communication Ccas Direction Générale des Services Service Parentalité	-Augmentation du nombre de jeunes fréquentant la Maison des Jeunes. -Diversification des publics accueillis. -Une offre d'activités plus attractive et adaptée. -Développement de nouveaux projets portés par les jeunes. -Renforcement du sentiment d'appartenance à la commune. -Développement des compétences psychosociales et de l'autonomie. -Renforcement des partenariats locaux. -Augmentation de la participation aux actions citoyennes. -Amélioration de la visibilité des actions jeunesse.

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf des Alpes-Maritimes Sdjes Mission Locale Collège de la Bourgade Lycée René Goscinny (Drap) Métropole Nice Côte d'Azur Conseil Départemental Associations sportives Associations culturelles Structures de prévention Médiathèque Salle culturelle La Stella Conseil Consultatif des Jeunes Service Parentalité	-Nombre d'activités proposées chaque année. -Nombre de jeunes participants. -Taux de fréquentation de la Maison des Jeunes. -Nombre de nouveaux inscrits. -Nombre de projets coconstruits avec les jeunes. -Nombre de sorties et de mini-camps organisés. -Nombre d'ateliers numériques, culturels et sportifs réalisés. -Nombre de partenaires mobilisés. -Taux de satisfaction des jeunes et des familles. -Évolution de la fréquentation des jeunes issus du quartier prioritaire. -Nombre de projets citoyens réalisés. -Taux de fidélisation des jeunes d'une année sur l'autre.

La Trinité

Axe 3

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Action 3

Développer une offre de séjours éducatifs, sportifs et citoyens adaptés à tous les jeunes

Diagnostic initial	Public cible
La commune souhaite continuer à développer son offre de séjours afin de permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences éducatives, culturelles, sportives et citoyennes en dehors de leur environnement quotidien. Les séjours constituent un véritable levier d'émancipation, favorisant l'autonomie, la socialisation, la découverte de nouveaux territoires et l'ouverture sur le monde. Les familles expriment une attente importante d'une offre diversifiée, accessible financièrement et adaptée aux différentes tranches d'âge. Le développement d'une programmation annuelle permettra également de fidéliser les jeunes au sein des actions du service Jeunesse.	Enfants de 6 à 17 ans Familles Collégiens Lycéens
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Développer une offre de séjours diversifiée adaptée aux différentes tranches d'âge. -Favoriser l'accès aux vacances pour tous. -Développer l'autonomie et la responsabilisation des jeunes. -Favoriser la découverte de nouveaux environnements naturels, sportifs et culturels. -Encourager la mixité sociale et les rencontres. -Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à l'environnement et au patrimoine. -Favoriser la mobilité nationale et internationale. -Développer les partenariats avec les organismes de vacances et les collectivités. -Favoriser les aides financières (Caf, Pass Colo, Vacaf...). -Associer les jeunes au choix des destinations. -Organiser des réunions de préparation avec les familles. -Valoriser les expériences vécues au retour des séjours.	Construire une programmation annuelle comprenant des thématiques différentes : -Séjours ski -Séjours voile -Séjours nature -Séjours multisports -Séjours culturelle -Séjours à l'étranger -Séjours Itinérant - Séjours environnement et développement durable -Séjours Famille Week-ends éducatifs -Week-ends ski -Week-ends nature et patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur Tranches d'âges -Mini-colonie (6-8 ans) -Séjours enfants (7-11 ans) -Séjours collégiens (11-14 ans) -Séjours collégiens - lycéens (14-17 ans) -Développer les partenariats avec les organismes de vacances et les collectivités. -Favoriser les aides financières (Caf, Pass Colo, Vacaf...). -Associer les jeunes au choix des destinations.

	-Organiser des réunions de préparation avec les familles. -Valoriser les expériences vécues au retour des séjours.
	Echéances de réalisation
	-Élaboration de la programmation annuelle. -Information des familles. -Ouverture des inscriptions. -Organisation des séjours pendant les vacances scolaires et certains week-ends. -Évaluation annuelle de la fréquentation et de la satisfaction.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse Direction Générale des Services Coordination Ctg Service Communication Service des Sports Service Culture Service Loisirs Educatifs Service Parentalité	-Augmentation du nombre de jeunes partant en séjour. -Diversification des publics bénéficiaires. -Développement de l'autonomie des enfants et adolescents. -Renforcement de la mixité sociale. -Meilleure connaissance du patrimoine régional et des cultures étrangères. -Développement des compétences citoyennes. -Fidélisation des jeunes aux actions municipales.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf des Alpes-Maritimes Sdjes Conseil Départemental Métropole Nice Côte d'Azur Associations d'éducation populaire Organisateurs de séjours agréés Structures sportives Offices de tourisme Parcs naturels régionaux Prestataires Service Loisirs Educatifs Service des Sports Service Parentalité	-Nombre de séjours organisés. -Nombre de week-ends organisés. -Nombre de jeunes participants. -Répartition par tranche d'âge. -Taux de remplissage des séjours. -Nombre de nouvelles familles bénéficiaires. -Taux de satisfaction des familles. -Taux de retour des jeunes sur plusieurs séjours. -Nombre de séjours citoyens, sportifs et culturels réalisés. -Montant des aides mobilisées pour faciliter le départ en vacances.

La Trinité

Axe 3

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Action 4

Structurer et labelliser le Bureau Information Jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
La commune souhaite renforcer sa politique d'information et d'accompagnement des jeunes en engageant la labellisation de son Bureau Information Jeunesse (Bij). L'implantation du Bij au sein de la médiathèque municipale constitue une opportunité de développer un espace ressource facilement accessible, identifié et fréquenté par les jeunes, les familles et les partenaires. Cette localisation favorise les passerelles entre culture, information, orientation et accompagnement des projets. Le futur Bij a vocation à devenir un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement sur l'ensemble des thématiques concernant les jeunes : orientation, études, métiers, emploi, mobilité, santé, logement, engagement citoyen, accès aux droits et loisirs. Afin de renforcer sa visibilité et son accessibilité, le Bij développera des permanences, des interventions au sein des établissements scolaires et des actions « hors les murs ».	Jeunes de 11 à 25 ans Collégiens Lycéens Jeunes en insertion Étudiants Familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Obtenir le label Information Jeunesse. -Développer un lieu ressource identifié par les jeunes. -Renforcer l'accès à l'information et aux droits. -Développer la proximité avec les établissements scolaires. -Aller à la rencontre des jeunes grâce aux actions hors les murs. -Favoriser l'autonomie et l'accompagnement des projets de jeunes. -Renforcer les liens avec les partenaires institutionnels. -Développer la participation des jeunes à la vie locale. - Promouvoir les dispositifs jeunes de la Caf	-Engager la démarche de labellisation Information Jeunesse. -Développer un espace Bij identifié au sein de la médiathèque municipale. -Assurer des permanences régulières d'accueil et d'information. -Organiser des permanences au collège et au lycée. -Développer des interventions sur les thématiques de l'orientation, de l'emploi, de la mobilité, de la santé, du Bafa, de l'engagement et des dispositifs jeunesse. -Participer aux forums, portes ouvertes et événements jeunesse. -Développer des actions « hors les murs » dans les quartiers, les équipements sportifs et les espaces publics. -Travailler en lien avec le Conseil Consultatif des Jeunes afin de recueillir leurs besoins et coconstruire les actions. -Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs.

	-Développer la communication via les réseaux sociaux, le site internet communal et les supports municipaux. -Organiser des temps d'information thématiques avec les partenaires.
	Echéances de réalisation
	-Constitution du dossier de labellisation. -Aménagement et identification de l'espace Bij. -Obtention du label. -Déploiement des permanences. -Développement des interventions dans les établissements scolaires. -Mise en œuvre des actions hors les murs. -Évaluation annuelle.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse Bureau Information Jeunesse Coordination Ctg Médiathèque municipale Service Communication Direction Générale des Services	-Obtention du label Information Jeunesse. -Augmentation de la fréquentation du BIJ. -Meilleure visibilité du service auprès des jeunes et des familles. -Renforcement des liens avec le collège et le lycée. -Développement des actions de proximité. -Augmentation du nombre de jeunes accompagnés dans leurs projets. -Renforcement de la participation des jeunes à la vie locale grâce au Conseil Consultatif des Jeunes. -Développement des partenariats territoriaux.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf des Alpes-Maritimes Sdjes Réseau Info Jeunes Sud Mission Locale Collège de La Bourgade Lycée René Goscinny Métropole Nice Côte d'Azur Conseil Départemental Médiathèque municipale Conseil Consultatif des Jeunes Associations locales Structures d'insertion et de prévention Crij	-Obtention du label Information Jeunesse. -Nombre de permanences réalisées. -Nombre de jeunes accueillis. -Nombre d'accompagnements individuels. -Nombre d'interventions au collège et au lycée. -Nombre d'actions hors les murs. -Nombre de projets accompagnés. -Nombre de partenariats développés. -Taux de satisfaction des jeunes. -Fréquentation du Bij. -Nombre de jeunes orientés vers les dispositifs partenaires.

La Trinité

Axe 3

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Action 5

Développer la citoyenneté et l'engagement des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
La commune souhaite renforcer la participation active des jeunes à la vie locale et structurer une véritable culture de l'engagement citoyen dès le plus jeune âge. Dans ce cadre, le Conseil Consultatif des Jeunes du Ccvc constitue un levier essentiel de démocratie participative, permettant aux jeunes de s'exprimer, de proposer des idées et de contribuer aux projets du territoire. Aujourd'hui, la commune dispose d'un collège jeunes composé d'environ 20 membres au sein du Ccvc, qui constitue un premier espace d'expression et de concertation avec la jeunesse. Toutefois, malgré son existence, plusieurs constats limitent encore son impact, son rayonnement et sa capacité à mobiliser largement les jeunes du territoire. On constate notamment un besoin de diversification des actions menées en dehors du cadre strict du Ccvc ainsi qu'un élargissement des profils de jeunes impliqués. Le dispositif tend en effet à mobiliser principalement des jeunes déjà sensibilisés ou engagés, sans parvenir pleinement à toucher les publics plus éloignés, notamment les jeunes issus des quartiers prioritaires ou ceux en situation de fragilité ou d'insertion. Par ailleurs, la culture citoyenne et la connaissance du fonctionnement des institutions demeurent inégalement maîtrisées par les jeunes de manière générale. Beaucoup d'entre eux n'ont pas encore une compréhension claire du rôle de la commune, des élus ou des processus de décision publique, ce qui peut freiner leur implication active dans la vie démocratique locale. Enfin, les opportunités d'engagement citoyen concret (projets, actions solidaires, initiatives environnementales, événements participatifs) restent à renforcer afin de rendre l'expérience du Ccvc plus dynamique, visible et valorisante pour les jeunes. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer l'utilisation du Ccvc comme un véritable outil d'éducation à la citoyenneté, de participation active et de transmission entre jeunes. L'enjeu est de faire évoluer cette instance vers un espace d'engagement accessible, reconnu et structurant, permettant aux jeunes de devenir de véritables acteurs du territoire et de jouer un rôle de relais auprès des plus jeunes générations.	Jeunes de 11 à 25 ans Membres du collège jeunes du Ccvc (environ 20 jeunes) Collégiens et lycéens de la commune Jeunes des quartiers prioritaires Jeunes en insertion ou éloignés des dispositifs Ensemble des jeunes du territoire

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Renforcer la participation des jeunes à la vie démocratique locale -Développer une culture citoyenne et la compréhension des institutions -Diversifier les profils de jeunes impliqués dans le Ccvc -Ouvrir le dispositif à des jeunes éloignés de l'engagement -Développer des projets concrets portés par les jeunes -Valoriser le rôle des jeunes comme relais auprès de leurs pairs -Renforcer la visibilité et l'impact du Ccvc sur le territoire -Favoriser l'engagement citoyen durable des jeunes	Structuration et animation du Ccvc -Organisation régulière des réunions du collège jeunes -Mise en place de commissions thématiques (citoyenneté, environnement, cadre de vie, solidarité, culture...) -Accompagnement méthodologique des projets (de l'idée à la réalisation) -Formation des jeunes aux outils de prise de décision collective Éducation à la citoyenneté -Ateliers sur le fonctionnement des institutions (commune, intercommunalité, État) -Interventions sur le rôle des élus et le processus de décision publique -Sensibilisation à la démocratie participative et à l'engagement -Visites d'institutions (mairie, conseil municipal, structures publiques) -Temps d'échanges avec les élus locaux Ouverture et diversification des publics -Actions de "hors Ccvc" dans les établissements scolaires -Interventions dans les quartiers prioritaires et espaces jeunesse -Organisation de rencontres avec des jeunes non-membres -Mise en place d'actions de mobilisation pour élargir le vivier du Ccvc -Travail avec les structures d'insertion et les partenaires jeunesse Mise en œuvre de projets jeunes -Accompagnement de projets concrets portés par les jeunes -Développement d'actions citoyennes (solidarité, environnement, prévention, culture...) -Organisation d'événements portés par les jeunes (forums, clean walk, actions solidaires...) -Possibilité d'enveloppe budgétaire dédiée ou de soutien municipal Valorisation et communication -Valorisation des actions du Ccvc sur les supports municipaux -Communication sur les réseaux sociaux et outils de la commune -Mise en avant des jeunes comme "ambassadeurs de la citoyenneté"

	-Organisation d'un événement annuel de restitution des projets -Production de contenus par les jeunes eux-mêmes (vidéos, témoignages)
	Echéances de réalisation
	-Mise en place des commissions thématiques du Ccvc -Lancement des ateliers de citoyenneté -Actions de mobilisation dans les établissements scolaires -Déploiement des premiers projets citoyens -Organisation d'événements citoyens portés par les jeunes -Évaluation annuelle du dispositif et ajustements
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse / Bij Référent Ccvc Jeunes Coordination Ctg Direction Générale des Services Service Communication Élus municipaux Médiathèque Stella Ccas Caisse des écoles	-Renforcement de l'engagement citoyen des jeunes -Meilleure connaissance des institutions locales -Diversification des profils de jeunes impliqués -Augmentation de la participation des jeunes au Ccvc -Développement de projets citoyens concrets -Renforcement du rôle des jeunes comme relais auprès de leurs pairs -Amélioration de la visibilité du Ccvc sur le territoire -Contribution à la cohésion sociale locale
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collège de La Bourgade Lycée René Goscinny Caf des Alpes-Maritimes Sdjes Mission Locale Métropole Nice Côte d'Azur Associations locales Structures d'insertion et de prévention Conseil Consultatif des Jeunes (Ccvc)	-Nombre de jeunes impliqués dans le Ccvc -Taux de participation aux réunions et commissions -Nombre de jeunes hors Ccvc touchés par les actions -Nombre de projets citoyens réalisés -Nombre d'actions menées en établissements scolaires -Nombre d'actions hors les murs -Niveau de satisfaction des jeunes -Nombre de partenariats mobilisés -Nombre d'actions de valorisation réalisées

Axe 4

**Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés,
dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance
à l'adolescence**

Axe 4

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Action 1

Consolider et développer les actions et le Réseau Parentalité

Diagnostic initial	Public cible
Le territoire est vaste, des actions parentalité sont proposées sur chaque commune. Les besoins des familles sont toujours présents, voir même en augmentation. Constat d'un manque de mixité sociale sur l'ensemble du territoire. Création de la maison de la parentalité, Lieu ressource, et nouveau lieu d'actions et d'accompagnements. Un pourcentage de familles monoparentales assez important sur le territoire (14% en 2022).	Enfant et jeunes 0-18 ans Familles (parents, futurs parents, grands-parents, familles monoparentales, ...)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Ancrer les actions mises en place sur le territoire - Favoriser les échanges entre les différentes familles du territoire. - Redéployer sur le territoire les actions proposées sur le Lieu ressource en fonction des besoins exprimés. L'objectif général étant de permettre aux familles, quelles qu'elles soient, de pouvoir se saisir des actions parentalité du territoire tant sur le lieu que sur le thème.	- Réaliser un diagnostic régulier des besoins des familles et des ressources locales. - Consolider le partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux afin de favoriser la complémentarité des interventions et la cohérence du parcours des familles. - Organiser les actions au plus près des habitants, dans des lieux facilement accessibles et identifiés. d) Participer aux instances locales et aux événements du territoire afin de renforcer la visibilité des actions. e) Mettre en place un suivi qualitatif et quantitatif des actions permettant d'évaluer leur impact et d'ajuster leur mise en œuvre au regard des besoins repérés. - Valoriser la participation des habitants en les associant à la conception, à l'organisation et à l'évaluation des actions mises en œuvre. - Encourager les dynamiques d'entraide et le développement du pouvoir d'agir des familles à travers des démarches participatives. - Veiller à l'accessibilité des actions en adaptant les modalités d'accueil, les horaires, les lieux d'intervention et les supports de communication. - Identifier les actions du Lieu ressource pouvant être délocalisées ou adaptées aux différents secteurs du territoire. - Construire une programmation itinérante en partenariat avec toutes les structures d'accueil locales. - Adapter le contenu, les horaires et les modalités d'intervention aux besoins exprimés par les habitants et les partenaires. - Expérimenter des permanences ou des interventions ponctuelles dans les communes ou quartiers les moins

	couverts. - Mettre en place un suivi des actions déployées afin de mesurer leur fréquentation, leur impact et d'ajuster leur déploiement.
	Echéances de réalisation
	Dès 2026 avec un développement croissant en 2027 et sur toute la durée de la Ctg.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes (futurs référents parentalité) - Chargés de coopération parentalité - Chargés de coopération Accueil Spécifique - Coordinatrice de la maison de la parentalité - Responsable de l'action Famille du Sivom du dispositif Avip (A Vocation d'Insertion Professionnelle)	- Une offre de proximité renforcée sur l'ensemble du territoire. - Une amélioration de l'accessibilité des actions pour les familles. - Une réponse plus adaptée aux besoins spécifiques des différents secteurs. - Une augmentation de la fréquentation des actions délocalisées. - Une meilleure couverture territoriale des actions de soutien à la parentalité. - Une diminution du sentiment d'isolement exprimé par certaines familles. - Une meilleure visibilité de la Maison de la Parentalité, comme un lieu ressource de proximité, accessible à toutes les familles...
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les communes Département action sociale Caf Département 06 (Msd et Pmi) Milieu associatif (Ape, ...) Education Nationale Pôle Petite enfance Sivom (Eaje) Pôle Animation Enfance-Jeunesse SIVoM Pôle Social SIVoM Service des Sports et Maison Sports Santé SIVoM Service Communication SIVoM Ludothèques Médiathèques Cpts et professionnels médicaux et paramédicaux	Quantitatif : - Nombre d'actions délocalisées. - Nombre de communes ou sites d'intervention. - Nombre de partenaires mobilisés. - Nombre de permanences ou d'interventions hors les murs. - Nombre de participants aux actions délocalisées. - Taux de fréquentation des actions déployées sur le territoire. - Diversité des publics accueillis (communes, profils familiaux, tranches d'âge des enfants). - Évaluation de l'accessibilité des actions (lieux, horaires, modalités). - Plus de mixité des participants (évaluée par questionnaire au moment de l'inscription). - Nombre de participants aux rencontres partenariales. Qualitatif : - Satisfaction des familles concernant la proximité des actions (outil : questionnaire de satisfaction Qr code en fin d'atelier). - Évolution des besoins identifiés sur les différents secteurs. - Retours des partenaires locaux sur la pertinence des actions. - Livre d'or Lrp. - Mails retour des intervenants et des partenaires.

Axe 4

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Action 2

Cibler et communiquer les actions parentalité grâce à une personne ressource communale identifiée

Diagnostic initial	Public cible
- Les familles sont de plus en plus confrontées à des problématiques multiples (santé, économique, alimentation, ...) et ont la nécessité d'avoir un interlocuteur de proximité pour pouvoir déposer leurs besoins. - Méconnaissance des différents partenaires relais sur le territoire. - Constat d'une saisie plus importante des actions par les familles sur les communes dès lors qu'un partenaire relayant les informations est présent. - Des familles monoparentales en difficultés pour accéder aux actions du réseau ou du Lrp (problèmes organisationnels, de compréhension des actions, d'informations, ...).	Enfant et jeunes 0-18 ans Familles (parents, futurs parents, grands-parents, familles monoparentales, ...)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Garantir à chaque famille un interlocuteur parentalité de proximité. - Permettre une visibilité plus étendue de l'offre parentalité sur le territoire et de la complémentarité des actions locales avec les actions du Réseau parentalité et du Lieu Ressource Parentalité. - S'approprier les annuaires répertoires thématiques qui seront créés.	- Identifier sur chaque commune du territoire un interlocuteur qui pourra accueillir les besoins des familles, les faire remonter et communiquer sur l'ensemble des actions (réseau + Lrp + partenaires). ➤ Définition de critères de nomination du référent parentalité (connaissance des familles de la commune, être sur un poste qui accueille des familles, ...) - Communiquer sur l'ensemble du territoire sur la présence d'un référent parentalité sur chaque commune et le légitimer. ➤ Participation à des manifestations/actions communales, information sur les portails familles, les sites communaux, ... ➤ Au moment des inscriptions, dans le dossier famille fournir un flyer avec les coordonnées de tous les référents parentalité. - Partage d'informations sur les ressources intercommunales et locales :

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	➤ Organisation d'une journée d'information et d'échanges sur les ressources du SIVoM à destination des référents. ➤ Constitution d'un comité de veille pluridisciplinaire par commune si besoins ou projets particuliers.
	Echéances de réalisation Dès 2026 : identification des référents parentalité. Dernier trimestre 2026 : journée d'information et d'échanges sur les ressources SIVoM. 2027 : travail en lien avec la création des annuaires répertoires thématiques. Sur toute la durée de la Ctg
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les communes (futurs référents parentalité) Chargés de coopération parentalité Coordinatrice de la maison de la parentalité Chargés de coopération Accueil Spécifique Directeurs de structures (petite enfance, enfance et jeunesse)	- Identification effective du référent de chaque commune. - Meilleure identification des besoins et donc des actions mises en place. - Meilleure appropriation des ressources locales par les familles. - Meilleure sollicitation et/ou orientation des partenaires.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les communes Département action sociale Caf Département 06 (Msd et Pmi) Milieu associatif Education Nationale Pôle Petite enfance SIVoM Pôle Animation Enfance-Jeunesse SIVoM Pôle Social SIVoM Service des Sports et Maison Sports Santé SIVoM Service Communication SIVoM	Quantitatif : - Nombre de référents nommés - Nombre de formations menées - Nombre d'équipes pluridisciplinaires par commune - Nombre de familles qui sont venues voir le référent par commune - Nombre d'actions délocalisées - Nombre de réunions Qualitatif : - Satisfaction des familles et des partenaires

Axe 4

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Action 3

Consolider les dispositifs Clas existants sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
Le dispositif Clas existant rencontre des difficultés : - Faible orientation - Perte du lien avec l'Éducation Nationale - Recrutement d'intervenants de plus en plus compliqué - Familles plus en attente d'une aide aux devoirs au sein des ateliers	Enfant et jeunes 6-18 ans Parents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Réactiver le partenariat avec l'Éducation nationale (Renforcer la fonction référentielle : référents Clas / direction et enseignants établissements scolaires). - Augmenter l'attractivité et l'efficacité des séances Clas (parcours co-construits, communication familles). - Développer les outils d'accompagnement et de suivi.	- Organiser une réunion institutionnelle avec len, mairie, partenaires (Caf, État, Métropole) pour remettre un cadre sur les attentes du dispositif. - Asseoir le rôle du référent Clas auprès des équipes éducatives lors de la 1ère présentation du dispositif à la rentrée scolaire. - Faciliter les échanges avec le corps enseignant (création d'un livret de suivi, d'un drive, ...). - Adapter horaires et lieux (après la classe, au sein de l'établissement scolaire, accueils périscolaires) selon les contraintes familiales. - Proposer plusieurs séances « portes ouvertes » ou « atelier découverte » avec retour pédagogique visible (mini-bilan remis aux familles et enseignants). - Communication ciblée : flyers école, Sms/mail via établissements, affichage, présentation vidéo des projets déjà réalisés.
	Echéances de réalisation
	Dès septembre 2026 : réunion institutionnelle Année scolaire 2026-2027 : relancer les dispositifs et créer les outils.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Communes Chargés de coopération thématique parentalité Référent Parcours Clas-Pre-Parentalité Coordinatrice de la Maison de la parentalité Intervenants Clas	- Revalorisation du dispositif auprès des familles et du corps enseignant. - Favoriser la prise en charge des enfants dans les dispositifs, avec davantage d'orientations. - Communication de qualité enseignants / intervenants / parents. - Valorisation des différentes compétences de l'enfant ou du jeune - Renforcement de l'implication des familles dans la scolarité de leur enfant. - Pérennisation des partenariats avec les établissements scolaires. - Taux de satisfaction global des partenaires.

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action Sociale Caf Département Éducation nationale Métropole État Réseau parentalité Ape	Quantitatifs : - Nombre de rencontres organisées avec les établissements scolaires - Nombre de contacts entre les référents Clas et les équipes pédagogiques - Nombre d'orientations faites - Délai moyen de transmission des informations concernant les jeunes - Taux de participation des référents aux équipes éducatives ou réunions de suivi - Taux d'assiduité des enfants Qualitatifs : - Qualité des échanges entre les partenaires (questionnaires ou entretiens) - Niveau de satisfaction des équipes éducatives - Perception de la fluidité de la communication entre les acteurs de terrain - Sentiment de reconnaissance du rôle du référent Clas par les établissements - Satisfaction des enfants et des familles - Motivation observée des enfants pendant les séances - Perception de l'adéquation des activités aux besoins des enfants

Axe 4

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Action 4

Conduire un diagnostic territorial afin d'adapter et d'optimiser l'offre de Laep aux besoins des familles

Diagnostic initial	Public cible
Nécessité d'évaluer la couverture territoriale et l'adéquation de l'offre existante des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (Laep) face aux évolutions socio-démographiques et aux attentes réelles des familles du territoire.	Les jeunes enfants et leurs familles du territoire Les professionnels et futurs usagers des Laep
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Réaliser un état des lieux de l'offre existante de Laep sur le territoire = Recenser les structures, leurs modalités de fonctionnement, leurs horaires et leur fréquentation. - Identifier les besoins des familles et les éventuelles zones insuffisamment couvertes ou dont l'existant ne correspond plus à un besoin = Analyser les données socio-démographiques, recueillir les attentes des familles et des professionnels via une enquête. - Évaluer l'adéquation entre l'offre existante et les besoins repérés = Identifier les points forts, les freins à la fréquentation et les éventuels doublons ou manques. - Faire évoluer l'offre en fonction du diagnostic établi = Élaborer un plan d'actions visant à optimiser l'organisation, la complémentarité, l'accessibilité des Laep en réponse aux besoins.	Etat des lieux : collecte des données de fréquentation, analyse des créneaux d'ouverture, des modalités de fonctionnement et cartographie des Laep. Enquête & Besoins : élaboration et diffusion de questionnaires auprès des familles, organisation d'entretiens/tables rondes avec les professionnels, croisement des données socio-démographiques (Caf, Insee). Adéquation : analyse des freins (horaires, mobilités, communication) et repérage des doublons ou manques sur le territoire. Plan d'action : rédaction des préconisations d'évolution (ajustement d'horaires, de jours d'ouverture création/déplacement de structures, actions de communication ciblées).
	Echéances de réalisation
	Réalisation du diagnostic et état des lieux : 2026/2027 Enquête et analyse des besoins : 2026/2027 Plan d'action et préconisations : à compter de septembre 2027 et puis tout au long de la période afin de maintenir l'adéquation de l'offre
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service petite enfance du SIVoM Service communication Services de la Caf Service Parentalité	Diagnostic et cartographie : vision claire et partagée de l'offre globale et de la fréquentation des Laep sur le territoire. Adéquation de l'offre : ajustement des horaires, jours d'ouverture et localisations aux besoins réels des familles. Accessibilité : amélioration du maillage territorial et réduction des inégalités d'accès. Feuille de route : validation d'un plan d'actions partagé avec les partenaires institutionnels, les communes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caisse d'Allocations Familiales (Caf) Conseil Départemental (Pmi / Services sociaux) Les communes du territoire Les gestionnaires, professionnels des Laep et Relais Petite Enfance (Rpe) Le service parentalité	- Réalisation de l'état des lieux - Nombre de Laep étudiés - Nombre de familles consultées - Plan d'action élaboré - Nombre d'actions engagées à l'issue du diagnostic (ouverture de nouveaux Laep, évolution de l'offre, horaires, jours...)

La Trinité**Axe 4****Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence****Action 1****Structurer l'offre parentalité et soutenir les compétences parentales**

Diagnostic initial	Public cible
Le territoire met en évidence un besoin croissant de soutien à la parentalité. Les familles peuvent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur rôle éducatif, notamment face aux enjeux liés au développement de l'enfant, à la gestion des émotions, à l'usage des écrans ou encore à l'établissement d'un cadre éducatif. Certains parents expriment également un sentiment d'isolement et un besoin d'échanger avec d'autres familles ou avec des professionnels. Par ailleurs, les temps partagés entre parents et enfants apparaissent comme des leviers importants pour renforcer les liens familiaux et soutenir la relation parent-enfant. Les actions parents-enfants permettent de créer des espaces de rencontre et de partage, favorisant les interactions positives au sein de la famille tout en valorisant la place et le rôle des parents. Dans ce contexte, la structuration et le développement de l'offre parentalité sur la commune constituent un enjeu important afin de proposer des actions lisibles, accessibles et adaptées aux besoins des familles du territoire. L'action vise ainsi à répondre à deux objectifs complémentaires : - Développer des actions parents-enfants favorisant les temps de partage et le renforcement du lien familial - Soutenir la fonction parentale à travers des espaces d'échanges, des actions collectives et des temps d'accompagnement permettant aux parents de renforcer leurs compétences éducatives et de trouver des ressources face aux difficultés rencontrées Cette démarche s'inscrit dans une volonté de consolider l'offre parentalité sur la commune et de favoriser le bien-être des familles.	Enfants de 0 à 17 ans Parents Futurs parents Grands-Parents et proches

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Structurer et rendre plus lisible l'offre d'actions parentalité sur la commune - Favoriser le développement des compétences parentales à travers des actions collectives accessibles à toutes les familles - Proposer des espaces d'échange permettant aux parents de partager leurs expériences et de rompre l'isolement - Accompagner les parents dans les différentes étapes de la vie de l'enfant (petite enfance, entrée à l'école, préadolescence...) - Sensibiliser les parents aux besoins fondamentaux de l'enfant (rythmes, émotions, limites, écrans...).	- Organisation d'ateliers parents-enfants favorisant les temps de partage en famille - Mise en place de cafés parents et d'espaces d'échanges entre parents - Organisation d'ateliers thématiques autour des questions éducatives (émotions, écrans, sommeil, limites éducatives...) - Intervention ponctuelle de professionnels ou partenaires spécialisés selon les thématiques abordées - Communication renforcée auprès des familles afin d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des actions proposées.
	Echéances de réalisation
	Mise en œuvre progressive des actions sur l'année avec un bilan annuel dans le cadre du suivi de la Convention Territoriale Globale.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Parentalité Inclusion Service de la Dejsva Service Culture Service Communication Ccas Chargé de coopération Parentalité et Inclusion	- Développement et structuration de l'offre parentalité sur la commune - Participation accrue des familles aux actions proposées - Renforcement des compétences parentales - Amélioration du lien parents-enfants - Réduction du sentiment d'isolement de certains parents
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Éducation nationale Associations et prestataires locaux Association et prestataires externes à la commune Pmi Professionnels du champ socio-éducatif Professionnels du champ médical	- Nombre d'actions parentalité mises en place - Nombre de familles participantes - Nombre d'actions parents-enfants organisées - Diversité des thématiques abordées - Taux de satisfaction des familles - Nombre de partenaires mobilisés

La Trinité**Axe 4****Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence****Action 2****Création d'un réseau parentalité afin d'améliorer la lisibilité ainsi que la communication de l'offre parentalité sur le territoire**

Diagnostic initial	Public cible
Sur le territoire, plusieurs acteurs interviennent dans le champ de la parentalité (structures municipales, établissements scolaires, partenaires institutionnels, associations). Toutefois, ces actions restent parfois dispersées, peu coordonnées et insuffisamment identifiées par les familles. Le manque de lisibilité et de communication autour de l'offre parentalité peut constituer un frein pour les parents qui ne savent pas toujours vers qui se tourner ou quelles actions existent sur la commune, qu'il s'agisse de temps parents-enfants ou d'actions de soutien à la fonction parentale. Par ailleurs, les professionnels expriment le besoin de mieux se connaître, de partager leurs pratiques et de disposer d'outils facilitant l'orientation des familles en fonction de leurs besoins. En interne, les services municipaux (petite enfance, enfance, jeunesse, sport, culture, vie associative...) proposent également des actions à destination des familles, mais celles-ci peuvent manquer de transversalité. Le développement d'une dynamique de travail commune, basée sur un diagnostic partagé des besoins des familles, permettrait de renforcer la cohérence et la complémentarité de l'offre parentalité. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer la coordination entre les acteurs du territoire et les services communaux, de structurer une dynamique partenariale et transversale, et d'améliorer la communication autour de l'offre parentalité, afin de la rendre plus lisible, cohérente et accessible aux familles. La création d'un répertoire des partenaires et des acteurs intervenant auprès des familles permettra de faciliter l'orientation des parents vers les ressources adaptées, qu'il s'agisse d'actions parents-enfants ou de soutien à la fonction parentale.	Parents Futurs parents Professionnels et acteurs intervenant dans le champ de la parentalité Services municipaux en lien avec les familles

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et les services communaux. - Développer la transversalité entre les services municipaux intervenant auprès des familles. - Structurer une dynamique partenariale autour de la parentalité. - Favoriser l'élaboration de projets communs à partir d'un diagnostic partagé des besoins des familles. - Améliorer la lisibilité de l'offre parentalité (actions parents-enfants et soutien à la fonction parentale). - Développer la communication auprès des familles et des partenaires. - Faciliter l'orientation des familles vers les dispositifs et actions adaptés à leurs besoins. - Élaborer un répertoire des partenaires et des acteurs du territoire intervenant dans le champ de la parentalité.	- Organisation de temps de rencontres et d'échanges entre les acteurs du territoire et les services communaux. - Mise en place de temps de travail transversaux entre services (petite enfance, enfance, jeunesse, sport, culture, vie associative...). - Élaboration d'un diagnostic partagé des besoins des familles. - Développement de projets communs autour de la parentalité (actions parents-enfants, temps d'échanges, événements...). - Recensement des structures, dispositifs et professionnels intervenant auprès des familles. - Élaboration d'un répertoire des partenaires et acteurs locaux, facilitant l'orientation des familles. - Développement d'outils de communication (supports, diffusion via structures municipales et partenaires...). - Valorisation et diffusion de l'offre parentalité auprès des familles et des partenaires. - Mise à jour régulière des outils.
	Echéances de réalisation <u>Entre 2026 et 2027 :</u> - Recensement des acteurs, structures et dispositifs intervenant dans le champ de la parentalité sur la commune. - Élaboration d'un répertoire des partenaires et acteurs du territoire. - Mise en place des premiers temps de rencontres partenariales et transversales entre services municipaux. - Lancement d'une dynamique de travail autour d'un diagnostic partagé des besoins des familles. - Début du travail sur les outils de communication et la valorisation de l'offre parentalité. <u>Entre 2028-2030 :</u> - Animation régulière du réseau d'acteurs (réunions, temps d'échanges, groupes de travail). - Développement de projets transversaux entre services et avec les partenaires du

	territoire. - Mise à jour et diffusion régulière du répertoire des partenaires. - Renforcement de la communication auprès des familles et des professionnels. - Ajustement des actions en fonction des besoins identifiés dans le cadre du diagnostic partagé. Suivi et évaluation : - Bilan annuel présenté dans le cadre du suivi de la Convention Territoriale Globale. - Évaluation continue des actions menées et adaptation en fonction des retours des familles et des partenaires.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Parentalité Inclusion Service de la Dejsva Service Culture Service Communication Ccas Chargé de coopération Parentalité et Inclusion	- Renforcement de la coordination entre les acteurs et les services communaux. - Développement de la transversalité et de projets communs. - Mise en place d'un diagnostic partagé des besoins des familles. - Amélioration de la lisibilité et de la communication de l'offre parentalité. - Orientation facilitée des familles vers les actions et dispositifs adaptés. - Participation accrue des familles aux actions parentalité.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Services communaux Éducation nationale Associations et prestataires locaux Association et prestataires externes à la commune Pmi Professionnels du champ socio-éducatif. Professionnels du champ médical	- Nombre de temps de travail transversaux organisés - Nombre de services impliqués - Nombre de projets communs développés - Nombre de partenaires recensés dans le répertoire - Nombre d'outils de communication diffusés - Évolution de la participation des familles aux actions parentalité

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence**Action 1****Créer un réseau intercommunal des ludothèques**

Diagnostic initial	Public cible
<u>Existence sur le territoire de :</u> - 2 ludothèques en gestion intercommunale (St André de la roche et Tourrette Levens) - 5 ludothèques en gestion communale (La Trinité, Drap, Levens, St Blaise et St Martin du var) <u>Observations :</u> - Absence de communication entre les structures (méconnaissance du fonctionnement de chacune, publics et objectifs éducatifs différents) - peu de professionnalisation des accueillantes au métier de ludothécaire - Pas de mutualisation des moyens, des ressources, des savoir-faire et du matériel	Les familles du territoire selon les particularités des structures : Enfants, jeunes, adultes, seniors
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mutualiser les pratiques professionnelles autant que possible (partage d'informations, de méthodes/logiciels, de jeux...) - Créer une charte des ludothèques du SIVoM - Sensibiliser les décideurs locaux à la nécessité de professionnaliser le métier d'accueillante en ludothèque - Former au métier de ludothécaire - Proposer aux familles et aux enfants, un lieu de jeux, de culture et de partage sur tous les jours de la semaine - Développer un maillage territorial et programmatique afin d'éviter les temps d'accueil en doublon - Améliorer la signalétique des structures. - Etendre la tranche d'âge des publics accueillis à Levens - Proposer une ludothèque multisite à St André de la roche afin d'accueillir tous les publics (petite enfance, enfance/jeunesse, adultes et seniors) - Pour La Trinité, rendre plus lisible l'offre ludothèque et étendre son fonctionnement à des soirées spécifiques d'animation en lien avec l'association Ludo-loco	- Identifier le personnel en charge des structures et le détacher afin de pouvoir assister aux temps de réflexion. - Composer une formation « accueillant en ludothèque » adaptée à la spécificité du territoire - Parfaire/optimiser les espaces pour un accueil qualitatif (acquisition matériel/équipement)
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action - Relais petite enfance - Réseau parentalité - Les communes - Services de communication - Les Cdc - Les accueillants ludothèque - Service social (Levens et St André) - La médiathèque (Levens et St André) - Chargés de coopération territoriaux et thématiques	Résultats attendus - Meilleure lisibilité des jours et heures d'ouverture des ludothèques pour le public et les collectivités - Mise en commun des connaissances, soutien, conseils et appui entre accueillantes si nécessaire - Maillage territoire optimisé

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Caf des Alpes maritimes - Association des Ludothèques de France - Inter'Val Formation - Cnfpt - La médiathèque départementale - Les associations locales	- Augmentation de la fréquentation dans les ludothèques. - Nombre de séances réalisées - Espaces identifiés comme lieu ressource et familial

Axe 5

**Favoriser l'accès et le maintien dans le logement
notamment des allocataires les plus fragiles**

Axe 5

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

Action 1

Favoriser la cohabitation intergénérationnelle solidaire comme solution de logement alternatif

Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic met en évidence une offre sociale saturée, des loyers privés élevés (600 à 720 € pour un studio) et une tension locative croissante sur le territoire du SIVoM, particulièrement pour les petits logements (T1/T2). Cette situation touche fortement les jeunes actifs et étudiants qui peinent à se loger à proximité des zones d'emploi (proximité de Nice et des bassins saisonniers). Parallèlement, le parc immobilier ancien (dominant dans les vallées) est souvent occupé par des seniors vivant seuls dans des logements devenus trop grands avec des risques accrus d'insalubrité, de précarité énergétique, de squat et d'isolement social. Aucune solution alternative de logement de type intergénérationnel dédié n'est implantée sur les 14 communes du SIVoM au 1^{er} trimestre 2026 Cette action répond directement à l'axe Cog « Développement de solutions de logements alternatifs, notamment à l'attention des jeunes (cohabitation intergénérationnelle, colocation solidaire, Fjt) » et contribue à la prévention des impayés en proposant une offre abordable et sécurisée.	Côté logeurs : Seniors (60 ans et +) disposant d'une chambre libre et décente dans les 14 communes du SIVoM. Côtés logés : Jeunes de moins de 30 ans, étudiants et travailleurs saisonniers ou précaires du territoire.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Créer une offre de logement alternatif abordable sans construction nouvelle. - Réduire le reste-à-charge locatif des jeunes - Lutter contre l'isolement social des seniors et favoriser le maintien à domicile par une présence bienveillante et des échanges quotidiens. - Contribuer à la mixité générationnelle et à la prévention des situations d'impayés ou de suspensions d'aides au logement.	- Partenariat opérationnel avec une structure experte en cohabitation intergénérationnelle solidaire (mise en relation, sélection des profils, rédaction des conventions). Cette structure apportera son expertise méthodologique, ses outils de matching (accompagnement professionnel et structuré qui vise à maximiser les chances de réussite et de durée de la cohabitation) afin de sécuriser l'action et d'éviter que le SIVoM porte seul la responsabilité du suivi quotidien. - Conventionnement pluriannuel avec l'association partenaire - Recrutement d'un référent social pour la coordination de l'action

	- Mise en place d'espaces d'accueil confidentiels pour favoriser le travail de l'association partenaire - Communication territoriale commune (« Un toit partagé – Cohabitation intergénérationnelle sur le SIVoM »). Création de supports de communication pérennes
	Echéances de réalisation
	2026 – 2027 : Etude de faisabilité 2027 – 2028 : Lancement de l'action sur des communes pilotes (A définir avec les Dgs des communes du SIVoM) Le SIVoM est le pilote territorial (communication, recensement, lien avec les communes). Le partenaire expert prend en charge le cœur technique c'est-à-dire le matching, entretiens, conventions, suivi et médiation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Pilotage Pôle social et formation du SIVoM : coordination administrative et institutionnelle de l'action et suivi stratégique : 0.25 Etp - Référent social à recruter : 1 Etp pour assurer la coordination technique et opérationnelle de l'action c'est-à-dire : ➢ L'animation du lien social avec le Sad ➢ La communication et la promotion de l'action ➢ Le repérage initial des seniors, ➢ L'interface avec la structure experte - Un réseau de 4 animateurs territoriaux mobilisés à hauteur de 0,25 Etp chacun pour garantir une couverture territoriale de proximité (communication, promotion et déploiement de l'action) - Ccas des communes - 0.1Etp Service de maintien à domicile mutualisé pour la promotion de l'action auprès des bénéficiaires et de leur entourage - Relais d'information communal et intercommunal de promotion de l'action (maillage du territoire)	- Augmentation de l'offre de logement avec la création d'une offre de logement alternative sans construction nouvelle. - Réduction du reste à charge pour les jeunes logés. - Meilleure mixité générationnelle et solidarité territoriale - Amélioration du lien social et diminution de l'isolement des seniors.

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf des Alpes-Maritimes (financement via la Ctg) avec subvention de financement du conventionnement pluriannuel avec l'opérateur technique pour l'ingénierie du matching et de la médiation. Aide à l'investissement et financement des aménagements avec matériels numériques de "points d'accueil de confidentialité" dans les structures de proximité sociales (SIVoM et Communes) Financement des postes de : - Coordination administrative et institutionnelle de l'action : 0.25 Etp - Référent social à hauteur de 1 Etp - 4 animateurs territoriaux mobilisés à hauteur de 0,25 Etp (x4) Autres financements possibles à définir avec les acteurs experts de la Caf Conseil Départemental (Plan Seniors et valorisation du temps du Sad) Mission Locale Nice Côte d'Azur (accompagnement des jeunes). Réseaux spécialisés dans la cohabitation intergénérationnelle : Agis 06 / Toit en Tandem (implanté à Nice, cœur de métier cohabitation intergénérationnelle dans les Alpes-Maritimes, déjà très actif sur le territoire avec des binômes en cours). Communes et Ccas	- Nombre de chambres recensées et éligibles. - Nombre de binômes "Senior/Jeune" constitués - Durée moyenne des cohabitations - Économie mensuelle moyenne réalisée sur le logement par les jeunes du dispositif

Axe 5

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

Action 2

Renforcer l'utilisation de la plateforme Signal Logement

Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic de la Ctg met en évidence : - Une persistance de situations d'insalubrité et de non-décence dans le parc privé ancien (humidité, installations électriques dégradées, inconfort thermique), - Une difficulté des usagers à identifier le bon interlocuteur (mairie, Ccas, Caf, services de l'État), - Un non-recours aux dispositifs existants, renforcé par des freins numériques. Depuis le 1er janvier 2026, la plateforme nationale « Signal Logement » permet de signaler simplement une situation de logement dégradé et d'orienter automatiquement vers les services compétents. Cependant, sans accompagnement de proximité, les publics les plus fragiles restent éloignés de cet outil. Cette action vise à créer un accompagnement de proximité pour maximiser l'usage de Signal Logement et accélérer la résolution des situations de mal-logement.	Locataires confrontés à un logement indigne ou dégradé Ménages en risque de précarité énergétique ou d'insalubrité Publics fragiles : personnes âgées isolées, familles précaires, personnes en situation de non-recours
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Faciliter le signalement précoce des logements indignes ou dégradés via la plateforme Signal Logement - Réduire le non-recours aux dispositifs existants - Améliorer le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne - Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux aux droits en matière de logement décent.	- Désignation et recrutement (0.5 Etp) d'un référent « Signal Logement » au sein du SIVoM et identification de relais dans chaque commune (agents d'accueil mairie et Ccas) - Parcours usager proposé : Repérage de la situation (accueil mairie, Ccas, SIVoM) ➤ Orientation vers le référent ➤ Accompagnement au signalement (création du dossier sur la plateforme) ➤ Aide à la constitution du dossier (photos, description des désordres) ➤ Suivi social de la situation et réorientation si nécessaire - Mise en place d'une communication spécifique dans toutes les mairies et CCAS, chaque service d'accueil, tous les services satellites sociaux vers un accès prioritaire à l'accompagnement à la déclaration sur Signal Logement

	- Utilisation de la plateforme pour informer aussi les propriétaires de leurs obligations et des aides disponibles s'ils acceptent de rénover
	Echéances de réalisation
	2027 : Mise en place d'un référent et des supports de communication 2028 à 2030 : Déploiement de l'accompagnement de proximité - permanences sur rendez-vous - suivi et ajustement de l'action
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle social et formation du SIVoM : coordination et pilotage de l'action Ccas des communes - Accueil des mairies de toutes les communes du SIVoM- Pôles annexes du service social du SIVoM : repérage des situations, premier accueil, orientation des usagers	- Que chaque usager puisse signaler la non-décence du logement qu'il occupe et suivre l'avancement de son dossier en ligne. - Amélioration du recours aux dispositifs existants - Augmentation du nombre de logements mis en conformité grâce à la déclaration et la pression administrative générée par la plateforme. - Contribution à la résorption des situations d'habitat indigne
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Plateforme Nationale : Signal Logement. Caf des Alpes-Maritimes (Pôle Logement et financements) Subvention d'investissement pour achat - D'un véhicule permettant les déplacements ou la prise en charge des frais de déplacement - De matériels numériques (tablette, appareil photo, scanner...) et techniques portables pour documenter les dossiers Financement des créations graphiques, dépliants, d'affiches et leur impression Financement du recrutement du référent à 0.5 Etp Pôle Social du SIVoM, Adil 06 mobilisée en second niveau pour l'expertise juridique des dossiers complexes (conseil juridique)	- Nombre de signalements effectués via Signal Logement sur le territoire du SIVoM tracé par le référent - Nombre de situations ayant fait l'objet d'un suivi social - Nombre de logements remis en conformité ou ayant fait l'objet de travaux suite au signalement

La Trinité**Axe 5****Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles****Action 1****Mise en place d'un parcours logement centralisé**

Diagnostic initial	Public cible
Le logement constitue un enjeu important à La Trinité, dans un contexte d'évolution des besoins des habitants. La commune compte 4 741 logements, dont 91 % de résidences principales, confirmant sa vocation résidentielle. Toutefois, l'Abs met en évidence un décalage croissant entre l'offre de logements et les besoins des ménages. La diminution de la taille des ménages et le vieillissement de la population entraînent une augmentation des situations de sous-occupation du parc, notamment chez les seniors. À l'inverse, certaines familles rencontrent des difficultés à accéder à des logements adaptés à leur composition familiale. Cette inadéquation se traduit par la présence simultanée de situations de sous-peuplement et de surpeuplement des logements. Les familles monoparentales, qui représentent près de 30 % des familles avec enfants, apparaissent particulièrement exposées aux difficultés de logement. Les enfants sont également davantage concernés par les situations de surpeuplement que dans le reste du pays. En sus, le parc locatif public mais également privé doit faire face aux enjeux du vieillissement du bâti et des accompagnements à l'évolution des réglementations en vigueur concernant les sujets d'insalubrité ou d'indignité, venant impacter les propriétaires et/ou les locataires. Les principaux enjeux pour le territoire sont donc de favoriser des parcours résidentiels adaptés aux familles et aux seniors, de prévenir les situations de mal-logement, de mobiliser les différents partenaires en jeu sur ces sujets, et de coordonner les parcours des usagers.	Habitants de la commune Propriétaires bailleurs Propriétaires occupants Locataires Personnes en situation de mal logement

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Faciliter l'accès au logement et l'information des demandeurs. - Prévenir les ruptures de parcours résidentiel et les expulsions. - Accompagner les ménages dans l'accès aux dispositifs de droit commun. - Lutter contre les situations de mal-logement et d'habitat indigne. - Renforcer la coordination des partenaires du logement et de l'hébergement	- Guichet enregistreur logement social niveau 2. - Accompagnement des demandeurs de logement social. - Préparation et suivi des Caleol. - Accompagnement Dalo et Daho. - Mobilisation du Fsl. - Prévention des expulsions locatives. - Participation à la Ccapex. - Coordination avec le Siao. - Traitement des signalements d'habitat indigne (Signal Logement). - Coordination avec l'Ars, la Ddtm et les bailleurs sociaux. - Information et orientation des habitants vers les dispositifs adaptés. - Sollicitation de l'Anah
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Ccas - France Services - Ars - Ddtm - Préfecture - Siao - Mnca	- Amélioration de la connaissance des droits par les locataires et les propriétaires occupants ou bailleurs - Lecture du nombre d'usagers accompagnés - Réduction des abandons des démarches engagées - Augmentation du nombre de situations de lutte contre l'habitat indigne finalisée vers un logement adapté et digne.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Caf - Associations logement (Soliha) - Mnca - Etat - Ars - Galice - Bailleurs sociaux - ...	- Nombre de demandes de logement accompagnées. - Nombre de dossiers Dalo/Daho accompagnés. - Nombre de ménages accompagnés dans le cadre du Fsl. - Nombre de situations d'expulsion traitées. - Nombre de signalements d'habitat indigne suivis. - Nombre de ménages orientés vers le Siao. - Nombre de commissions Caleol préparées.

Axe 6

**Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques
d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien
avec les partenaires**

Axe 6

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Action 1

Renforcer l'inclusion par la pratique d'une activité physique régulière

Diagnostic initial	Public cible
L'inclusion se fait par les loisirs et par le sport <u>Cependant :</u> - 70 % des enfants suivis par le projet accueil spécifique ne pratiquent pas d'activité physique par refus des structures ou association ou par craintes - Manque de connaissance des familles des ressources existante sur le territoire (milieu associatif, communal, SIVoM Val de Banquière) pour y accéder - Manque de formation des animateurs et des éducateurs sportifs qui accueillent déjà les enfants et les jeunes sur des activités physiques <u>Opportunité :</u> Existence de la Maison sport santé transversale SIVoM Val de Banquière (véritable atout et partenaire pour le territoire et l'action)	Enfant et jeunes 0-18 ans Familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
1. Réaliser un fichier de l'offre locale partenariale à destination des familles 2. Former les partenaires et les agents à l'accueil des enfants en situation de handicap pour favoriser leur accueil sur les pratiques d'activités physiques 3. Compléter l'offre existante en proposant des activités physiques adaptées collectives SIVoM Val de Banquière (Aap) pour capter le public et ensuite pouvoir mieux les orienter	- Recensement de l'offre des activités physiques/sportives proposées ainsi que le niveau d'accueil (la capacité d'adaptation et d'accessibilité) sur chaque commune du territoire) - Mise en place de formations/sensibilisations - Travail avec les fédérations pour favoriser les sections loisirs adaptées et l'accueil pour tous - Recherche de financements pour des accompagnements individuels au sein d'un collectif sportif : recrutement éducateur spécialisés Aap et pour les enfants ayant le plus besoin de compensations - Achat de matériel spécifique pour du prêt aux Acm (kits) - Ouverture d'une session d'initiation d'activité adaptée (Aap) pour ensuite les orienter vers les associations locales) - Organisation d'un évènement sportif avec des activités « classiques » et des activités adaptées à destination de toutes les familles pour faire tomber les barrières, montrer le

	possible et susciter l'inclusion
	Echéances de réalisation
	Répertoire : 2026-2028 Formation et sensibilisation à partir de 2027 AAP à partir de fin 2017 Evènement final sur la dernière année de la Ctg
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les fédérations Maison Sport santé Services communaux (ex : sport) Services SIVoM Val de Banquière (Crèches, Mdj, Acm...) Parents sur les agréments Education Nationale Référent parentalité par commune	Plus d'inclusion et égalité des droits et des chances : - Reconnaissance de la Maison Sport santé SIVoM Vdb comme un lieu ressources d'inclusion sportives sur le territoire pour les enfants, toutes les familles et les partenaires - Création d'un répertoire (catalogue) - Augmentation de la pratique de l'activité physique quotidienne au sein des accueils de loisirs pour tous (quel que soit sa particularité) - Augmentation de l'offre de l'activité dans les clubs à destination des enfants ayant des besoins spécifiques - Augmentation de la pratique d'activités physiques collectives pour les enfants en situation de handicap
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les communes Club/ Fédérations Association Comité Départemental Olympique et Sportif Maison de l'Autonomie Asso Handi Sport Education Nationale Trinité sport adapté (spécifiquement natation et boxe)	- Nombre de familles accueillies individuellement - Nombre de séance d'activité physique adaptées mise en place (Aap) - Nombre de formation/sensibilisation organisées - Nombre de participations aux formations - Nombre de partenaires supplémentaires (de terrain et financier) - Nombre de participant à l'évènement final - Nombre d'enfants en situation de handicap qui ont eu accès à la pratique d'activité physique régulière

Axes 4 et 6

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Action 2

Renforcer les missions du CAS afin de développer l'accompagnement de l'accueil du jeune et de sa famille (à partir de 11 ans)

Diagnostic initial	Public cible
A partir de 11 ans, l'enfant rentre dans l'adolescence : il rentre au collège, cherche l'autonomie, s'affirme et se centre sur lui ... Tout ceci bouleverse le regard qu'il porte sur lui et les relations avec sa famille se compliquent. Le jeune (avec ou sans besoins particuliers) a donc besoin de socialisation (accès aux loisirs collectifs) et la famille se questionne beaucoup. Cependant : - Travail Jeunesse /Parentalité/ handicap existant mais principalement à la demande de la famille - Dénî des parents sur les possibilités de leurs jeunes et craintes de stigmatisations - Rejet de l'adolescent, qui ne veut pas avoir un accompagnant lui permettant d'être accueilli en structure de loisirs adolescente - 30 enfants en situation de handicap potentiels pour les Mdj en sept 2026 - Des ateliers sont proposés à la demande des familles ou besoins identifiés mais les parents ou familles ne viennent pas - Les parents pensent que leurs enfants sont suffisamment grands pour rester seuls chez eux	Jeunes à partir de 11 ans (inscrits au collège) Familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
1. Développer une nouvelle organisation pour une collaboration claire et cohérente entre la charte des accueils spécifiques et les maisons de Jeunes 2. Développer les actions partenariales avec le réseau parentalité afin de favoriser l'accueil du jeune et de sa famille.	Augmenter les heures de travail du Coordonnateur accueil spécifique (0.25 Etp) Travail collaboratif entre le Coordonnateur accueil spécifique et la compétence Parentalité Mise en place d'une procédure adaptée à l'accueil de cette tranche d'âge et des structures d'accueil Mdj Augmentation du nombre de partenaire en fonction des besoins identifiés. Changement de communication famille (moins de flyers, plus de verbalisation et rencontres) Animations conviviales familles (jeux, soirées intercommunales) pour créer du lien, de la mixité sociale et de l'inclusion et adaptation de la temporalité

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
 Reçu le 07/10/2026

	des actions (vendredi soir, samedi matin, vacances scolaires).
	Echéances de réalisation
	Sur la période de la Ctg
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Accueil Spécifique Service Jeunesse Réseau parentalité Service Enfance	Répondre aux besoins des jeunes et des familles en respectant la qualité d'accueil des M Connaissance par les familles des différentes possibilités qui leurs sont proposées (orientations vers des partenaires comprises)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les communes L'éducation Nationale Les différents partenaires du répertoire partenarial créé Milieu associatif des communes Caf	- Nombre de parents qui sont venus solliciter des informations - Nombre d'orientation (association, séjours adaptés...) - Nombre d'inscription aux maisons des jeunes d'enfants en situation de handicap - Nombre de familles présentes aux ateliers familles ou parents

La Trinité**Axe 6****Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires****Action 1****Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les activités péri/extrascolaires, sportives, culturelles et de loisirs**

Diagnostic initial	Public cible
L'accès aux activités périscolaires, extrascolaires, sportives, culturelles et artistiques constitue un facteur essentiel d'épanouissement et de socialisation pour les enfants. Cependant, pour les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques, cet accès peut être plus difficile. Les familles peuvent rencontrer plusieurs obstacles : manque d'information, inquiétudes liées à l'accueil de leur enfant, ou difficulté à identifier les structures adaptées. Les professionnels expriment également des besoins en accompagnement et en formation. Par ailleurs, l'accessibilité des équipements et l'adaptation des espaces constituent des leviers essentiels pour favoriser un accueil inclusif. Dans cette dynamique, la commune a engagé des premières actions structurantes, notamment avec la création en 2025 d'une salle Snoezelen au sein du groupe scolaire Victor Asso, permettant d'offrir un espace adapté aux enfants à besoins spécifiques accueillis dans le cadre de l'Ulis, des mercredis éducatifs et des vacances scolaires. De même, le groupe scolaire Louis Lepeltier, récemment rénové sur le plan énergétique, présente un fort potentiel de développement pour l'accueil inclusif, notamment dans la perspective d'un accueil de loisirs sur les périodes de vacances. Ces éléments confirment la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche globale d'inclusion, combinant accompagnement humain, montée en compétence des professionnels et adaptation des équipements.	Parents et Familles de la commune concernées par le handicap Enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques Professionnels et acteurs de la Dejsva et autres services communaux Structures municipales et partenaires accueillant des enfants

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux activités éducatives et de loisirs - Accompagner les familles dans leurs démarches et dans le parcours de leur enfant - Adapter les modalités d'accueil en fonction des besoins des enfants - Développer les compétences des professionnels - Sensibiliser les publics et les équipes au handicap - Améliorer l'accessibilité et l'adaptation des équipements communaux - Déployer des outils et espaces favorisant le bien-être et la régulation des enfants à besoins spécifiques - Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire	Réalisation de diagnostics individualisés des besoins des enfants. Mise en place d'un accompagnement spécifique (animateurs référents, adaptation des activités). Accompagnement des familles dans les démarches et l'accès aux activités. Organisation de temps d'échanges avec les familles. Formation et accompagnement des professionnels et animateurs. Sensibilisation des équipes et des publics. Développement de partenariats avec les structures spécialisées. Développement et adaptation des espaces inclusifs Poursuite de l'aménagement de la salle Snoezelen (groupe scolaire Victor Asso) : Création d'un cloisonnement en 2026 afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de mieux répondre aux besoins spécifiques des enfants. Adaptation continue du lieu pour en faire un espace ressource favorisant l'apaisement, la stimulation sensorielle et l'accompagnement individualisé. Déploiement d'une malle Snoezelen itinérante : Mise à disposition d'un matériel sensoriel mobile permettant d'intervenir dans les différents groupes scolaires. Favoriser l'accès à des outils adaptés sur l'ensemble du territoire communal, y compris en dehors du site principal. Poursuite de la dynamique inclusive dans les écoles :
	Echéances de réalisation
	Décembre 2026 : - Identification et diagnostic des besoins des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaires - Etablir un plan de formation avec l'association Api-End, Hpi-Multi, le Cdsa et les compétences en interne, à destination des animateurs accompagnement à besoin spécifiques - Développement d'outils d'information pour les familles concernant l'accès aux activités - Renforcement des partenariats avec les acteurs spécialisés - Finalisation de la salle Snoezelen - Création de la malle Snoezelen - Création d'un glossaire d'orientation des professionnels et familles en fonction de leurs besoins

	Entre 2026-2030 : - Poursuite de l'accompagnement des enfants et des familles - Développement progressif de l'inclusion dans les différentes activités sportives, culturelles et de loisirs de la commune - Organisation régulière de temps de sensibilisation pour les différents publics et de formation pour les professionnels - Évaluation et adaptation des modalités d'accueil en fonction des besoins identifiés - Mise en place d'un événement à l'échelle communale autour de l'inclusion - Étude et réalisation de l'aménagement d'accessibilité (ascenseur). Groupe scolaire Louis Lepeltier
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Parentalité et Inclusion Service de la Dejsva Services Culture et Vie associative Chargé de coopération Parentalité et Inclusion Services municipaux accueillant du public	Meilleur accès aux activités pour les enfants en situation de handicap. Accompagnement renforcé des familles. Professionnels formés et sécurisés dans leurs pratiques. Développement d'espaces adaptés (Snoezelen, accessibilité bâtiments). Diffusion des outils inclusifs sur l'ensemble du territoire. Augmentation de la participation des enfants à besoins spécifiques. Amélioration du bien-être des enfants accueillis.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Éducation nationale Pmi Mdp Structures médico-sociales Associations spécialisées dans le handicap Clubs sportifs Structures culturelles Associations locales	- Nombre d'enfants en situation de handicap accompagnés sur les temps municipaux - Nombres de familles orientées en fonctions de leurs besoins - Nombre de familles accompagnées dans leurs démarches - Nombre d'animateurs et professionnels formés ou sensibilisés - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées - Nombre de structures sportives, culturelles ou de loisirs engagés dans la démarche inclusive - Satisfaction des familles et des professionnels - Avancement du projet d'accessibilité

Axe 7

**Sécuriser et accompagner les habitants allocataires
dans une relation de confiance centrée sur l'accès
aux droits et aux services**

Axe 7

Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

Action 1

Repérer, orienter, accompagner : une démarche d'Aller Vers fondée sur la proximité et les solidarités locales pour lutter contre le non-recours

Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic territorial met en évidence quatre constats majeurs qui justifient le déploiement d'une stratégie globale et proactive d'Aller Vers. 1/ Un décalage entre précarité réelle et non-recours aux droits - Les données du diagnostic partagé révèlent une différence importante entre les suspensions d'aides (476 situations identifiées) et les impayés réels (119 situations). La majorité des ruptures résulte ainsi de complexités dans le suivi administratif. - L'Aide au Logement Familial (Alf) est fortement représentée sur le territoire du SIVoM, atteignant 27,6 % contre 17,8 % au niveau départemental. Cet indicateur traduit une concentration importante de familles monoparentales (qui représentent jusqu'à 23 % des allocataires dans certaines communes) et de ménages précaires contraints d'occuper le parc de logements privés. 2/ Une fracture numérique et géographique : - La dématérialisation de l'ensemble des services publics engendre un non-recours par « illectronisme ». Cette barrière numérique pénalise en premier lieu les seniors mais touche également l'ensemble des ménages les plus éloignés des outils informatiques. - Bien que le maillage des services soit jugé satisfaisant pour les administrés disposant d'un véhicule, l'accès physique aux pôles sociaux s'avère complexe pour les habitants des communes rurales ou excentrées ainsi que dans le cadre de l'isolement des personnes handicapées	Les usagers fragiles : Familles monoparentales, seniors en zone rurale touchés par la fracture numérique, allocataires du parc privé (Alf), personnes en situation de handicap et personnes en situation de précarité "invisible". Les acteurs relais : Agents de terrain du SIVoM, agents d'accueil des mairies, commerçants volontaires, et professionnels de santé (Cpts, infirmiers, médecins). Les victimes de Vif Tous les administrés en situation de besoin tout droits confondus si nécessaire

3/ La peur de la stigmatisation et l'invisibilité des fragilités

- Les publics les plus touchés (seniors isolés, ménages en situation de précarité "invisible" ou en difficulté passagère) ne franchissent pas spontanément la porte des structures sociales traditionnelles. Les freins sont multiples : peur du jugement ou de la stigmatisation, méconnaissance de leurs droits ou incapacité à se déplacer.

4/ L'augmentation des Violences Intra-Familiales (Vif) comme facteur d'isolement aggravé

- L'augmentation du nombre de situations de Vif (102 victimes suivies et 146 appels recensés entre 2022 et 2025 sur les communes de Drap, St André de la Roche et St Martin du Var) constitue également une forme d'invisibilité et de vulnérabilité. Les victimes (notamment les femmes et les enfants) se retrouvent souvent coupées des réseaux d'alerte et ne sollicitent pas d'elles-mêmes les services sociaux ou spécialisés, par peur ou situation d'emprise.

C'est pourquoi, en cohérence avec la signature par le Président du SIVoM du Schéma Départemental de Prévention des Violences faites aux Femmes, le service social a structuré un Réseau SIVoM de prévention des Vif. Ce réseau utilise pleinement la stratégie de l'« Aller Vers »

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
○ Déployer une approche proactive « Aller Vers » : Intervenir en amont des crises en s'appuyant sur le maillage des services de proximité du SIVoM (petite enfance, jeunesse, social) et l'espace public (journées itinérantes) pour lutter contre le non-recours aux droits (Intégration de la prévention et l'accompagnement des Vif) ○ Créer et animer le réseau des « Relais de Confiance » : Mobiliser et équiper (macaron/signalétique) les acteurs du quotidien (pharmaciens, professionnels de santé, accueils de mairie) pour en faire des points d'entrée neutres et bienveillants pour les publics isolés ou en précarité invisible.	○ Création des outils : 1/ Élaboration d'un kit de communication unique « Accès aux droits » (papier court/visuel et numérique) avec une rubrique Vif 2/ Création d'une signalétique dédiée (Macaron) pour les partenaires (Relais de confiance). ○ Actions sur le terrain : Organisation de journées thématiques itinérantes (1 par an et par bassin) en partenariat avec les structures France Services, les Ccas, les Evs et autres partenaires locaux ○ Sécurisation opérationnelle du dispositif des relais de confiance : Ce sont des acteurs volontaires identifiés par les communes et le

○ Concevoir et diffuser des outils de repérage et d'accès aux droits : Co-construire et mettre à disposition des agents du SIVoM et des partenaires du réseau des outils opérationnels communs (création d'un Kit unique « Accès aux droits » avec volet Vif intégré, signalétique, charte d'engagement) pour harmoniser les pratiques de repérage et de signalement. ○ Sécuriser le parcours d'orientation et de prise en charge des situations Vif : Animer le réseau SIVoM de prévention des Vif pour assurer une mise en relation rapide, sécurisée et confidentielle des victimes avec les services spécialisés et les structures d'accompagnement.	SIVoM (professionnels de santé, agents d'accueil, associations de proximité). Leur intervention se limite à l'écoute, au repérage et à l'orientation des personnes vers les services compétents. Une sensibilisation préalable ainsi que la signature d'une charte d'engagement conditionnent leur intégration au réseau. ○ Animation du réseau SIVoM : Planification de comités techniques réguliers pour harmoniser les pratiques de prévention Vif
	Echéances de réalisation A compter de la signature de la nouvelle Ctg : Fin 2026 et 2027 : Création des outils 2027 : recensement des besoins de formation et phase pilote du réseau "Relais de Confiance" sur des communes cibles 2028 : Organisation des journées d'information itinérantes avec utilisation des outils de communication 2029 -2030 : Extension du réseau à toutes les communes
Services mobilisés et responsables de l'action - Pilotage Pôle social et formation du SIVoM : coordination de l'action et animation des Copil - Chargé de coopération thématique ou chef de projet à 0.25Etp : En charge de la coordination des 3 journées itinérantes annuelles, du suivi avec les chargés de coopération territoriaux et les référents de terrain (compétences du SIVoM) et de la gestion de l'interface entre le SIVoM, les communes et les partenaires institutionnels. Arbitre les priorités - Animateurs de réseau territorial (4 animateurs pour 4 bassins à 0.25Etp x 4) : En charge de l'animation du réseau, de la mise en cohérence des actions sur les différents bassins identifiés et du suivi des indicateurs. Maillons essentiels pour l'animation locale, le lien avec les mairies et le reporting auprès de la coordination - Élus référents à l'action sociale des communes membres : identifiés comme relais politiques de proximité du dispositif, ils contribuent à son ancrage territorial, facilitent le lien avec les acteurs locaux,	Résultats attendus 1/ Pour les usagers et les publics fragiles : - Réduire les ruptures de parcours liées à la complexité administrative, à l'isolement géographique ou à la fracture numérique - Réduire l'écart constaté entre les suspensions (476 situations) et les impayés réels (119 situations) - Améliorer le repérage précoce, l'orientation des victimes de Vif vers des parcours de prise en charge facilités, sécurisés, confidentiels et sans rupture 2/ Pour le territoire et le réseau de partenaires : - Renforcer le maillage territorial par une présence publique visible y compris dans les communes les plus reculées du SIVoM grâce aux journées itinérantes et aux acteurs « privés » de proximité - Établir des liens de confiance entre les administrés, les acteurs de la vie quotidienne (commerçants, pharmaciens, professionnels de santé) et les services sociaux du territoire - Améliorer l'accessibilité et la lisibilité des dispositifs d'aide, de prévention et d'accès aux droits dans les lieux de vie ordinaires

soutiennent le développement du réseau des « Relais de Confiance » et participent à la remontée des besoins et difficultés repérés sur leur commune - Ccas et Evs des communes - Relais d'information communal et intercommunal : Identification comme points d'entrée de proximité pour l'orientation des usagers - Services et compétences du SIVoM (Petite Enfance – Enfance et Jeunesse – Social – Evs – Parentalité et Handicap) - Inter'Val Formation : ingénierie de la formation	3/ Du point de vue institutionnel : - Montée en compétences collective des agents de terrain et des partenaires volontaires sur la démarche d'Aller Vers, l'écoute active et la détection non stigmatisante des signaux précoces de fragilité - Renforcer le sentiment de proximité, et de réactivité des services publics auprès de l'ensemble des habitants du SIVoM.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires financiers : Caf des Alpes-Maritimes, Conseil Départemental, Etat, Fipd, SIVoM Val de Banquière. Demande de subvention en Fond Public et Territoire pour : - L'aide à l'équipement numérique - L'organisation des journées itinérantes (frais de transport – véhicule adapté type van aménagé – location de matériel type barnum – connexion 4G nomade) - la création graphique et l'impression des outils de communication Financement du chargé de coopération chef de projet (0.25 Etp) Financement de 4 x 0.25 Etp d'animateur du réseau territorial Partenaires opérationnels : Maisons France Services (Colomars, Drap, St André, Plan du var), Ccas, Msd Les Paillons, Evs, Inter'Val Formation pour le volet numérique, les mairies et les partenaires spécialisés dans la lutte contre les violences intrafamiliales	Indicateurs de réalisation : - Nombre de journées thématiques « Accès aux droits » organisées par an avec distribution du Kit - Nombre de personnes orientées suite aux journées thématiques « Accès aux droits » - Nombre de personnes repérées via les relais - Nombre d'orientations abouties - Satisfaction des personnes accompagnées et des acteurs des relais de confiance - Nombre d'agents et de partenaires formés à la détection des fragilités, à la posture « Aller Vers » et à la prévention/accompagnement Vif - Evolution du décalage entre les suspensions d'aides (476 situations) et les impayés réels (119 situations) - Nombre de situations Vif détectées et orientées

Axe 7

Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

Action 2

Formation et Professionnalisation du Réseau des Acteurs

Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic note que les publics les plus fragiles (seniors, familles précaires ou ménages en zone rurale) peuvent être « invisibles » sur le territoire. Pour pallier cette difficulté, il est nécessaire de transformer les acteurs de terrain en véritables relais. La stratégie du "Aller-vers" nécessite que les agents ne se contentent plus d'un accueil simple des usagers de leur service mais deviennent un réseau de proximité. Une formation sur la posture professionnelle de « l'Aller-Vers » mais également de l'écoute active adaptée aux spécificités, aux valeurs de travail et aux contraintes géographiques du territoire du SIVoM permet d'harmoniser et de développer les pratiques de proximité et ainsi lutter contre le non-recours sans attendre que l'utilisateur se déplace seul vers les services sociaux. Conçue également comme une passerelle entre les différentes compétences du SIVoM et de ses communes membres, cette ingénierie de formation globale s'articule avec l'ensemble des axes thématiques de la Ctg afin de maximiser le repérage des fragilités, qu'elles relèvent de l'accès aux droits, de l'isolement des familles ou des besoins liés à la petite enfance, la jeunesse et la parentalité.	Les agents des pôles de proximité (Petite Enfance – Enfance et Animation – Parentalité – Handicap) Les acteurs du réseau de confiance volontaires Les agents des services périscolaires communaux et des accueils des mairies des 14 communes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Renforcer les capacités de repérage précoce des acteurs de terrain - Harmoniser les pratiques - Développer les compétences relationnelles nécessaires à l'orientation des publics - Connaître les ressources du territoire et les acteurs vers lesquels orienter les personnes en s'inscrivant dans une logique de coopération et de solidarité - Former et outiller les acteurs de terrain : Développer les compétences des agents et des partenaires volontaires sur la posture d'écoute active, le repérage précoce des	Organisation de session de formation « flash » (format court et concret), au plus près des lieux de travail - Ingénierie de formation : Sessions de sensibilisation animées par Inter'Val. Formation sur la posture non stigmatisante, la détection des signaux précoces de fragilité (impayés, stress parental, dégradation de la santé) et la traçabilité sécurisée des parcours (Rgpd) - Changer de regard : Comprendre que les difficultés sociales se cachent souvent derrière des comportements anodins

signaux de fragilité (financière, numérique, isolement) et la maîtrise d'outils communs (Kit « Accès aux droits »).

- **Observation active** : Apprendre à identifier les "points de rupture" sans attendre que l'utilisateur parle
- **Engager la conversation** : Apprendre à aborder un usager qui ne demande rien, en s'appuyant sur les contraintes géographiques ou les réalités du territoire du SIVoM pour créer du lien
- **La veille sociale de proximité** : Passer d'une mission de service (attendre la demande) à une veille active où l'on devient un "relais formé" dans son quotidien professionnel
- **Non-jugement** : Apprendre à présenter l'accompagnement social non pas comme une aide pour "personnes à problèmes", mais comme une ressource positive et un droit
- **Un langage partagé** : Utiliser des termes simples et bienveillants communs à tous les acteurs du réseau (agents périscolaires, accueils de mairie, commerçants) pour harmoniser les pratiques
- **La sécurisation du parcours** : Comprendre que le rôle du référent s'arrête à l'identification et au premier niveau d'information fiable pour orienter vers les Pôles sociaux adaptés et de proximité
- **Module Vif et Signaux de fragilités** : Apprendre à repérer les mécanismes d'emprise et d'isolement liés aux Violences Intra-Familiales, et connaître la chaîne d'alerte confidentielle et sécurisée du SIVoM

L'idée centrale est de transformer chaque interaction quotidienne en une opportunité de détection précoce pour éviter les ruptures de droits

Echéances de réalisation

2027 : Recensement des besoins de formation
2027 à 2030 : Organisation des sessions de formation

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle social et formation du SIVoM Inter'Val Formation (pilotage de l'action) Ccas des communes et les agents d'accueil des communes Tous les pôles du SIVoM à destination de l'accueil et de l'accompagnement du public	- Sécurisation des parcours avec diminution des ruptures de droits liées à des dossiers administratifs non identifiés, mal orientés ou mal gérés - Détection des situations d'impayés de loyer beaucoup plus tôt avec pour objectif d'éviter l'enclenchement de procédures lourdes. - Maillage de proximité efficace afin que les 14 communes disposent d'au moins un référent formé capable d'identifier, détecter par la démarche Aller Vers la difficulté et délivrer un premier niveau d'information fiable
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf des Alpes-Maritimes (financement via la Ctg) Subvention de fonctionnement au titre de l'axe "Accompagnement des acteurs de la Ctg" pour : ➤ Financement de l'ingénierie qui permet de faire monter en compétences le réseau territorial identifié et les objectifs des autres fiches actions citées (conception des modules courts, adaptation des contenus locaux et création des outils pédagogiques). Hauteur : 0.2Etp du référent pédagogique ➤ Structuration, outillage et animation du réseau général des professionnels de la Ctg sur l'ensemble des 14 communes Outils numériques portables à financer Communes et Ccas Fipd pour la formation sur la prévention et l'accompagnement des Vif	- Sentiment d'être mieux outillé pour identifier et répondre aux usagers (enquête de satisfaction post-formation) - Nombre d'agents et d'acteurs de proximité formés - Evolution du nombre de détections et d'orientations effectuées vers les services sociaux supports

La Trinité**Axe 7****Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services****Action 1****Définir et structurer un parcours coordonné des victimes de violences intrafamiliales**

Diagnostic initial	Public cible
Les violences intrafamiliales constituent un enjeu majeur de santé publique et de cohésion sociale. Les Alpes-Maritimes figurent parmi les départements les plus touchés par les violences faites aux femmes, avec un taux de victimes supérieur à la moyenne nationale. Le schéma départemental souligne également l'importance de sécuriser les parcours des victimes et de renforcer la coordination territoriale. La commune de La Trinité est signataire du Contrat local de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles et assure le pilotage d'un réseau Vif territorial. Toutefois, ce réseau reste aujourd'hui peu structuré et insuffisamment mobilisé. L'Analyse des Besoins Sociaux met en évidence : • Des situations de violences intrafamiliales repérées par les services sociaux ; • Des difficultés d'accès aux droits et à la mise à l'abri ; • Un manque de lisibilité du parcours d'accompagnement ; • Des besoins de coordination renforcée entre professionnels ; • Des difficultés d'accès au logement temporaire pour les victimes. La commune souhaite donc structurer un véritable parcours usagers VIF, permettant un accompagnement global, coordonné et sécurisé.	Habitants de la commune Familles Enfants mineurs utilisateurs Seniors Personnes en situation de précarité Personnes en situation d'illectronisme Personnes en situation de handicap (personnes malvoyantes, ...)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Structurer et animer le réseau Vif local - Créer un parcours usagers Vif partagé avec les partenaires - Renforcer le repérage précoce des situations	- Modéliser une gouvernance, en permettant des rencontres régulières entre les partenaires, et recueillant les besoins et les capacités de chacun. - Permettre la mise en place d'un

et l'orientation des victimes - Développer des solutions de mise à l'abri des victimes ou d'extraction des auteurs - Développer une culture commune entre les partenaires	parcours : Création d'une fiche réflexe, et d'un annuaire local facilitant l'accès aux informations et aux droits des victimes mais également des auteurs reconnus afin de permettre un travail de réhabilitation et de prise de conscience - Permettre au Ccas de travailler sur le relogement, en transversalité avec les missions logement (habilitation Isft et Ilgls à finaliser) - Permettre la formation des professionnels au repérage et à l'alerte des situations Vif. Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Ccas Préfecture des Alpes-Maritimes Ddets Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité Département des Alpes-Maritimes Travailleurs sociaux Caf des Alpes-Maritimes Métropole Nice Côte d'Azur Procureur de la République Forces de l'ordre Maison des Solidarités Départementales Cidff 06 Harpèges Montjoye Maison des Femmes des Alpes-Maritimes Planning Familial Cpts Chu de Nice Bailleurs sociaux Éducation nationale.	- Réseau Vif territorial structuré et opérationnel. - Amélioration de la lisibilité du parcours des victimes. - Réduction des délais de prise en charge. - Augmentation du nombre de situations accompagnées. - Développement de solutions locales de mise en sécurité. - Renforcement du partenariat interinstitutionnel.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre de réunions du réseau Vif. - Nombre de professionnels formés. - Nombre de situations repérées. - Nombre de victimes accompagnées. - Nombre d'orientations vers les partenaires. - Nombre de fiches de liaison utilisées. - Diminution des ruptures de parcours. - Amélioration du délai de prise en charge. - Satisfaction des partenaires. - Satisfaction des victimes.

La Trinité**Axe 7****Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services****Action 2****Développer l'inclusion numérique**

Diagnostic initial	Public cible
La dématérialisation croissante des démarches administratives constitue aujourd'hui un levier de simplification mais également un facteur d'exclusion pour une partie de la population. L'analyse des besoins sociaux, et les statistiques des accompagnements dispensés par le France Services de la commune, mettent en évidence plusieurs facteurs de fragilité pouvant générer des situations de non-recours : - Difficultés de compréhension des démarches - Manque d'autonomie numérique Ces fragilités viennent appuyer celles déjà existantes concernant le non-recours et s'accumuler avec les risques inhérents. Dans ce contexte, l'accompagnement au numérique apparaît comme un outil essentiel de prévention du non-recours. La présence d'un conseiller-numérique, basé directement au France Services, permet d'accompagner au mieux les usagers à la prise en main et à l'apprentissage de la navigation sur les sites partenaires, mais également permettre la lutte contre la cyber malveillance (piratage / fakenews / protection des mineurs / ...) L'enjeu pour la période Ctg est de permettre la consolidation de la présence du Coordonnateur numérique sur le territoire, en améliorant son offre de service, tout en pérennisant sa présence en vue des baisses de subventions prévues par l'état concernant ces postes.	Habitants de la commune Familles Enfants mineurs utilisateurs Seniors Personnes en situation de précarité Personnes en situation d'illectronisme Personnes en situation de handicap (personnes malvoyantes, ...)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Faciliter l'accès à l'outil numérique - Réduire les situations de non-recours - Faire accéder à l'autonomie numérique en	- Maintenir la présence du Coordonnateur numérique au sein du France Services - Valoriser la mise en place d'actions de prévention auprès des habitants via des

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

toute sécurité	rubans pédagogiques adaptés aux publics cibles - Développer les actions d'aller-vers, en favorisant les visites à domicile par le Coordonnateur numérique pour faciliter le lien social à destination des publics en perte d'autonomie ou en situation d'handicap - Mise en place d'un travail de partenariat avec les instances en présence sur le territoire touchant des publics sensibles (collège, écoles, ...)
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Ccas France Services Anct Services municipaux Education Nationale	- Amélioration des compétences numériques - Augmentation du nombre d'utilisateurs autonomes - Réduction des abandons des démarches
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre d'accueils utilisateurs - Coordonnateur numérique - Nombres de démarches accompagnées - Nombres d'ateliers proposés - Nombres de visite à domicile - Taux de satisfaction des utilisateurs

Axe 8

Renforcer la dynamique territoriale par la mise en place d'actions d'animation de la vie sociale

Axe 8

Renforcer la dynamique territoriale par la mise en place d'actions d'animation de la vie sociale

Action 1

Consolider les Evs existants et les accompagner dans leur développement et leur structuration

Diagnostic initial	Public cible
Difficultés à recruter et à garder les responsables des structures Difficulté à impliquer les habitants dans la vie des Evs Sentiment d'isolement des agents travaillant sur les structures pour pouvoir faire évoluer le fonctionnement des Evs (manque de réseau) Limite des moyens financiers pour le développement des structures (locaux, activités, ...) Sur le territoire de Saint-André de la Roche 2 entités Evs avec des problématiques différentes sur Le Château et sur le Manoir.	Tout public : Petite enfance Enfance Jeunesse Parents Séniors
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Impliquer les habitants dans la création et la mise en place d'actions innovantes - Accompagner les publics par rapport aux spécificités sur les différents territoires : Personnes fragiles (Qpv), séniors, personnes isolées, familles monoparentales, ... - Développer les liens intergénérationnels sur les structures - Mettre en place un réseau des Evs sur le territoire piloté par le Cdc thématique Animation de la Vie Sociale - Accompagner les Evs dans la définition et la mise en œuvre de leur projet social - Développer les compétences des équipes et des bénévoles - Renforcer la structuration et le fonctionnement des Evs - Proposer 2 projets sociaux distincts pour le territoire du Château et le territoire du Manoir	Recrutement de personnels qualifiés et rechercher la fidélisation des agents sur les structures Développer « l'aller vers » sur les quartiers et communes Mutualiser les moyens et les personnels permettant la mise en place d'actions et le développement de nouvelles compétences sur les structures Travail sur la recherche de partenaires en fonction des thématiques à aborder Participer au réseau de l'Animation de la Vie Sociale départemental
	Echéances de réalisation Tout au long de la période de la Ctg en fonction des besoins et des attentes des différentes structures
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Service Parentalité – Maison Sport Santé Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Ccas des communes Chargés de coopération thématique Animation de la	- Obtention et renouvellement de l'agrément Evs pour les différentes structures - Implication des habitants - Maintien de la dynamique - Création d'un réseau des structures du

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Vie Sociale et territoriaux	territoire et mutualisation des moyens - Un projet social supplémentaire sur Saint-André passage en Cas en 11/27 et obtention d'une Ps supplémentaire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du SIVoM Département Action Sociale Caf Collectif Esa Appascam Mnca Etat Tissu associatif Habitants (bénévoles) Missions Locales Maison du Département Msa	- Nombre d'agréments renouvelés - Fréquentation - Implication citoyenne - Nombre de bénévoles - Nombre de projets portés par les habitants sur toutes les structures - Objectifs des projets sociaux atteints - Implication des Cdc territoriaux - Nombre d'Evs ayant amélioré leur organisation interne - Évolution de la gouvernance et de l'implication des habitants - Nombre d'outils de pilotage/organisation développés

Axe 8

Renforcer la dynamique territoriale par la mise en place d'actions d'animation de la vie sociale

Action 2

Etudier la faisabilité et déployer de nouvelles structures Evs sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
Plusieurs structures Evs existent sur le territoire du SIVoM : Bonson, Drap, Saint André de la Roche Maillage insuffisant en termes de structures d'Animation de la Vie Sociale sur le territoire Toutes les communes mènent des actions ponctuelles ou régulières en lien avec l'animation de la vie sociale sans avoir de structures dédiées	Tout public : Petite enfance Enfance Jeunesse Parents Séniors
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Etudier l'opportunité de développer de nouvelles structures Evs sur le territoire Ctg - Créer un Evs sur Levens : travailler sur le projet social de l'Evs et réaliser le diagnostic de territoire - Solliciter des demandes d'investissement auprès de la Caf et autres financeurs pour équiper les nouvelles structures	Structurer un réseau des Evs rattaché au Pôle Animation du Territoire et mettre en place des réunions Travailler avec les agents de la Caf pour la réalisation des projets sociaux et monter des dossiers d'agrément Rechercher des financements Solliciter l'ensemble des acteurs du territoire
	Echéances de réalisation
	Création de l'Evs de Levens fin 2026 – début 2027 Création d'autres structures tout au long de la période de la Ctg selon besoin
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Territoire Service Parentalité – Maison Sport Santé Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Ccas des communes Chargés de coopération	- Développement du maillage sur le territoire - Création de l'Evs de Levens - Connaissance de la thématique auprès des élus du territoire - Création de nouvelles structures Evs sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du SIVoM Département Action Sociale Caf Collectif Esa Appascam Mnca Etat Tissu associatif Habitants (bénévoles) Missions Locales Maison du Département Msa	- Nombre d'Evs créés - Nombre d'activités mises en place - Mise en place de projets transversaux - Nombre de bénévoles mobilisés - Nombre de projets portés par les habitants - Dynamisation de la thématique par le Cdc - Satisfaction des bénéficiaires

Axe 8

Renforcer la dynamique territoriale par la mise en place d'actions d'animation de la vie sociale

Action 1

Création d'une dynamique de mobilisation des habitants sur les quartiers excentrés du centre-ville
avec le développement d'un Evs « étoile »

Diagnostic initial	Public cible
La commune de La Trinité poursuit une politique volontariste de développement de la cohésion sociale et de proximité avec les habitants. L'ouverture d'un Espace de Vie Sociale (Evs) s'inscrit dans cette dynamique et répond à plusieurs constats issus de l'analyse des besoins sociaux et du diagnostic opéré lors du dépôt de l'agrément de l'Evs (échanges avec les habitants, les professionnels médico-sociaux du territoire, les associations, ...). L'Evs est implanté au sein d'un ancien quartier prioritaire de la politique de la ville présentant des enjeux de mixité sociale, de participation citoyenne, d'accès aux droits et de renforcement du lien social. En effet, nous avons pu constater que les habitants de ce quartier s'inscrivent peu dans les actions valorisées sur le territoire communal. Malgré la présence de nombreux services publics et associatifs, les habitants expriment un besoin de meilleure lisibilité de l'offre existante, de coordination des interventions et de proximité des services, ainsi qu'un besoin de valorisation de leur place au sein de la Cité afin de pouvoir se sentir légitime pour s'inscrire dans les propositions de droits communs. Par ailleurs, certains publics demeurent confrontés à des difficultés d'accès aux droits, à la fracture numérique, à l'isolement social ou à des problématiques de parentalité. L'Evs a vocation à devenir un lieu ressource de proximité permettant de mutualiser les services communaux existants (culture, jeunesse, enfance, petite enfance, accès aux droits, inclusion numérique) et les initiatives associatives du territoire. Il constituera également un outil de développement social local pouvant intervenir progressivement sur d'autres secteurs de la commune dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et d'aménagement communal.	Résidents des quartiers cibles Tous les administrés de la commune Les enfants de 0 à 12 ans et leurs parents Les jeunes de 12 à 25 ans Les adultes qui souhaitent valoriser leurs initiatives Les seniors Les familles Les personnes isolées

Cet Evs constitue également une base visant au développement social local avec pour objectif de se déplacer sur d'autres quartiers excentrés du centre-ville (La plana, Cité du soleil, Laghet) pour proposer des animations et des permanences de service public au plus proche de la population pour créer une dynamique d'animation de la vie sociale en s'appuyant sur les associations de quartier existantes et en travaillant sur l'ouverture de lieu permettant aux habitants de ces quartiers de se retrouver. Cette perspective nous permet aussi de mobiliser la population de ces quartiers excentrés vers une participation active à la définition des besoins en aménagement et en équipement de leur quartier.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Développer la participation citoyenne en associant les habitants à la programmation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de l'Evs - Développer un accueil de proximité permettant d'accueillir et de valoriser l'usager dans ses projets et besoins. - Informer, orienter les habitants dans leurs démarches administratives et l'accès à leurs droits. - Lutter contre l'isolement social en coconstruisant des actions collectives, conviviales et intergénérationnelles favorisant le vivre-ensemble. - Soutenir les familles et renforcer les compétences parentales grâce à des espaces d'échanges, d'écoute et d'accompagnement à la parentalité. - Favoriser l'inclusion numérique et réduire la fracture numérique par des ateliers collectifs et des accompagnements individualisés. - Accompagner les jeunes dans leurs parcours éducatif, citoyen et professionnel en facilitant leur accès aux dispositifs existants de la commune. - Renforcer les partenariats entre les acteurs sociaux, éducatifs, institutionnels et associatifs afin de garantir une réponse coordonnée aux besoins des habitants.	- Ouverture d'un Evs implanté au cœur du quartier des Hautes-Vignes, puis création d'une offre itinérante sur les quartiers excentrés du centre-ville - Coordination assurée par un éducateur-coordonnateur dédié (1 Etp) - Mutualisation des capacités à faire des services communaux. - Accueil libre, gratuit et accessible à tous les habitants. - Déploiement d'actions collectives : Permanence d'accès aux droits, ateliers numériques, action de soutien à la parentalité, ateliers citoyens et accompagnement des jeunes, animations intergénérationnelles. - Co-construction des actions avec les habitants. - Développement et mobilisation des partenariats.
	Echéances de réalisation Sur la durée de la Ctg

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Ccas - Services municipaux (jeunesse, culture, sport, petite enfance...). - Caf - Mnca - Associations de quartier	- Une meilleure connaissance des dispositifs communaux par les habitants afin de diminuer le taux de non-recours. - Un renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance à la commune. - L'émergence d'initiatives citoyennes portées par les habitants eux-mêmes. - Une augmentation de l'autonomie des habitants dans leurs démarches administratives. - Une diminution du sentiment d'isolement des parents, notamment des familles monoparentales. - Le développement de réseaux d'entraide entre les familles du quartier.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Msd - Bailleurs sociaux - Mission locale - Education nationale - Associations locales	- Pourcentage de satisfaction des habitants - Nombre de participants aux ateliers proposés. - Nombre de personnes / familles fréquentant l'Evs - Nombre d'actions réalisées. - Emergence de projets portés par les habitants

Axe 9

Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux

La Trinité**Axe 9****Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux****Action 1****Création d'une maison intergénérationnelle**

Diagnostic initial	Public cible
Dans une volonté de renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble, la commune de La Trinité inscrit le développement de l'intergénérationnel au cœur de son projet de territoire, en s'appuyant sur le site Vira Souleù comme un lieu ressource favorisant les échanges, la transmission et la mise en œuvre de projets transversaux entre les générations. La commune de La Trinité s'inscrit dans une volonté politique affirmée de renforcer le lien social, de favoriser le vivre-ensemble et de développer des actions transversales au service des habitants. Dans ce cadre, les politiques publiques locales visent à décloisonner les interventions des différents services municipaux et à proposer des réponses adaptées aux besoins des familles, dans une logique de parcours de vie. Le site Vira Souleù accueille aujourd'hui plusieurs services de manière permanente (une partie du pôle senior ainsi que le pôle petite enfance, dont le Relais Petite Enfance), tandis que d'autres y interviennent de façon ponctuelle dans le cadre d'actions spécifiques, notamment les animations du pôle parentalité. Cette organisation, bien que fonctionnelle, limite le potentiel de transversalité entre les services ainsi que la lisibilité de l'offre pour les familles. Le regroupement des services, tant dans leurs fonctions administratives (bureaux) que dans leurs actions, au sein d'un même lieu constitue ainsi un enjeu structurant pour renforcer la cohérence des interventions, faciliter les parcours des familles et favoriser le développement de projets communs. Si cette diversité d'acteurs représente une réelle richesse pour la commune, les actions restent aujourd'hui majoritairement organisées par service, avec des fonctionnements et des publics distincts. Le potentiel de ce site en tant que lieu ressource favorisant les interactions entre les générations et la mise en œuvre de projets transversaux demeure encore à structurer.	Futurs parents, parents et familles Seniors Assistants maternelles et jeunes enfants Habitants de la commune Professionnels et acteurs intervenant dans le champ de la petite enfance, de la parentalité et des séniors Professionnels des différents services communaux

Dans un contexte où les enjeux d'isolement social, de soutien aux familles et de cohésion sociale sont importants, le développement d'une maison intergénérationnelle apparaît comme un levier pertinent pour renforcer les liens entre les publics et valoriser les ressources du territoire. Le rapprochement de ces publics (jeunes enfants, parents, professionnels, seniors) constitue ainsi un levier fort pour : - Favoriser le lien social, - Lutter contre l'isolement, - Valoriser les compétences et les savoirs de chacun, - Soutenir les dynamiques éducatives et familiales, - Développer une dynamique intergénérationnelle favorisant les échanges, la transmission des savoirs et la solidarité entre les générations Dans ce contexte, la commune souhaite s'appuyer sur le site Vira Souleù pour structurer une véritable dynamique intergénérationnelle, en favorisant la transversalité entre les services, le partage des espaces et la co-construction de projets communs.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les générations - Développer des projets intergénérationnels transversaux entre les services - Renforcer la transversalité et la coopération entre les équipes du site - Favoriser la co-construction de projets à partir des besoins des publics - Adapter et aménager les espaces afin de faciliter les temps partagés et les actions collectives - Mutualiser les ressources, les compétences et les équipements du site - Valoriser le site Vira Souleù comme un lieu de vie, de rencontres et de ressources pour les habitants	- Organisation de temps de travail transversaux entre les services (petite enfance, parentalité, et senior...) - Élaboration et mise en place de projets communs (ateliers, animations, événements intergénérationnels) - Mise en place d'actions régulières favorisant les rencontres entre les publics (jeux, lectures, ateliers créatifs, temps festifs...) - Réflexion sur l'aménagement des espaces afin de les rendre modulables et adaptés aux différents publics - Mutualisation des espaces et des ressources du site - Coordination des actions via un pilotage commun - Communication auprès des familles et des habitants pour valoriser les actions proposées

	Echéances de réalisation
	❖ <u>1ère année (mise en place) :</u> - Identification des ressources et des pratiques existantes sur le site - Mise en place de temps de concertation entre les équipes - Élaboration d'un programme d'actions intergénérationnelles - Lancement des premières actions et réflexion sur l'aménagement des espaces par services et communs ❖ <u>Années suivantes (déploiement et consolidation) :</u> - Développement et diversification des actions intergénérationnelles - Renforcement de la transversalité entre les services - Adaptation progressive des espaces en fonction des besoins identifiés - Structuration d'une programmation régulière ❖ <u>Suivi et évaluation :</u> - Bilan annuel dans le cadre de la Ctg - Ajustement des actions en fonction des retours des publics et des professionnels.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Petite Enfance Parentalité Senior Communication Chargés de coopération	- Développement d'une dynamique intergénérationnelle sur le site - Renforcement des liens entre les publics - Augmentation des projets transversaux entre services - Amélioration de l'utilisation et de l'aménagement des espaces - Valorisation du site comme lieu de vie et ressource pour les habitants.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Associations locales Intervenants extérieurs Acteurs éducatifs et sociaux.	- Nombre d'actions intergénérationnelles mises en place - Nombre de services impliqués - Nombre de participants - Nombre de projets transversaux développés - Fréquence d'utilisation des espaces partagés - Retours qualitatifs des usagers et des professionnels

Axe 10

**Favoriser la transversalité entre les actions
Renforcer la transversalité des politiques publiques
conduites sur le territoire**

Axe 10
Favoriser la transversalité entre les actions

Action 1
Démarche de transition écologique et de développement durable au sein des compétences petite enfance, animation et sociale

Diagnostic initial	Public cible
Par l'étendue de ses compétences proposant aux familles des services de proximité, proches de leurs enfants, de leurs aînés le SIVoM Val de Banquière et ses communes membres sont des acteurs incontournables des politiques éducatives Volonté de préparer les futures générations aux enjeux écologiques et de développement durable Des initiatives isolées (surtout dans les crèches) sans consistance structurelle et prospective Développement du label en lien avec l'écologie des Francas sur les Acm Enfance des Collines : Centre A'Ere Absence de promotion de la démarche de transition écologique au sein du Saad mutualisé intercommunal	Les familles du SIVoM Les seniors, les publics vulnérables et bénéficiaires du Sad Les équipes des différentes compétences du SIVoM Les communes du syndicat
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Approche systémique pour assurer un développement durable et une transition écologique des établissements petite enfance, des Acm et des établissements sociaux : Le bâti, les pratiques, les intentions éducatives. Approche ingénierie de projet : diagnostic systémique et ciblé, définition d'axes d'actions, d'améliorations, formation, accompagnement des projets, des équipes (formation, réseau) mise en œuvre, évaluation et suivi de la pérennité des actions mises en place. Harmoniser les pratiques éco-responsables entre les établissements d'accueil et les interventions au domicile des aînés (et des assistants maternelles) pour une cohérence territoriale globale Évolution des pratiques professionnelles au domicile des bénéficiaires du Sad et du Rpe (sobriété énergétique, hygiène durable) Accompagnement par un tiers et procédure de labellisation pour assurer une concrétisation des	Recours à un tiers qui accompagne le projet et a la capacité de proposer une labellisation et en interne au SIVoM avoir un pilote du projet (chargé de coopération transverse aux axes de la Ctg) Validation politique du projet, de l'échéancier, du plan de financement Comité de pilotage inter compétences qui suit le projet Groupe de travail inter-compétences avec les cdc thématiques, le cdc pilote et le tiers (pas plus de 8 personnes) qui met en œuvre, ajuste, évalue le projet Possibilité laissée de commencer par des établissements, puis l'élargir à l'entièreté de la compétence, puis aux autres compétences du SIVoM, aux communes (écoles...) Appui du centre de formation du SIVoM (Inter'Val Formation) pour accompagner le diagnostic systémique et définir les axes d'amélioration Mise en place d'un parcours de montée en compétence piloté par la directrice d'Inter'Val Formation

projets et une pérennité	Mise en place de « Formations-Actions-Accompagnement » permettant aux agents du Sad et aux assistantes maternelles de construire de nouveaux process de travail (produit hygiénique bio – gestion des déchets -...)
	Echéances de réalisation 2026 validations du projet, du tiers, de la structure de travail (cdc, relations avec les communes), du plan de financement de l'échéancier 2027 mise en œuvre du projet sur quelques établissements 2028/2029 : après évaluation et ajustements, étendue aux autres établissements, compétences du projet
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Services opérationnels petite enfance, animation et social du SIVoM - Services technique, espaces verts, marchés - Caf accompagnement - Le tiers retenu - Inter'val formation (Ingénierie de compétence et coordination pédagogique) - Le Sad intercommunal et mutualisé	Organisation du travail, des espaces, des intentions éducatives (projets éducatifs et pédagogiques) infléchis par le filtre du développement durable Labellisation établissements Equipes et familles parties prenantes, moteurs et acteurs de ce projet
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tous les services et les communes du SIVoM Les services du département (petite enfance) Caf	A définir avec le projet mais d'ores et déjà : - Nombres d'actions mises en place avec qualification technique, éducative - Nombre et qualifications de formations - Nombre d'établissements labellisés - Taux de couverture des agents formés par compétence

Axe 10
Favoriser la transversalité entre les actions

Action 2
Attractivité RH et prospective des métiers

Diagnostic initial	Public cible
Dans un contexte national de fortes tensions de recrutement sur les métiers de la Petite Enfance, de l'Animation, de l'accompagnement des familles et de l'aide à domicile (service de maintien à domicile intercommunal – lutte contre l'isolement des aides à domicile). Constats locaux au sein du SIVoM : augmentation du turn-over, augmentation des besoins de recrutement, usure professionnelle, recours accru aux contractuels, absences générant des tensions organisationnelles et besoin d'un parcours d'intégration structuré. Présence de l'augmentation du vieillissement de la population sur le territoire qui accroît la pression sur le Sad intercommunal Manque d'outils prospectifs pour anticiper l'évolution des carrières, les profils et les métiers de demain. Volonté d'exploiter la richesse du travail en intercommunalité (transversalité, rupture de l'isolement) pour valoriser le service public.	Les professionnels et les encadrants des services Petite Enfance, Animation et Social du SIVoM. Les aides à domicile Les futurs candidats, stagiaires, alternants et demandeurs d'emploi du territoire ou en reconversion vers un métier des services à la personne. Les communes membres du syndicat (travail de concertation). Les familles du SIVoM (bénéficiaires indirectes de la continuité et de la qualité de l'accueil).
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Renforcer l'attractivité et la visibilité territoriale des métiers en mettant en avant les atouts du SIVoM. - Sécuriser les parcours et fidéliser les agents par l'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (Qvct). - Développer les compétences et accompagner fortement l'évolution professionnelle (Vae, passerelles). - Prévenir l'usure professionnelle et préserver la santé mentale/physique des équipes. - Inscrire le management dans une dimension prospective (anticipation des profils futurs, besoins et carrières).	Méthodologie globale : Diagnostic Rh territorial Consultation des professionnels Plan d'actions pluriannuel co-construit avec les Rh au cœur du dispositif. Axe 1 – Recrutement, attractivité et aménagement des rythmes : - Réflexion partagée sur les rythmes et horaires de travail, les (semaine de 4, 4.5 ou 5 jours, gestion des congés et Rtt), les types de contrat proposés - Optimisation des leviers financiers (Ifse, prime d'attractivité, Ségur) et des avantages sociaux (mutuelle, "pot social" en cas de coup dur). - Communication dynamique et valorisation des atouts (supports courts vidéo, réseaux sociaux comme Facebook) mettant en relief la richesse intercommunale, l'autonomie des encadrants, la cellule parentalité, l'accueil inclusif et les quotas d'encadrement protecteurs (équipes de remplacement en Petite Enfance). - Réseautage structuré, salons de l'emploi et partenariats renforcés avec les écoles/organismes de formation (Ifap, Bafa, stages, alternances).

- Portes ouvertes et immersion dans les services recruteurs

Axe 2 & 4 – Intégration, Fidélisation et Santé au travail (Qvct) :

- Création d'un parcours d'intégration formalisé (livret d'accueil, tutorat renforcé).

- Actions concrètes sur la santé physique et mentale : interventions de professionnels (kinésithérapeutes, ostéopathes, ergothérapeutes), aménagement ergonomique des espaces et fourniture de matériel adapté et ergonomique mobile (drap de glisse – sac à dos ergonomique).

- Prévention des Risques Psychosociaux : sensibilisation des managers, ouverture de groupes de parole et d'espaces d'échanges de pratiques.

- Valorisation des temps forts inter-établissements pour briser l'isolement des agents sur le terrain et intégrer des formations croisées (ex : sensibilisation à la petite enfance pour les agents du Sad et inversement) pour favoriser la polyvalence territoriale et les passerelles.

Axe 3 – Développement des compétences et Prospective :

- Plan de formation ciblé "métiers en tension" basé sur les souhaits réels des agents et professionnalisation des encadrants.

- Mise en place de module de formation de tuteurs pour les nouveaux embauchés.

- Politique forte d'accompagnement à la Vae, aux concours et création de passerelles de mobilité interne inter-établissements.

- Déploiement d'un outil de gestion prospective des carrières pour adapter les profils aux besoins de demain

- Déploiement d'un outil de gestion prospective des départs à la retraite, des reclassements et réorientations éventuelles

Echéances de réalisation

2026 : Diagnostic Rh territorial, consultation des agents (enquête), co-construction du plan d'actions avec la gouvernance Rh, validation politique et arbitrage budgétaire (lfse, rythmes, tiers intervenants santé)

2027 : Déploiement des nouveaux parcours d'intégration, des outils de communication dynamiques, des conventions de santé (kiné/ostéo) et amorce du plan de formation ciblé.

2028 : Stabilisation des effectifs, évaluation des indicateurs de fidélisation, ajustements des dispositifs et mise en œuvre des outils de prospective des carrières à long terme.

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Le service ressources humaines du SIVoM en collaboration avec ceux des communes. Services opérationnels Petite enfance, Animation et Social du SIVoM. Inter'Val formation au centre du développement des compétences des agents	- Diminution significative de la vacance de postes et réduction des délais de recrutement - Amélioration mesurable du climat de travail, de la santé globale des agents et baisse de l'absentéisme / du turn-over - Équipes stabilisées, formées et valorisées dans leur sentiment d'appartenance à l'intercommunalité - Réduction de la pénibilité physique : Diminution des déclarations de troubles musculosquelettiques (Tms). - Pérennisation et haute qualité de l'accueil et du service rendu aux familles et aux bénéficiaires du Sad sur tout le territoire du SIVoM. - Réduction du nombre d'interventions annulées ou reportées auprès des familles et bénéficiaires du Sad grâce à une meilleure stabilisation des effectifs. - Améliorer la visibilité et l'attractivité du SIVoM en tant qu'employeur fiable auprès des écoles et instituts de formation partenaires, mesurée par le volume de candidatures spontanées reçues
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Caisse d'Allocations Familiales (Caf) – Accompagnement et co-financement Ctg. - Écoles, instituts de formation (Ifap, organismes Bafa) et France Travail / Cap Emploi - Professionnels de santé extérieurs (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychologues du travail)	- Nombre de candidatures reçues et évolution du délai moyen de recrutement - Taux de rotation du personnel (turn-over), de fidélisation et taux d'absentéisme global - Nombre de stagiaires / alternants accueillis et transformés en contrats durables - Taux de satisfaction des professionnels (via enquêtes Qvct régulières) - Nombre d'agents engagés et réussissant un parcours Vae ou un concours de la fonction publique

La Trinité**Axe 10****Renforcer la transversalité des politiques publiques sur le territoire****Action 1****Démocratiser l'accès à l'art et la culture sur la commune de La Trinité**

Diagnostic initial	Public cible
La culture est un élément fort d'attractivité sur un territoire. Par sa nature transverse elle peut être un formidable moteur pour favoriser la cohésion, le lien social et la mixité tout en facilitant le vivre ensemble et la créativité. Plusieurs enquêtes nationales démontrent que les pratiques culturelles des Français sont toujours fortement liées à leurs niveaux de vie ou de diplôme. Les enquêtes Insee indiquent que la population trinitaire est majoritairement active mais faiblement diplômée. Il est constaté des besoins importants en termes d'accompagnement vers la réussite éducative. Il s'agit d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Par ailleurs, un allocataire sur 5 est une famille monoparentale. Le développement d'action visant à offrir aux enfants et aux jeunes une ouverture sur l'art et la culture est un des axes majeurs du projet que la commune souhaite construire. Le niveau de vie des familles trinitaires étant peu élevé, l'accès à la culture et aux loisirs ne peut être un poste de dépense prioritaire pour ces familles et leurs enfants s'il n'est pas porté par un service public et rendu accessible au plus grand nombre. Réussite éducative et accès à l'art et à la culture étant intimement liée, c'est dans le secteur éducation et le soutien aux familles qu'il s'agit de trouver les leviers pour faciliter l'accès à l'art et la culture pour tous.	Les enfants de 0 à 18 ans et leur environnement familial
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Poursuite de la démarche pôle d'excellence artistique au sein de l'école élémentaire Victor Asso Poursuite du programme orchestre à l'école au sein de l'école élémentaire LEPELTIER Création d'une offre de stage thématique culturel et/ou artistique sur les vacances scolaires (exemple, stage théâtre, danse...) Favoriser la tenue d'actions parentalité et éducative au sein des lieux culturels de la commune	Mobilisation de financement communaux Recherche de financement complémentaires pour les projets déployer au sein des établissements scolaires sur le temps d'enseignement Recrutement de prestataires lié à la création d'une nouvelle offre de stage culturel pour les enfants de 0 à 18 ans au cours des vacances scolaires

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

Développer l'offre artistique et culturelle dans l'ensemble des projets pédagogiques des accueils petite enfance, des Acm péri et extrascolaire, la Mdj.... S'appuyer sur la nouvelle salle de spectacle de la commune pour construire une offre scolaire et jeunesse	Echéances de réalisation
	Tout au long de la période Ctg Action sur temps Education nationale Nouvelle offre de stage thématique à compter des vacances de 2027 Offre scolaire et jeunesse dans la programmation de la Stella dès la saison 2026-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Commune Chargés de coopération thématiques et territoriaux Pilote Ctg	Augmentation du volume d'accueil des jeunes et des enfants aux activités proposées dans le cadre des Acm et de la Mdj
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf Education nationale Sdjcs SIVoM Conseil Départemental Réseau associatif local Drac Service culture	Suivi de la fréquentation des enfants et des jeunes sur l'offre complémentaire créée sur les temps extrascolaires en référence avec les volumes d'inscription aux activités déjà existantes sur l'année 2026

La Trinité
Axe 10
Renforcer la transversalité des politiques publiques

Action 2 : Santé

Diagnostic initial	Public cible
La commune de La Trinité présente des caractéristiques socio-démographiques qui nécessitent une attention particulière en matière de santé publique. Selon l’Abs, une part importante de la population est confrontée à des situations de fragilité sociale, avec des ménages modestes, des familles monoparentales et des publics éloignés de l'accès aux soins et aux droits. Le diagnostic territorial de la Cpm met en évidence plusieurs enjeux de santé : - Une prévalence importante des maladies chroniques : <i>Le territoire présente une prévalence du diabète supérieure aux moyennes départementale et régionale, ainsi qu'une prévalence élevée des pathologies cardiovasculaires et des affections psychiatriques de longue durée.</i> - Un enjeu fort de santé mentale : <i>Les affections psychiatriques de longue durée représentent la première pathologie du territoire avec près de 850 patients concernés. Par ailleurs, la consommation de benzodiazépines anxiolytiques et hypnotiques est nettement supérieure aux moyennes départementales et nationales, traduisant des besoins importants en matière de prévention, de repérage et d'accompagnement en santé mentale.</i> - Une forte sollicitation des urgences - Le nombre de passages aux urgences non suivis d'hospitalisation est sensiblement supérieur aux moyennes de référence (29,6 pour 100 habitants contre 21,3 dans le département) - Si le dépistage organisé du cancer du sein présente des résultats satisfaisants, le dépistage du cancer colorectal demeure inférieur aux moyennes régionales et nationales. La couverture vaccinale antigrippale des personnes à risque reste également perfectible. - La commune bénéficie de la présence d'une maison de santé pluriprofessionnelle et d'un	- Administrés de la commune

tissu de professionnels de santé diversifié (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, sage-femmes). Néanmoins, le territoire est classé en zone d'action complémentaire (Zac) au titre de la démographie médicale, témoignant d'une vigilance nécessaire quant à l'attractivité et au maintien de l'offre de soins. - Les données de l'Analyse des Besoins Sociaux et les constats des professionnels mettent en évidence : - Des difficultés d'accès aux droits en santé ; - Des problématiques de renoncement aux soins ; - Des besoins d'accompagnement en santé mentale ; - Un enjeu de prévention auprès des familles, des jeunes et des seniors ; - La nécessité de développer une culture de prévention et d'aller-vers auprès des publics les plus fragiles.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer les actions de prévention et de promotion de la santé ; - Coordonner des actions de prévention en faveur de l'accès à la santé, de la promotion à la santé, et de la valorisation des administrés - Favoriser l'accès aux droits en santé et lutter contre le renoncement aux soins ; - Renforcer les actions en faveur de la santé mentale ; - Développer les actions de prévention auprès des familles, des jeunes et des seniors ; - Renforcer les partenariats avec les acteurs de santé du territoire, notamment la Cpts Vallée des Paillons-Banquière et la Maison de Santé Pluriprofessionnelle ; - Développer une approche de santé communautaire et d'aller-vers en direction des publics les plus vulnérables.	- Désignation d'un référent santé au sein du Ccas - Définition des axes de santé publique à aborder en lien avec les besoins des habitants et des partenaires - Mise en réseau des professionnels concourant à la santé publique - Développer des actions de prévention santé au sein des différents sites accessibles au public (médiathèque / Stella / Evs / Ecoles / Collège / ...) - Organisation de commissions de cas complexes afin de faciliter l'accessibilité aux soins et la coordination des acteurs - Mise en place d'actions d'aller vers et de retour vers. -
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Ccas - Services municipaux mutualisés (Dejva – Culture ...)	- Renforcement de la coordination entre les acteurs - Amélioration de la connaissance par les habitants des dispositifs de prévention et des professionnels cartographiés sur le territoire

AR Prefecture

006-210600755-20261005-DELIB2_051026-DE
Reçu le 07/10/2026

	- Augmentation du nombre d'administrés accompagnés dans leur démarche de soins - Meilleur repérage des situations de fragilités
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Caf - Associations - Ars - Cpts - Msp - Soignants libéraux	- Nombre d'actions de prévention organisées. - Nombre de participants aux actions. - Nombre de personnes accompagnées dans leurs droits en santé. - Nombre de partenaires mobilisés. - Nombre de réunions de coordination santé. - Nombre de campagnes nationales déclinées localement. - Nombre de personnes orientées vers un professionnel ou un dispositif de santé. - Nombre d'actions menées en faveur de la santé mentale. - Taux de satisfaction des participants. - Nombre d'habitants touchés par les actions de prévention.

**ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL
ET SUIVI DE LA CTG**

Ces instances de pilotage de la Ctg s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du Sppe sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la Ctg. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la Ctg. Ils font le lien entre le Copil Ctg et les différentes instances thématiques.

**ANNEXE 5 – DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SIVOM VAL DE
BANQUIERE ET DE LA TRINITE**

- Décision du conseil communautaire du SIVoM Val de Banquière en date du 8 Octobre 2026
- Décision du conseil municipal de la commune de La Trinité en date du 2 juillet 2026